

Assemblée plénière du 24 juin 2014

AVIS

**« Quel futur industriel pour Midi-
Pyrénées ? »**

ADOPTÉ

Suffrages exprimés : 106

Pour : 86

Contre : 16

Abstentions : 4

Rapporteuse : Madame Chantal GAUTHIER

SOMMAIRE

DISCOURS INTRODUCTIF DE MONSIEUR JEAN-LOUIS CHAUZY, PRESIDENT DU CESER MIDI-PYRENEES	1
EXTRAITS DU DISCOURS INTRODUCTIF DE MONSIEUR MARTIN, MALVY PRESIDENT DE LA REGION MIDI-PYRENEES	21
AVIS « QUEL FUTUR INDUSTRIEL POUR MIDI-PYRENEES ? »	27
- REMERCIEMENTS	29
- TABLE DES MATIERES	31
- EXPLICATIONS DE VOTE	121
- CONCLUSION DE JEAN-LOUIS CHAUZY	155
- INTERVENTION DE ROBERT CASTAGNAC, COMMISSAIRE AU REDRESSEMENT PRODUCTIF EN MIDI-PYRÉNÉES	159

Discours introductif de Monsieur Jean-Louis CHAUZY, Président du Conseil Économique, Social et Environnement Régional de Midi-Pyrénées

Monsieur le Président du Conseil Régional,
Monsieur le Commissaire au Redressement Productif,
représentant Monsieur le Préfet de Région,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,
Madame, Monsieur,

Quel futur industriel pour Midi-Pyrénées ? Le SRCE, un outil au service du développement durable de Midi-Pyrénées sont les deux projets d'avis que nous aurons à examiner ce matin, dont la présentation vous sera faite par les rapporteures, respectivement, Chantal GAUTHIER et Marie-Laure CAMBUS.

Ces thématiques ont été étudiées au moment même où se dessine un redécoupage de la carte des régions et une redéfinition des compétences de ces dernières.

Délimitation des régions et nouvelle organisation territoriale de la République

La réforme des collectivités territoriales est engagée. En Conseil des Ministres le 18 juin, deux projets de loi, l'un relatif à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales, modifiant le calendrier électoral, et l'autre portant nouvelle organisation territoriale de la République (nouveaux blocs de compétences aux régions avec une montée en puissance de l'intercommunalité) ont été étudiés et validés pour l'ouverture des débats au sein du Parlement à compter du 1^{er} juillet.

Ainsi 14 régions métropolitaines devraient se substituer, à

compter du 1^{er} janvier 2016, aux 22 régions existantes, par l'addition de régions actuelles sans modification des départements qui les composent. Le gouvernement a précisé que la future carte de France pouvait encore évoluer, au vu des débats au Parlement. Ces nouvelles régions ont pour ambition de mieux répondre aux enjeux économiques pour un développement équilibré du territoire (développement de la recherche, de l'innovation, meilleur soutien aux pôles de compétitivités, développement des PME, coopérations interrégionales en Europe) et de mobilité (infrastructures d'avenir facilitant la mobilité des citoyens), ce qui reste à démontrer.

Pour parvenir à ces objectifs, le projet de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République confie à cet effet de nouveaux blocs de compétences aux régions. Certaines compétences nouvelles leur seront transférées des départements telles que les collèges et les politiques de mobilité (transports interurbains et scolaires, routes). Les régions pourront adopter des schémas prescriptifs qui garantiront la cohérence des actions menées par les différents niveaux de collectivités pour le développement économique et l'aménagement du territoire, c'est ce que demande le CESER depuis son avis voté en 2003 en faveur de « la Région, pivot de la décentralisation ».

Par ailleurs, le renforcement des intercommunalités (20 000 habitants au 1^{er} janvier 2017, organisées autour de bassins de vie) contribuera à asseoir le fait régional (couple région/intercommunalités).

Les intercommunalités seront ainsi en mesure de mieux mutualiser leurs actions, d'assurer de nouvelles compétences de proximité et d'offrir aux citoyens les services publics de qualité qu'ils attendent. Dans ce nouveau contexte et jusqu'en 2020, les conseils départementaux devraient voir leurs compétences resserrées (compétences sociales, soutien

aux communes, notamment dans les zones rurales, financement des services d'incendie et de secours).

Afin de permettre aux électeurs et aux candidats de prendre connaissance de la nouvelle carte régionale suffisamment en amont des prochaines élections, le scrutin régional sera organisé, pour l'ensemble des régions (y compris l'outre-mer) en décembre 2015, et l'élection des conseillers départementaux aura lieu à cette même date.

Réactions dans le grand Sud-ouest

Ce cadre fixé, on peut relater les raisons qui ont contribué depuis le début de ce mois à agiter tant la classe politique qu'économique des régions.

Le redécoupage des régions dévoilé dès le 2 juin par l'Élysée a provoqué de vives réactions et le mécontentement de certaines régions. Force est de constater que l'identité de la France qui a toujours été construite autour des territoires est en cause car il y a une réelle peur d'une rupture d'égalité et une peur du fédéralisme.

C'est le regroupement de notre région Midi-Pyrénées avec le Languedoc-Roussillon qui a été l'un des plus remarquables suscitant nombre de commentaires dans la zone Grand Sud.

En première ligne, le président de la région Languedoc-Roussillon a très rapidement indiqué qu'il refusait toute union avec Midi-Pyrénées en donnant les raisons qui tiennent aux atouts, potentialités et dynamiques ascendantes de la région : le Languedoc-Roussillon est une région récente (35 ans), la plus attractive, celle qui selon lui crée le plus d'entreprises et d'emplois, c'est un véritable laboratoire en matière de développement économique (santé, viticulture, tourisme...). Ainsi, elle a vocation à demeurer au rang des régions d'Europe.

Par ailleurs, les réussites de Midi-Pyrénées ne sont pas contestées, les coopérations existantes (Pôles de compétitivité DERBI et Eau) reconnues mais chacune de ces deux régions fait un travail très différent. Le territoire du Languedoc-Roussillon est mieux structuré qu'en Midi-Pyrénées, par un réseau de villes à partir de Montpellier – qui a vocation à devenir une métropole – Nîmes, Carcassonne, Perpignan ... alors que Midi-Pyrénées c'est essentiellement Toulouse, puis vient le reste du territoire.

Pourquoi une union entre Midi-Pyrénées et l'Aquitaine n'a-t-elle pas été envisagée, alors que cela fait plus de 20 ans que Midi-Pyrénées est tourné vers l'Aquitaine ? et plus encore ces dernières années avec la mobilisation pour la LGV Bordeaux-Toulouse, deux pôles de compétitivité et la marque Sud-Ouest pour l'agroalimentaire.

Le Président du CESER Languedoc-Roussillon que nous avons rencontré à Carcassonne le 10 juin pour évoquer la réforme territoriale m'avait déjà indiqué cette position ainsi que les modalités de la saisine du CESER par la région pour émettre un avis sur ce sujet.

Si notre région venait à fusionner avec le Languedoc-Roussillon, nous aurions une région de 72 724 km² pour 5 600 000 millions d'habitants avec en charge 385 lycées publics et privés pour 210 000 lycéens et 213 000 étudiants pour un budget de 2,3 milliards d'euros. Par ailleurs, le taux de chômage en Languedoc-Roussillon est de 13,9% de la population active fin 2013 (supérieur à la moyenne nationale de 9,8%), l'un des plus élevés de France ; en Midi-Pyrénées, le taux de chômage est 10,0% fin 2013.

Le 14 juin, les élus régionaux du Languedoc-Roussillon, en accord avec la position défendue par leur président, ont adopté à la quasi-unanimité une motion contre ce projet de

fusion avec Midi-Pyrénées, mais le Maire de Montpellier, le Président du Conseil Général de l'Aude et plusieurs parlementaires soutiennent la fusion avec Midi-Pyrénées. La méthode gouvernementale a été critiquée et les élus ont manifesté leurs craintes que le Languedoc-Roussillon soit vidé d'une partie de sa vitalité économique et ont mis en doute la complémentarité des territoires. De plus aujourd'hui, les citoyens veulent plus de proximité avec leurs élus et leurs institutions ; or, nombre de villes de la région sont très éloignées de la capitale de Midi-Pyrénées.

Un manifeste a été mis en ligne sur le site de la région afin de recueillir les signatures des habitants opposés à ce projet de fusion, et pour le maintien du statut de région à part entière.

Après le conseil des ministres du 18 juin, le président de la Région Languedoc-Roussillon réaffirmait son opposition à la fusion avec Midi-Pyrénées et déclarait qu'il restera mobilisé fort du soutien des représentants du monde économique, social et intellectuel de sa région ainsi que de celui de la totalité des groupes politiques de la Région.

Partons en Aquitaine, où une session commune a eu lieu le 12 juin entre le Conseil régional et le CESER. Il a été précisé que l'Aquitaine, au vu de sa taille, largement dans la moyenne européenne, ne constituait pas un handicap face au regroupement des régions, le PIB de cette région est supérieur à celui des régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon réunies avec un emploi plus diversifié.

De nombreux élus régionaux et des conseillers du CESER ont regretté que les 2 entités Aquitaine et Midi-Pyrénées ne s'unissent pas. Et l'interrogation s'est posée sur l'avenir des relations avec Midi-Pyrénées. Le président de région a précisé que les coopérations existantes entre l'Aquitaine et Midi-Pyrénées (Aerospace Valley, Agri Sud-Ouest Innovation) se poursuivront, et a ajouté qu'union avec Midi-Pyrénées aurait pu représenter un danger. En effet, les investissements et

développements se feraient autour des deux grandes métropoles fortes Toulouse et Bordeaux, au détriment du reste du territoire.

La modernisation de l'organisation des collectivités territoriales : une nécessité !

Ces remarques faites, il y a néanmoins un consensus pour une réforme, une modernisation du système des collectivités territoriales, car il faut en finir avec le millefeuille territorial français (22 régions, 36 552 communes, 96 départements, 3 territoires d'outre-mer, 3 collectivités à statut particulier, 2145 EPCI à fiscalité propre... bientôt 11 métropoles) - une exception en Europe – donnant à la décentralisation en France une allure d'illisibilité de l'action publique faisant chuter le taux de participation des citoyens à toute élection locale. A cette architecture, s'ajoutent les services de l'Etat, les programmes de l'Union européenne et leur zonage.

Si l'on veut donner aux Régions plus de pouvoir, qu'elles soient des territoires de décision démocratique, il faut établir concrètement leurs rapports avec ce tissu institutionnel.

Notre assemblée engage une réflexion sur cette nouvelle organisation territoriale de la République. Notre Bureau du 16 juin a validé un cahier des charges établissant les grandes lignes à suivre pour mener la réflexion. Ces dernières années, au travers des Avis adoptés (Réforme des collectivités, Fonds européens, CPER 2014-2020), le CESER Midi-Pyrénées s'est prononcé sur le renforcement du niveau régional, a fait part de propositions relatives aux compétences des collectivités, à leurs moyens, à leurs rôles.

Les Régions françaises se distinguent toujours de leurs homologues européennes par une insuffisance de compétences et de moyens. Les lois successives de

décentralisation (dont loi constitutionnelle du 28 mars 2003 qui constitutionnalise pour la première fois la Région, la loi du 13 août 2004 qui lui transfère de nouvelles compétences) n'ont pas suffisamment contribué au renforcement du pouvoir régional.

L'absence d'ordre politique entre niveaux de collectivités et la clause de compétence générale qui était donnée à toutes les collectivités locales et qui leur permettait de sortir du domaine de leurs compétences spécifiques ont généré un exercice confusionnel des compétences et les financements non plus croisés mais enchevêtrés.

Au-delà de leurs compétences exclusives (développement économique, formation professionnelle, construction et entretien des lycées, équipement des universités, organisation des transports ferroviaires de voyageurs d'intérêt régional), les régions sont intervenues dans des domaines divers tels que le tourisme, l'environnement, l'action culturelle, la recherche, les infrastructures de communication.

La compétitivité des régions : plus de compétences, un budget et des ressources fiscales adaptés, un renforcement de la capacité politique

Dès lors, comment faire des régions les collectivités territoriales, pivot de la décentralisation, et plus démocratiques ?

Le projet de loi prévoit une nouvelle architecture territoriale reposant sur le couple région / intercommunalités.

Selon une étude menée pour l'Assemblée des Régions d'Europe, actuellement, le succès des EPCI (99% des communes et 94% de la population sont dans un régime d'intercommunalité) n'est plus à démontrer. La dynamique imposée à leur profit autorise divers scénarios où se distingueraient les « intercommunalités communalistes » à base cantonale, des « communautaristes » avec les grandes agglomérations, les pays et les parcs naturels régionaux. C'est

avec ces quelques entités de projets contractualisés que les Régions ont à jouer pour affirmer un rôle de fédérateur des territoires. Elles pourront ainsi démontrer leurs capacités de programmation et d'expertise, de pilotage de synergies productives (entre entreprises, universités, pôles de recherche et ces collectivités de projets). Elles pourraient là aussi inventer de nouvelles formes démocratiques avec la généralisation des conseils de développement et le renforcement des Conseils économiques et sociaux qui pourraient devenir des lieux de proposition où des citoyens côtoient des élus, et d'élaboration de stratégies partagées.

Cette réforme vise à rendre les régions plus compétitives, plus fortes, plus démocratiques.

Des économistes, des politiques s'accordent à dire que la taille des régions n'a rien à voir avec leur compétitivité. Ce sont les compétences, le budget et les ressources fiscales qui sont déterminants, ainsi que le renforcement de la capacité politique à savoir travailler ensemble... ce qui est loin d'être acquis.

Dans le projet de loi sur la nouvelle organisation territoriale, elles reçoivent de nouvelles compétences au service du développement économique, de l'attractivité et du développement équilibré du territoire, et peuvent adopter des schémas prescriptifs garantissant la cohérence des actions menées par l'ensemble des collectivités.

Il est par ailleurs prévu que les ressources, notamment fiscales, des régions devront être adaptées à leurs nouvelles compétences. Leurs modalités seront prévues par la loi de finances, après concertation avec leurs représentants. Avant la fin du mois de juin, le Gouvernement engagera une réflexion avec les élus pour moderniser le système des dotations aux collectivités, leur donner de la visibilité sur leurs ressources,

et améliorer l'efficacité de la dépense publique. Cette précision est importante. Il faudra s'appuyer sur l'excellent rapport Malvy-Lambert.

Ce qui pose problème aujourd'hui en France, c'est la puissance de dépense par habitant dans nos régions face aux régions européennes : 395 € par habitant en moyenne contre 3561€ pour l'Allemagne, à titre d'exemple (données 2010).

Les transferts des budgets des départements correspondant aux compétences transmises ne seront bien évidemment pas suffisants. D'autres ressources sont nécessaires, notamment fiscales. On sait que l'Etat n'assume plus aujourd'hui ses fonctions d'investisseur et d'aménageur du territoire. Toutes les collectivités sont concernées.

La minoration de la part de la fiscalité locale dans les budgets régionaux aboutit à une véritable tutelle financière.

Pour les économistes, il ne s'agit naturellement pas de doter les régions, actuelles ou à venir, de moyens équivalents à ceux des grandes régions de pays fédéraux. Par exemple, la réunion de Midi-Pyrénées avec le Languedoc-Roussillon aboutirait à un ensemble de près de 6 millions d'habitants, assez proche de la Catalogne voisine (7,5 millions). Et si l'on additionne les budgets respectifs de ces régions, sans nouveaux transferts, on atteint moins de 3 milliards d'euros, tandis que le budget catalan dépasse les 30 milliards.

Un tel écart est certes à mettre au crédit d'une diversité structurelle du fait régional en Europe.

Par conséquent pour que la réforme régionale soit une réussite au vu des ambitions affichées, il faudrait une réforme en profondeur de la fiscalité locale dont l'assiette se réduit, une autonomie financière des collectivités corrigée par des mécanismes de péréquation. En outre, il devrait être opérée une réorganisation de l'Etat dans les territoires avec des transferts significatifs de ressources.

Le projet de loi indique que cette réforme territoriale va de pair avec l'affirmation dans les territoires d'un État

déconcentré, légitime et cohérent. Un débat spécifique a été engagé en conseil des ministres.

A ce renforcement de la capacité budgétaire, il serait nécessaire d'étendre le pouvoir réglementaire régional (le projet de loi le prévoit) voire d'instituer un pouvoir législatif secondaire aux Régions comme c'est le cas dans un nombre grandissant de pays européens.

Aujourd'hui, les régions françaises se sont organisées en s'inspirant du modèle parlementaire avec un fonctionnement en groupes politiques et une présidentialisation de l'exécutif. Mais une étude menée par l'Institut de la gouvernance territoriale et de la décentralisation préconise qu'une étape décisive soit franchie : une séparation nette entre pouvoir exécutif et pouvoir législatif, le président du conseil régional étant à la fois l'exécutif et le président de l'assemblée délibérante. Une évolution qui pourrait assurer une visibilité et une politisation de l'action des institutions régionales en ouvrant la composition des gouvernements régionaux à des personnalités issues de la société civile régionale (médias, syndicats...).

Quelles économies générées par ces regroupements régionaux ?

Mais il y a aussi les interrogations sur les économies que sont censés générer ces regroupements régionaux.

Si le freinage de la dépense locale est une nécessité, comme l'a rappelé la Cour des comptes dans un rapport d'octobre 2013 sur les finances des collectivités locales (relevant que les dépenses de fonctionnement des collectivités ont progressé de 3,1% en plus de l'inflation chaque année en moyenne depuis 1983), il apparaît néanmoins que la contribution des régions redessinées devrait être mince car leur budget total ne dépasse pas 28 milliards d'euros, soit 12% du budget total des collectivités (32% pour le bloc communal).

Les économies importantes peuvent être attendues des

communes et intercommunalités par la mise en place de mutualisations effectives entre collectivités, où les doublons de personnels auraient été évalués par la Cour des comptes à plus de 20 milliards d'€ par an depuis plus de 10 ans (rapport J.P. VACHIA au Congrès de l'ADCF à Angers).

La loi de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles de janvier 2014 créant les métropoles a mis en place des mécanismes fortement incitatifs à de telles mutualisations.

Pour l'Association des régions de France, les économies que l'on peut attendre de la réduction du nombre de régions se situeraient sur la commande publique. Certaines fonctions d'encadrement et de support pourraient être mutualisées en cas de fusion des conseils régionaux et des CESER. Des économies, marginales, pourraient être réalisées par la diminution du nombre d'élus. Mais à court terme, ces fusions pourraient même entraîner des coûts supplémentaires.

Le CESER a entamé sa réflexion sur ces nouveaux projets de loi.

Les débats vont être houleux au Parlement à n'en pas douter. Rien n'est définitif.

Comme décidé en Bureau le 16 juin, la Commission « Budget – Finances - Politiques contractuelles et Planification – Evaluation » mènera par conséquent une réflexion constructive sur divers aspects : compétences, coopérations et partenariats, moyens humains, services rendus, budget, gouvernance et partenariat au niveau régional et dans les territoires, rôle de l'Etat et de ses services déconcentrés, périmètre... Le projet d'avis devra permettre de faire part de propositions relatives à la nouvelle organisation territoriale telle que présentée dans le projet de loi et l'apparition d'une nouvelle cartographie.

Le travail de la Commission s'appuiera sur le rapport exploratoire sur la nouvelle organisation régionale à établir par la Section prospective. Avec l'appui des géographes qui la composent, la section fera un état des lieux des coopérations existantes avec l'Aquitaine, le Languedoc-Roussillon et analysera les coopérations nouvelles possibles. Cette contribution devra intégrer les travaux de l'INSEE parus récemment sur les mobilités et réseaux de territoires pour mieux évaluer l'organisation de la coopération.

Cette réforme territoriale, on l'a vu, inquiète quant aux nouveaux périmètres des régions présentés. Il y a une vraie peur de rupture d'égalité, une peur des citoyens d'être éloignés des lieux de décisions.

Les populations vivant dans les territoires ruraux craignent d'être isolés dans ces vastes ensembles.

Les régions devront être plus compétitives au niveau européen. L'accent aujourd'hui est mis sur le renforcement de l'efficacité en utilisant des facteurs tels que la compétitivité, les zones urbaines et l'innovation. Les zones rurales sont mises à l'écart alors qu'elles ont un potentiel.

Il faut savoir que les zones rurales des pays européens, c'est 59% de la population européenne et 56% de l'emploi. Elles ont donc un rôle indéniable à jouer dans la mise en œuvre de la stratégie Europe 2020. Ces zones produisent des richesses et de la valeur ajoutée. La reconnaissance de ces territoires comme pôles de développement et d'innovation sont les clés d'une croissance durable et d'un développement territorial équilibré.

Aussi, dans nos nouvelles régions, l'organisation des rapports entre les différents niveaux de collectivités devront permettre la structuration, le renforcement du développement des espaces ruraux, cela au service du développement économique, social et d'une compétitivité plus forte vis-à-vis

des régions européennes, mais la puissance d'une région ne se mesure pas au nombre de km².

Aujourd'hui 2/3 des intercommunalités ont atteint le seuil des 20 000 habitants, tel que ciblé par le projet de loi ; il y a donc déjà l'existence d'un maillage important d'interlocuteurs des régions et des métropoles.

La fierté d'appartenance régionale des Français !

Une étude nationale organisée pour le compte des régions en février et mars 2014 par un cabinet spécialisé a montré la fierté d'appartenance des Français à leur région.

Les plus forts taux de fierté d'appartenance régionale se trouvent au Nord, à l'Est, mais aussi à l'Ouest et au Sud.

La palme revient à la Bretagne, 96% des Bretons sont fiers d'être nés en Bretagne, 73% sont même très fiers.

Les autres régions à forte fierté régionale sont l'Alsace, Midi-Pyrénées, le Nord-Pas-de-calais et le Languedoc-Roussillon.

Ce qui crée le socle identitaire territorial, c'est l'histoire, la culture, les valeurs, les sites géographiques, les gens, l'histoire, les paysages et la gastronomie.

C'est cet ensemble de références plus qu'un découpage administratif... que partagent les habitants et que s'approprient les néo Midi-Pyrénéens, Aquitains ou Languedociens...

Les Français de toutes générations sont attachés à leur territoire à ce qui les réunit, comme à ce qui les distingue ...

Un découpage qui n'est pas partagé et assumé peut provoquer une rupture et un risque, qui est la désincarnation territoriale... et donc le rejet d'un nouveau système... de pouvoir.

Il ne faut pas faire de cette question un nouveau sujet de divisions des Français mais savoir au contraire démontrer en quoi le nouveau système d'organisation proposé, avant d'être décidé, renforcera notre économie, relancera la croissance économique créatrice de richesses et d'emplois, comment moins de régions permettra un plus grand dynamisme économique régional et national, et une plus grande cohésion territoriale entre les métropoles, les réseaux des villes moyennes et petites villes, et la richesse et la diversité des territoires ruraux. C'est aussi à ces questions que répondra l'avis du CESER Midi-Pyrénées, que nous construisons avec nos voisins.

C'est par ces questions qu'il aurait fallu commencer !

La question du redécoupage se posera alors après, en toute connaissance des problèmes identifiés et des réponses de la société.

Le futur industriel de Midi-Pyrénées

Cette actualité évoquée, quelques mots maintenant sur les deux projets d'avis que nous aurons à adopter ce matin.

La situation de notre secteur industriel est importante à étudier au moment même où nous risquons d'étendre le périmètre géographique de la région.

Nous devons réaffirmer :

- qu'il n'y a pas d'avenir sans industrie,
- qu'il n'y a pas d'industrie sans innovation, sans recherche et technologies de rupture, sans personnel formé et qualifié.

Je tiens à saluer la conclusion des difficiles négociations conduites depuis deux mois par le Ministre du Redressement Productif Arnaud MONTEBOURG dans le dossier Alstom, qui a permis une réévaluation des propositions par General

Electric puis le projet de reprise de Siemens allié à Mitsubishi. La présence de la puissance publique, dans un projet industriel partagé à dimension mondiale doit permettre d'éviter, 11 ans après, un deuxième Pechiney. Nous sommes concernés par l'usine neuve d'Alstom à Tarbes, adossé à de beaux laboratoires de recherche largement financés par les collectivités.

Mais il ne peut pas y avoir un Airbus de l'énergie parce qu'il n'y a pas de stratégie européenne de l'énergie.

Notre commission « Activités et Mutations économiques » a mené une réflexion sur le futur industriel de Midi-Pyrénées avec pour objectif d'imaginer le développement de l'emploi et des métiers de demain dans les PME/PMI.

Dans un environnement concurrentiel, notre région résiste plutôt bien à une situation de faible croissance et bénéficie d'une industrie en phase de maturité. Dans cette période, même s'il faut continuer à soutenir l'activité des secteurs moteurs de la région, aéronautique, espace, systèmes embarqués, agro-industrie et industrie de santé, il est nécessaire de préparer l'industrie de demain, objectif affiché des « 34 plans industriels » au niveau national.

Actuellement, il y a des secteurs clés où Midi-Pyrénées est bien positionnée, tels la filière bois, la chimie, la Silver économie, la robotique et le numérique.

Les enjeux majeurs sont les suivants :

- Favoriser les filières à valeur ajoutée territoriale et celles implantées régionalement,
- Soutenir les filières au travers des clusters,
- Ancrer les entreprises sur le territoire,
- Implanter l'usine du futur.

Le CESER formule des propositions articulées autour de quatre axes :

- Soutenir la création et la structuration des clusters pour les filières d'avenir régionales,
- Compléter les chaînes de valeur et valoriser les compétences de chaque filière d'avenir,
- Faire émerger des projets industriels régionaux,
- Piloter le développement industriel régional.

Les acteurs publics régionaux sont invités à être à l'écoute des acteurs et à faciliter ce dialogue qui permettra également de progresser sur des éléments importants de l'industrie notamment :

- les coopérations transversales entre filières, source d'idées et de nouveaux produits comme d'utilisation croisée de compétences et de reconversions de main-d'œuvre,
- la formation initiale et continue et la GPEC, un atout essentiel pour l'usine du futur qui nécessitera des compétences accrues et une réflexion sur le volume et les conditions de travail,
- l'analyse des besoins sociétaux et des marchés outil,
- les « chaînons manquants » ou compétences essentielles non disponibles en région à repérer et développer car source de notre attractivité ou de délocalisation plus importantes,
- la commande publique locale plus ouverte aux petites entreprises (Small Business Act), et la commande privée plus ouverte à l'achat régional dans un esprit de solidarité des acteurs d'un même territoire,
- la Responsabilité Sociétale des Entreprises,
- l'instauration d'une charte éthique dans les comités stratégiques de filières.

Enfin, le CESER souligne que le positionnement des pouvoirs publics régionaux, en soutien aux initiatives de qualité et à l'animation économique, doit être exemplaire de la solidarité et de la coordination que l'on attend des acteurs

économiques, entrepreneurs comme salariés pour développer le territoire. Il en relève de la responsabilité collective.

Le SRCE

Bien que ne figurant pas parmi les organismes obligatoirement consultés à ce stade de la procédure, le CESER de Midi-Pyrénées a décidé de rendre un avis sur le projet de SRCE (Schéma Régional de Cohérence Ecologique), qui a pour objet de concrétiser au niveau régional l'une des mesures phares du Grenelle de l'Environnement : la création d'une Trame Verte et Bleue. Présentée comme un « outil d'aménagement du territoire », et comme une approche renouvelée de la gestion de la biodiversité à partir d'une vision globale du fonctionnement écologique des espaces et des espèces, y compris ceux qui sont dits « ordinaires », intégrant les activités humaines, le CESER se réjouit de ces évolutions.

Le CESER considère que le plan d'actions stratégiques bien que globalement satisfaisant mérite néanmoins d'être complété et renforcé par des politiques sectorielles et territoriales adaptées.

Il fait les propositions suivantes :

Intégrer la gestion de la biodiversité dans l'ensemble des activités humaines

Pour relever ce défi, le CESER souligne la nécessité de développer une action publique plus cohérente, fondée sur une étroite conjugaison des politiques sectorielles et politiques territoriales influant sur la biodiversité, dont le SRCE serait le catalyseur au niveau régional. Au vu de l'importance de l'agriculture, de la forêt et des activités touristiques en région, il faudrait favoriser le maintien de la biodiversité dans les écosystèmes agricoles et forestiers pour

préserver leur capacité d'adaptation, préserver les ressources naturelles qui fondent les activités touristiques.

Mobiliser les acteurs du territoire

L'information, la sensibilisation et le développement de formations pour le plus grand nombre (jeunes, élus...) sont à développer pour obtenir une approche globale des activités et de leurs interactions avec les milieux naturels. Des lieux d'expression et de régulation pour les acteurs locaux sont à déterminer.

Prévoir les modalités d'une gouvernance efficace

Au-delà de la gouvernance politique, le CESER juge nécessaire la mise en place d'une gouvernance opérationnelle pour le suivi et l'évaluation dans la mise en œuvre des actions souhaitées. Cela pourrait se faire par la création ou la désignation d'une structure « technique » dotée de moyens financiers chargée de l'animation de la mise en œuvre du SRCE. Cependant, la gouvernance opérationnelle est aussi affaire de méthode. En ce sens, Il faut ici insister sur l'importance toute particulière de la concertation au plan local. Outre sa fonction première d'informer la population et de permettre l'appropriation locale des enjeux, cette concertation doit aussi avoir pour objectifs d'améliorer le projet et d'en préciser les moyens d'application. Il faudra aussi prévoir et gérer le partenariat nécessaire en conviant effectivement au débat et sur la base d'une information claire, l'ensemble des acteurs concernés, dont font partie les usagers de la nature, les associations de protection de la nature et l'ensemble des structures socioprofessionnelles.

Cette concertation-négociation devra enfin donner lieu à des conclusions claires soit sous forme de contractualisation, soit sous forme de projet de réglementation.

Alors que l'enjeu est aujourd'hui de conjuguer le maintien d'un patrimoine essentiel à la vie avec des possibilités de progrès pour l'homme, le projet de SRCE de Midi-Pyrénées aujourd'hui soumis à consultation affirme, à juste titre, une volonté politique forte de gérer des espaces dans un perspective de développement durable. Pour le CESER de Midi-Pyrénées, l'expression crédible d'une volonté politique au niveau régional suppose en premier lieu de préciser et de dégager les moyens financiers nécessaires à l'action, mais aussi de définir les bases de la gouvernance territoriale. Il considère que sur ce plan là, l'actuel projet de SRCE présente des lacunes et devra être encore amélioré.

Je tiens à remercier les deux commissions, les équipes administratives et les deux Rapporteuses pour leur implication personnelle.

**Extraits du discours introductif de Monsieur
Martin MALVY,
Président du Conseil Régional Midi-Pyrénées**

Monsieur le Président,
Mesdames Messieurs,

Je disais en passant « on va sacrifier au rite », le rite qui fait que lorsque nous siégeons Jean-Louis CHAUZY vient dire son mot et lorsque vous siégez je viens dire le mien.

(...)

Le second avis que vous rendez porte sur le futur industriel de Midi-Pyrénées. Vous dressez le constat d'une situation qui est plutôt meilleure qu'ailleurs, même si, à l'arrivée, nous le savons bien, nous avons un taux de chômage qui est plutôt supérieur à la moyenne nationale, malgré un dynamisme certain qui est lié en partie à la progression de la population et à la venue chaque année, au-delà des jeunes qui arrivent sur le marché du travail, d'hommes et de femmes de l'extérieur.

Vous évoquez la diversification, j'en suis bien d'accord, qui n'est jamais facile à réaliser, surtout en période de difficultés économiques, c'est quand même plus facile à réaliser quand on est en croissance et en progression. Ceci étant, les technologies avancent, les scientifiques font des progrès, la recherche, le transfert de technologie : ce qui est possible technologiquement à faire aujourd'hui ne l'était pas toujours hier... La diversification, ce sont essentiellement les nouveaux métiers, les nouvelles perspectives dans un développement du siècle qui avance. La chimie verte en fait partie, vous insistez

sur ce point, à une condition pour moi, c'est que la chimie verte ne soit pas l'occasion d'aller produire des végétaux nouveaux en occupant les terres arables alors que nous avons besoin de nos terres pour nourrir la France, l'Europe, l'humanité. On voit bien que des pays, tel le Brésil, qui ont développé à outrance les productions à partir de végétaux, reviennent dessus. Les Allemands ont développé le biogaz aussi par la même technologie, production agricole à des fins industrielles et différentes de l'alimentation humaine, ce n'est pas la piste que nous avons choisie. Ceci étant, nous avons ici dans la région un certain nombre d'entreprises industrielles, de laboratoires qui, de la même manière que pour la robotique, doivent nous permettre d'ouvrir de nouveaux chantiers.

Vous évoquez les freins au développement de la filière robotique, on est bien d'accord sur le sujet. Nous nous efforçons d'intégrer dans nos réflexions, à travers la mise en place d'un plan robotique que nous avons élaboré, la perspective plan robotique drones civils, nous allons intégrer dans « Agil It » le thème usine numérique du futur, on est bien là dans de nouveaux schémas et de nouvelles perspectives.

Nous allons adopter un plan après-demain sur la Silver économie, qui tient compte de l'évolution à la fois des technologies et en même temps des populations, de l'âge, de la progression du nombre de personnes âgées dans les années qui viennent qui va poser un certain nombre de problèmes qu'il faudra résoudre, qui sont aussi une perspective de développement de l'emploi si on arrive à trouver des financements. Mais incontestablement, et nous avons été l'une des premières régions à nous y engager, nous sommes reconnus au niveau national, comme pour la robotique, comme l'une des trois ou quatre régions pilotes, il faut aller de l'avant.

Nous avons une plénière dans 48 heures, on va y aborder les politiques territoriales, les nouvelles politiques territoriales puisqu'on sort d'une période. Tous les six ans on bascule contrat de Plan État-Région, financement européen, et puis politiques territoriales avec encore aujourd'hui une inconnue, quels sont les moyens dont nous disposerons ? Ce qui est quand même un élément non négligeable du débat. Si l'on prend la décennie qui vient de passer ces politiques - dites territoriales, car je ne sais pas quelles sont les politiques qui ne sont pas territoriales, à part l'espace et le virtuel, tout est bien territorial - sont celles qui se tournent directement vers les collectivités ou qui transitent essentiellement par elles ; en une décennie nous avons accompagné 12 334 projets, c'est-à-dire plus de 1 200 projets par an pour près de 4 milliards d'euros d'investissement. Tout globalisé, la Région étant au quart des aides publiques, à peu près 26 % des aides publiques, ce sont des politiques qui ont joué. Mais nous devons changer de méthode pour nous adapter parce que la situation change, bouge, se transforme. D'abord il n'y aura plus de contractualisation de l'État, elle était modique, l'État signait en bas de la page, mais ne signait pas avec des montants de financement. Chaque année l'État intervenait à travers le FNADT ou d'autres fonds nationaux. Il n'y aura plus de contractualisation avec les agglomérations et avec les territoires ruraux de la part de l'État. Les moyens financiers vont évoluer. L'objectif majeur des politiques régionales doit de plus en plus être lié à l'emploi, les autres collectivités vont rencontrer les mêmes difficultés financières budgétaires que nous, il s'agit donc de passer à une génération nouvelle sur les années 2015 2020, 2021.

Nous signerons avec les communautés d'agglomérations de nouvelles conventions, je souhaite qu'elles portent essentiellement sur ces thématiques liées au développement

économique et à l'emploi qui doivent être prioritaires, y compris avec l'enseignement supérieur, la recherche. Un contrat unique dans ces thèmes, l'innovation, les filières d'avenir, le développement économique, la mobilité multimodale, la transition écologique et énergétique, la politique de la ville lorsque la géographie prioritaire aura été définitivement adoptée. Davantage dans ces directions que dans certaines directions du passé. Nous allons essayer de réduire le nombre de contrats puisqu'aujourd'hui nous gérons dans le cadre de ces politiques 59 contrats, 32 contrats avec les pays, 10 contrats avec les communautés d'agglomérations, un contrat avec la communauté urbaine, 4 contrats bientôt 5 avec les Parcs naturels régionaux, 11 contrats avec les pôles pyrénéens, il y a un émiettement, il faut essayer de réduire ces contractualisations. Les agglos, c'est normal, restent à leur dimension ; les pays eux disparaissent du paysage, remplacés vraisemblablement là où c'est possible par ce qui a été baptisé par la loi les pôles d'équilibre territoriaux sur lesquels je ne me fais pas beaucoup d'illusions puisque je n'imagine pas qu'ils amènent beaucoup de financement, en particulier de la part de l'État, à l'exception sans doute parfois d'appels à projets, mais je souhaite qu'ils deviennent pour nous des interlocuteurs. S'ils peuvent prendre la dimension des bassins d'emploi, nous nous en féliciterons, et nous irons en priorité vers eux, mais quand on regarde la géographie régionale ce n'est pas, loin de là, possible partout. Un travail sera fait dès que nous aurons adopté ces nouvelles politiques.

Même chose pour les programmes Leader, puisque les programmes Leader, partie du Feader, 69 M€ pour la période, vont pour nous s'adresser exclusivement à la partie rurale de la région. Nous souhaitons que les territoires s'organisent pour qu'il n'y ait pas de Leader, les GAL, à moins de 45 000 habitants, ce n'est pas une épreuve insurmontable, certains ont plus de 100 000 aujourd'hui, il suffit d'avoir un peu de

volonté pour y parvenir. Il faut qu'à l'intérieur des départements une entente intervienne pour que la création d'un GAL à tel endroit ne mette pas en difficulté le reste du département pour se structurer et s'organiser. Bref, c'est un de nos prochains rapports.

Sur le très haut débit, je continue d'affirmer la même évidence, à savoir que le haut débit pour demain c'est l'équivalent de ce qu'a été l'eau, l'électricité, le téléphone filaire dans le passé et qu'il convient d'équiper tout Midi-Pyrénées. Je vois parfois que certains en restent à la perspective selon laquelle nous allons généraliser la fibre optique sur l'ensemble du territoire. Aujourd'hui généraliser la fibre optique me paraît une ambition incompatible avec les moyens et par ailleurs pas forcément justifiée. Il y a la fibre optique, il y a la poursuite de la boucle de cuivre, il y a le satellite dans les situations isolées, il faut s'adapter.

La première tranche est de 750 M€ : c'est l'addition des projets que les huit départements ont élaborés, c'est déjà une somme considérable. L'État interviendra très certainement à hauteur conséquente, le dossier du département du Gers est maintenant réglé, nous allons lui attribuer notre participation. Je vois le président de la CCI du Gers qui opine du bonnet et qui s'en réjouit, il a raison, j'espère que les autres vont suivre rapidement. Nous allons mettre sur la table 100 M€, nous avons évoqué 50 M€ de manière initiale, on soulage les départements et les communautés de communes parce que comme les Conseils généraux appellent les communautés de communes et qu'elles sont en difficulté aussi et moins bien dotées que les Communautés d'agglomérations, nous voulons éviter qu'elles ne soient pour des années prisonnières de cet équipement d'une manière très injuste puisque, rappelons le mécanisme, quand on est dans une ville importante ce sont les groupes qui assurent les équipements sans faire payer à la collectivité ; dès qu'on sort des villes importantes, les groupes

ne le font plus puisque ce n'est plus rentable, ce qui est d'ailleurs évident.

Nous allons également revoir le plan bio que nous allons prolonger et j'ai évoqué la Silver économie. Certains évoquent 300 000 créations d'emplois dans les années qui viennent, je ne prendrai pas à mon compte ce chiffre, car je le crois très approximatif. Ce que nous savons c'est qu'ici dans la région, et là ce sont des chiffres beaucoup plus précis, la croissance du quatrième âge entre 2010 et 2030 en Midi-Pyrénées est de l'ordre de 23 500 personnes dépendantes en plus. Avec une population qui est plus âgée que la moyenne nationale même si elle vieillit moins vite avec l'arrivée des jeunes ; à terme, nous serons dans la moyenne, mais il faudra résoudre ces problèmes de la Silver économie.

(...)

Merci.

AVIS

**« Quel futur industriel pour Midi-
Pyrénées ? »**

Le CESER remercie les personnes auditionnées dans le cadre de l'Avis

Monsieur Pierre BENAÏM - Secrétaire général à la Stratégie régionale de l'innovation (SRI)

Monsieur Cédric CABANES - Président du Cluster Chimie Verte

Monsieur Rémi FERRIER - Chef du Service Développement Industrie, Technologique et International. Adjoint au Responsable du Pôle 3E de la DIRECCTE

Monsieur Bernard GUIDEZ - Conseiller CESER Représentant les coopératives agricoles de Midi-Pyrénées, Rapporteur de l'Avis « Une dynamique pour l'Industrie Agroalimentaire en Midi-Pyrénées » 18 juin 2012

Monsieur Louis GUIGUE - ancien Conseiller CESER, Rapporteur de l'Avis « Vers une autre chimie » 18 octobre 2007

Monsieur Eric LALANDE - Conseiller CESER, Représentant la CAPEB - Rapporteur de l'Avis « La filière bois en Midi-Pyrénées » 23 juin 2009

Monsieur Pascal LANETTE - Président de la Commission Industrie à la CCI 31

Monsieur Pierre MOLETTE – Membre de la section prospective en qualité de personnalité extérieure du CESER,

Rapporteur de l'Avis « Pour une stratégie industrielle de Midi-Pyrénées au travers des PME-PMI » 11 février 2011

Madame Brigitte NICOLAS-DUCROQ - Responsable du service développement des industries à la CCI 31

Monsieur Bernard RAYNAUD - Vice-Président du Conseil régional chargé notamment du Développement économique, de l'Innovation et de l'Emploi,

Madame Irène SÉNAFFE - Directrice de l'Union Grand Sud des Communes forestières

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION.....	33
I Les politiques industrielles.....	37
I.1 Quelles ambitions pour l'industrie ?	37
I.2 Le contexte international et européen	39
I.3 Une politique nationale par filière, par produit et transverse	41
I.4 Les orientations industrielles de Midi-Pyrénées.....	43
I.4.1 Orientations stratégiques	43
I.4.2 Intervention sur toutes les filières	44
I.4.3 Des priorités de l'Europe et de l'Etat à articuler	46
I.4.3.1 Les 17 priorités en Midi-Pyrénées des 34 plans industriels pour la France	47
I.4.3.2 Les 5 priorités (DAC) de la CCI 31	49
I.4.4 Financement	51
II Enjeux d'une politique industrielle régionale	52
II.1 Favoriser les filières à valeur ajoutée territoriale et celles implantées régionalement	53
II.2 Soutenir les filières au travers des clusters.....	54
II.3 Ancrer les entreprises sur le territoire.....	57
II.4 Implanter l'usine du futur	58
III PROPOSITIONS	63
III.1 Soutenir la création et la structuration de clusters pour les filières d'avenir régionales	65
III.1.1.1 Les filières bois.....	65
III.1.1.2 La filière chimie verte.....	71
III.1.1.3 La filière de la Silver Économie	76
III.1.1.4 La filière du numérique	81
III.1.1.5 La filière robotique avec l'usine du futur et les drones	84

III.2 Structurer chaque filière d’avenir par la valorisation des métiers et la complétude des chaînes de valeur.....	92
III.2.1 Compléter la chaîne de valeur et améliorer l’attractivité	92
III.2.2 Renforcer les métiers et le dialogue social	92
III.3 Faire émerger des projets industriels régionaux	95
III.4 Piloter le développement industriel régional	96
CONCLUSION.....	101
IV Annexes	107
IV.1.1 Annexe : liste des 34 plans industriels	107
IV.1.2 Annexe : Pôles et clusters régionaux.....	109
Pôles de compétitivité de Midi-Pyrénées	109
Clusters de Midi-Pyrénées.....	110
V Sources / Bibliographie	112
VI GLOSSAIRE	117

INTRODUCTION

Les politiques industrielles doivent avoir pour ambition première l'amélioration des conditions économiques, sociales et environnementales de tous les citoyens. Une économie qui ne serait pas au service de la société perdrait l'intérêt de son développement. C'est ainsi que les politiques publiques industrielles de par les choix des domaines d'intervention, les critères d'attribution et le suivi tant qualitatif que quantitatif doivent intervenir pour un développement économique qui réponde aux besoins et aux attentes de la population.

La politique industrielle ne peut être qu'un accompagnement aux entrepreneurs qui prennent l'initiative et le risque d'investir dans des secteurs qu'ils jugent générateurs de valeur ajoutée. Cet accompagnement doit valoriser l'acteur économique qu'est le chef d'entreprise et les salariés de celle-ci source de la richesse économique du pays. Les pouvoirs publics ont la responsabilité de donner les moyens aux entreprises de se développer en particulier en mettant à leur disposition des infrastructures, des services, la recherche, l'enseignement et la protection sociale.

L'industrie est l'un des moteurs économiques majeurs pour la création de richesse le rééquilibrage du solde de la balance extérieure (81% des exportations)¹, pour le développement de

¹ Groupe des Fédérations Industrielles <http://gfi.asso.fr/chiffres-cles/> - En 2013, les exportations françaises ont été notamment soutenues par l'agroalimentaire, la pharmacie et l'aéronautique. <http://www.commerce-exterieur.gouv.fr/résultats-commerce-exterieur-2013>

l'innovation (82% de la R&D)², pour la croissance de l'emploi direct, et des services nécessaires à son fonctionnement et pour les emplois induits dans l'économie de proximité.

Midi-Pyrénées est la seule région française où l'emploi industriel a augmenté depuis 10 ans, avec une croissance exceptionnelle depuis 3 ans due à l'aéronautique, fleuron et image dynamique de l'économie régionale, qui est même exposé à des difficultés d'embauches. Cependant, Midi-Pyrénées n'est pas à proprement dit « une région industrielle », avec 12,8%³ de la valeur ajoutée régionale et des emplois qui représentent 12,4 % de l'emploi salarié⁴, ce qui, en juin 2013, représentait néanmoins 147.527 emplois⁵. Les centres de décision sont souvent hors région ce qui les déconnectent des conséquences des décisions prises sur le territoire.

Ce renouveau fait suite à 30 ans de mutations industrielles sous l'influence de la mondialisation (délocalisations, désindustrialisations et effondrement en particulier de l'industrie textile régionale), d'une restructuration du tissu industriel (relations de sous-traitance, externalisation des services) et d'un désengagement politique en faveur d'une économie de services.

L'industrie est aujourd'hui au centre des préoccupations économiques et des interventions publiques avec un discours

² Groupe des Fédérations Industrielles
<http://gfi.asso.fr/chiffres-cles/>

³ INSEE
http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=99&ref_id=t_3802R

⁴ au même niveau que la moyenne nationale (12,5%),

⁵ contre 660.319 emplois dans le secteur marchand

et de nombreuses politiques et plans au niveau européen (Stratégie de Lisbonne en faveur de l'innovation, FP8⁶ Key enabling technologies), national (crédits d'impôts choc de simplification, politique de filière, programme d'investissements d'avenir, 34 plans industriels, 7 propositions de la commission innovation 2030, pour ne citer que les plus récents) et régional (Schémas régionaux, plans et CPER...).

Dans notre région, l'industrie doit tirer son développement des besoins sociétaux (mieux se nourrir, mieux se soigner, mieux vivre en ville, mieux communiquer)⁷. Elle doit prendre en compte les besoins de compétitivité, d'intégration à l'environnement et des conditions de travail des hommes et des femmes. Elle doit également aussi tirer un meilleur parti des opportunités offertes par les différentes politiques et du déploiement de ses compétences sur les technologies d'avenir telles que le numérique ou la robotique notamment. Elle doit prendre en compte les besoins de compétitivité, d'intégration à l'environnement et des conditions de travail des hommes et des femmes. Bien que des actions d'aménagement et de structuration aient été mises en place par les collectivités territoriales ces dernières années (schémas de développement économique, schémas régionaux de l'innovation, plans régionaux sectoriels : aéronautique et espace, bois, Silver Économie, robotique, numérique...) l'industrie, porteuse de forte valeur ajoutée économique, doit continuer à concentrer les forces des acteurs pour créer une stratégie porteuse d'avenir industriel, suite aux nouveaux plans décidés par l'État.

⁶ Framework Programme for Research and Innovation (Horizon 2020)

⁷ <http://www.commerce-exterieur.gouv.fr/quatre-familles-prioritaires-pour-llexport>

Le CESER a souhaité s'autosaisir à plusieurs reprises sur le futur industriel de Midi-Pyrénées avec pour objectif de développer l'emploi et les métiers de demain dans les PME/PMI, par la concentration des efforts privés et publics régionaux, en prenant en compte les impacts sociaux et sociétaux. Le CESER a approfondi la thématique de l'industrie dans plusieurs Avis dont un transverse « Pour une stratégie industrielle de Midi-Pyrénées au travers des PME-PMI » du 11 février 2011 ou d'Avis spécifiques à certaines filières « Une dynamique pour l'industrie agro-alimentaire en Midi-Pyrénées » du 18 juin 2012, « La filière bois en Midi-Pyrénées » du 23 juin 2009, « Vers une autre chimie » du 18 octobre 2007 pour les plus récents. Ainsi, cet Avis synthétique traite plus spécifiquement des orientations des politiques régionales nécessaires à un futur régional industriel.

Le CESER s'est fondé sur les acteurs industriels pour élaborer son Avis. Il s'est appuyé sur des auditions, des forums, des conférences d'acteurs institutionnels, de chefs d'entreprise, de chercheurs et a étayé son analyse par des rapports, des études et des articles.

Le présent Avis est structuré en trois parties : le contexte industriel, les enjeux majeurs du développement et des propositions d'aide à la décision à destination des acteurs publics et locaux. Cet exercice tient compte des limites de l'action régionale en matière d'accompagnement des industriels, les facteurs de « compétitivité coût » relevant essentiellement d'un niveau de décision national et/ou européen. Les acteurs régionaux ont le devoir d'intervenir sur la « compétitivité hors coût » de leur industrie, autrement dit l'attractivité, voire l'ancrage en mobilisant au mieux les moyens dont ils disposent.

I Les politiques industrielles

I.1 Quelles ambitions pour l'industrie ?

Les économies dans le monde qui s'en sortent le mieux sont celles qui ont une industrie développée. Alors que l'Allemagne a réussi le couplage de l'industrie et des services, à l'opposé la Grèce a échoué dans son développement industriel et aujourd'hui aurait, en fin de compte, plus un problème de balance commerciale que de dette.

La compétitivité, dans un objectif d'augmentation des emplois et de meilleure qualité, est l'un des enjeux majeurs du développement industriel. Si nous devons entendre la compétitivité dans son acception large avec une compétitivité coût (réduire les coûts, améliorer la productivité) et une compétitivité hors coût (différenciation par la qualité, la marque, l'innovation...), son objectif, de restaurer les marges des entreprises, doit se faire dans un but de juste rémunération des capitaux placés à long terme, de financement des investissements matériels et immatériels (formation, R&D...) et d'amélioration des conditions et des perspectives de travail. En conséquence la compétitivité doit plus créer des produits à forte valeur ajoutée (différenciation de l'offre), plutôt que de rechercher à baisser les prix de vente sur les marchés d'entrée de gamme à forte concurrence (compétitivité par les coûts). Ce sont par les femmes et les hommes qui travaillent dans les entreprises que l'évolution de l'activité, la montée en compétence et l'amélioration de la compétitivité pourront être rendues possibles. Le dialogue social territorial permettrait d'élaborer une construction conjointe des objectifs communs de compétitivité pour imaginer et réaliser un avenir aux perspectives meilleures tant économiques que sociales.

L'une des perspectives d'améliorer de façon significative la compétitivité à l'avenir est la robotique, ou « usine du futur » dans son projet global. Son développement vise à une meilleure productivité mais également à améliorer les conditions de travail. Les salariés passeront plus de temps sur les tâches les plus créatives, en ayant une vision globale et complète des aspects techniques dans l'entreprise (panoramique et adaptable).

Les besoins de la population seront les débouchés de l'industrie de demain. Il est nécessaire de partir des besoins des populations et non pas de la demande sur les marchés existants où la concurrence est trop importante. Les besoins sociétaux identifiés seront ensuite transformés en demande, ce qui nécessite d'être plus dans une démarche de création que de captation de marchés. A l'exemple de l'entreprise Fabre qui a identifié un besoin de produits plus naturels, non allergènes et qui a créé il y a deux ans « cosmétic stéril », toute une gamme de produits qu'elle est la seule au monde à proposer.

Il est ainsi nécessaire d'avoir la capacité de faire collaborer les savoir-faire et les compétences de façon transversale (combinaison et coordination) car les besoins sont de moins en moins sectorisés et donc de plus en plus transversaux (ex. : les aliments ne servent plus seulement à se nourrir mais à être en bonne santé..., les voitures doivent être sûres, propres (décarbonnées), intelligentes (connectées)...). Cette nécessité repose pour une grande part sur les qualifications et les compétences transversales, ainsi que sur la diversification des activités nécessaires au développement des synergies. Cela interroge donc fortement les politiques de recentrage des entreprises sur leur « cœur de métier ».

Plus que jamais, les entreprises ne sont pas seules sur leur territoire et doivent s'appuyer sur les autres pour se développer. L'entreprise est un système ouvert (autres entreprises, acteurs publics, universités...) qui a besoin de proximité spatiale et de complémentarité de compétences. Il y a nécessité de développer des interactions dans le secteur industriel tout autant que des interactions entre le travailleur et l'entreprise. Cela demande de combiner et non pas d'opposer les différents secteurs industriels.

Ainsi, sur un territoire il y a un système économique du territoire où ce n'est pas le nombre d'entreprises qui importe mais leur coopération entre elles et avec les universités. C'est pour développer cette coopération qu'il convient de remplacer les aides individuelles aux entreprises par des aides aux projets collaboratifs. Midi-Pyrénées semble se caractériser par un manque de culture de coopération des acteurs.

1.2 Le contexte international et européen

Le futur industriel de Midi-Pyrénées est dépendant des éléments comparés en termes de rendement du capital, de disponibilité de main-d'œuvre compétente, d'infrastructures, de services, de services publics et de prix de l'énergie que trouveront les entrepreneurs dans notre Région par rapport à des pays et régions concurrents. Les dispositions mises en place par l'Europe d'une part et la France d'autre part nécessitent d'être rappelées car elles influent sur le futur industriel de notre région même si elles ne peuvent pas faire l'objet de recommandations à mettre en œuvre localement. Pour l'Europe :

- **Il n’y a pas à proprement parler de politique industrielle européenne**, mais une priorité très nette affichée pour le soutien à l’innovation étant entendu qu’il est difficile de produire en Europe aux mêmes coûts que dans les BRICS. Il faut donc proposer en avance de phase des produits nouveaux et/ou meilleurs. Dans cet objectif 80 Milliards sont programmés sur Horizon 2020, « 8^{ème} PCRD » programme cadre d’appui à la recherche et à l’innovation, des « keys enabling technologies » ont été identifiées comme porteuses de développement⁸.
- **L’Europe vise à garantir la « libre concurrence »** entre les entreprises dans une économie de marché. L’encadrement strict des régimes d’aides notifiés au profit des entreprises limite l’aide des Etats membres (et donc de notre région) au profit des entreprises tant du point de vue du type d’aide que du taux d’aide et de la taille de l’entreprise.
- **L’objectif de convergence vise à rééquilibrer le PIB** par habitant dans les régions de l’Union afin de renforcer les exportations intra-européennes ; les aides aux entreprises sont beaucoup plus

⁸ “key enabling technologies” (technologies clés génériques) – Nanotechnologies, Micro- & Nano-électroniques, Photonique, Matériaux avancés, Biotechnologie industrielle, Systèmes de production avancés

importantes dans les régions qui ont un retard à rattraper.

- **Il n’y a pas d’harmonisation fiscale ni sociale en Europe ni en zone Euro**, les différences entre pays sont importantes, tant sur les normes que sur les taux et les bases. La modulation des taxes pesant sur le capital productif et le travail est librement fixée par les Etats.
- **L’absence d’un « protectionnisme minimal »** mettant en place des barrières douanières entre l’Union Européenne et le reste du monde est la porte ouverte à la concurrence de produits en provenance de pays pour lesquels la protection sociale et la protection environnementale n’ont pas la même signification qu’en France,
- **L’Euro fort** n’est pas favorable aux entreprises qui exportent hors zone Euro, même s’il diminue les factures de pétrole et de gaz.
- **Il n’y a pas de politique énergétique européenne,**
- **L’obligation de consultation européenne** pour les marchés publics supérieurs à 200.000 € pour les biens et services, et 5 millions pour les travaux.

I.3 Une politique nationale par filière, par produit et transverse

L’enjeu majeur de la politique de l’Etat en matière d’activité économique doit rester la satisfaction des besoins sociétaux et le rétablissement du solde de la

balance commerciale⁹, en s'appuyant sur le développement de l'industrie et de ses exportations, par le soutien à la compétitivité, avec pour corollaire le développement de l'emploi.

L'Etat mène une politique à la fois sectorielle par filière, technologique sur des produits spécifiques et transverses par le soutien à l'innovation. Ses trois objectifs sont de :

- Structurer les filières existantes au travers des CNI (Conseils Nationaux de l'Industrie), CSF (Comités Stratégiques de Filières¹⁰), CSFR (CSF Régionales¹¹) et contrats de filières.
- Préparer les produits de demain (horizon 2020) par 34 plans industriels (domaines d'activités maîtrisés à développer à l'exportation-programme développé plus bas).

⁹ La facture énergétique équivaut toutefois toujours à 83% du déficit total sur l'année.
<http://www.tresor.economie.gouv.fr/File/396736>

¹⁰ Le CNI a identifié 13 CSF : Aéronautique, Alimentaire, Automobile, Biens de consommation, Bois, Chimie et Matériaux, Éco-industries, Ferroviaire, Industries extractives et de première transformation, Industries et Technologies de santé, Mode et Luxe, Naval, Nucléaire, Numérique.

¹¹ Pour Midi-Pyrénées : aéronautique, santé et agroalimentaire

- Préparer les technologies d'avenir au travers « d'Ambitions » définies par la commission innovation 2030¹².

Cette politique croise son action avec « les investissements d'avenir » du « grand emprunt » dont les limites et les interactions deviennent floues.

I.4 Les orientations industrielles de Midi-Pyrénées

I.4.1 Orientations stratégiques

L'objectif de la Région Midi-Pyrénées est de développer la compétitivité des entreprises et l'emploi sur la base des dispositifs actuels pertinents qui seront poursuivis :

- structurer les filières (structurer, dynamiser, développer les territoires) en respectant les critères d'intervention des Fonds Européens et du CPER pour développer l'usine du futur avec ses caractéristiques d'innovation au sens large (managériale, sociétale, environnementale, industrielle, etc.),
- Faire évoluer les grosses PME (60 en Midi-Pyrénées) vers des ETI (plus de 250 salariés),

¹² Les ambitions : stockage de l'énergie, recyclage des matières : métaux rares, valorisation des richesses marines : métaux et dessalement de l'eau de mer, protéines végétales et la chimie du végétal, médecine individualisée, silver économie, l'innovation au service de la longévité, valorisation de données massives (Big Data). Voir synthèse en pièce jointe ou par ce lien : http://competitivite.gouv.fr/documents/commun/Politique_des_poles/la_nouvelle_France_industrielle/synthese-rapport-innovation-2030.pdf

- faire progresser les TPE (starts up pour les aider à passer les seuils de développement) aide à l'emprunt, aides aux fonds propres, aides à l'export.

Les enjeux du développement industriel de Midi-Pyrénées sont de :

- maintenir une position de leader mondial sur l'aéronautique, l'espace et systèmes embarqués et développer les parts de marchés des filières santé et agro-alimentaire,
- positionner Midi-Pyrénées sur des marchés d'avenir et créer les emplois de demain,
- accroître la compétitivité des entreprises en déployant l'usine du futur.

Déploiement des filières :

- maintenir et développer les filières constituées à 5 et 10 ans,
- créer une dynamique de filières en s'appuyant nécessairement sur : un positionnement concurrentiel, un tissu d'entreprises, une recherche et de l'innovation, une structuration des filières, une GPEC,
- identifier les filières d'avenir au travers des enjeux sociétaux : finitude des ressources, santé et vieillissement, hyper connexion.

I.4.2 Intervention sur toutes les filières

Les filières industrielles ont été hiérarchisées dans trois catégories : structurées, émergentes, à enjeux territoriaux. Dans le cadre du CPER (Contrat de Plan Etat-Région 2014-2020), l'Etat et la Région Midi-Pyrénées ont défini trois catégories industrielles :

- Les filières structurées : •Aéronautique et Espace (61 000 emplois) •Systèmes embarqués (20 000 emplois)
 - IAA (26 000 emplois) (Alimentaire + Agro-industrie)
 - Santé (10 000 emplois)
- Les filières émergentes : •Biotechnologies •E-santé
 - Robotique et drones
 - Chimie (5000 emplois) et chimie verte
 - Eco-industrie (Eau/énergie/déchets)
 - Automobile (10 000 emplois)
 - Ferroviaire (5000 emplois)
 - TIC, Numérique (35 000 emplois)
- Les filières à enjeux territoriaux : •Bois (17 000 emplois)
 - Textile et habillement (3000 emplois)
 - Céramique

Les 17 filières identifiées en Midi-Pyrénées seront toutes soutenues par le Conseil Régional contrairement à la politique de l'Etat de n'en soutenir que 10 dans le cadre du CPER et du programme des 34 plans (voir plus bas).

L'aéronautique et l'espace seront traités à part, restant une priorité absolue dont les soutiens déjà existants seront pérennisés, cependant il est nécessaire d'anticiper sur les projets de demain à 5 et 10 ans qui n'existent pas à l'échelle mondiale. Ce manque de perspective nécessite de pousser les entreprises à innover et à anticiper leur diversification.

Les interventions de la Région par filières (informer et structurer) se poursuivront : au-delà des 5 pôles de compétitivité, il y a régionalement 13 clusters qu'il faut appuyer par des actions collectives d'accompagnement (liste en annexe).

Les interventions individuelles seront maintenues au travers des contrats d'appuis, exportation et labo-entreprises.

I.4.3 Des priorités de l'Europe et de l'Etat à articuler

La Région travaille à anticiper et coordonner la cohérence entre les politiques et les nouveaux plans autour de l'innovation en identifiant les actions avec de réels nouveaux financements. La période actuelle est charnière avec les négociations des Fonds Européens, le CPER (très recentré sur 5 axes précis qui excluent des plans d'interventions antérieurs comme le tourisme et l'agriculture), la démarche du plan national de réindustrialisation (en lien avec le Schéma Régional de l'Innovation), les priorités de l'Etat avec les 34 plans, les 7 propositions de la commission innovation 2030¹³ et le programme Investissements d'avenir¹⁴.

¹³ Les ambitions : stockage de l'énergie, recyclage des matières : métaux rares, valorisation des richesses marines : métaux et dessalement de l'eau de mer, protéines végétales et la chimie du végétal, médecine individualisée, silver économie, l'innovation au service de la longévité, valorisation de données massives (Big Data). Voir synthèse en pièce jointe ou par ce lien : http://competitivite.gouv.fr/documents/commun/Politique_des_poles/la_nouvelle_France_industrielle/synthese-rapport-innovation-2030.pdf

¹⁴ Les mesures : Attirer les talents internationaux, Dynamiser l'accueil et le séjour des étudiants étrangers, Faciliter l'implantation et le développement des entreprises étrangères en France, Mieux connecter la France aux marchés mondiaux, Renforcer l'internationalisation de l'économie française, Détail en pièce jointe ou par ce lien : http://www.gouvernement.fr/sites/default/files/fichiers_joints/tableau_mesures_170214.pdf

1.4.3.1 Les 17 priorités en Midi-Pyrénées des 34 plans industriels pour la France

Les 34 plans¹⁵ pour « La nouvelle France industrielle » engagent les acteurs économiques à identifier, investir et organiser des secteurs industriels innovants, pour la reconquête de l'industrie de demain. D'un niveau national, ces 34 secteurs ont été identifiés au sein du Conseil National de l'Industrie sur trois critères :

- se situer sur des marchés en croissance, ou présentant des perspectives de croissance forte dans l'économie mondiale,
- se fonder essentiellement sur des technologies que la France maîtrise, sur leur diffusion dans l'économie et leur développement ainsi que sur l'industrialisation d'une offre industrielle nouvelle,
- occuper une position forte sur ce marché avec des entreprises leaders, ou disposer d'un écosystème académique, technologique, économique et industriel permettant d'y occuper une place forte.

Les 34 plans ont été identifiés par rapport à des besoins et des marchés qui visent des marchés mondiaux et non pas exclusivement nationaux, même s'ils doivent s'appuyer sur une demande intérieure pour être amorcés.

Chaque région a identifié dix plans (cinq nationaux et cinq régionaux) avec la désignation d'un animateur par plan au niveau régional. Les demandes sont agrégées par l'ARF (Association des Régions de France) pour être remontées au Ministère du Redressement Productif. Chaque région produira en suivant une feuille de route.

¹⁵ Voir liste en Annexe

Les 5 plans « remontés » à l'ARF à enjeu national avec des référents régionaux sont :

- Voiture pour tous consommant 2l/100km,
- Avions électriques et nouvelles générations d'aéronefs,
- Logiciels et systèmes embarqués,
- Robotique,
- Biotechnologies médicales.

Les 5 autres plans d'enjeux régionaux sont :

- Produits innovants pour une alimentation sûre, saine et durable,
- Big data,
- Réseaux électriques intelligents,
- Usine du futur,
- Hôpital numérique.

La Région estime néanmoins que 7 autres plans ont le potentiel d'être développés en Midi-Pyrénées :

- TGV du futur,
- Industrie du bois,
- Qualité de l'eau et gestion de la rareté,
- Chimie verte et biocarburants,
- Dispositifs médicaux et nouveaux équipements de santé,
- Objets connectés,
- Rénovation thermique des bâtiments.

Le CESER a noté que malgré le dynamisme industriel et les compétences de Midi-Pyrénées, il n'y avait pas d'entreprises identifiées, aucune n'est porteuse d'un de ces 34 plans. Il semblerait qu'il y ait une méconnaissance nationale, en particulier dans la sphère industrielle décisionnaire, du portefeuille de produits et de compétences de Midi-Pyrénées ou que les produits, compétences, techniques de nos

industriels ne soient pas au niveau comme nous pourrions le penser. Cette situation ne serait pas alarmante car les entreprises peuvent, et certaines ont commencé, à s'insérer dans les plans.

1.4.3.2 Les 5 priorités (DAC) de la CCI 31

La CCI 31 a réalisé une étude approfondie « pour une stratégie offensive du développement industriel du territoire toulousain ». Cette étude novatrice a été réalisée par les acteurs privés et publics et a été rendue publique en mars 2013. Elle vise à identifier et accompagner des Domaines d'Activités Cibles (DAC) pour le développement industriel.

Au-delà de l'intérêt de l'état des lieux et des enjeux, cette étude très précise (définition du domaine et de son périmètre, marchés associés, technologies associées, acteurs clés, dynamiques collectives, recherche nationale, grands projets et financements, contexte et positionnement) **définit les orientations stratégiques avec un plan d'action** (anticiper, détecter et cibler les domaines d'activité ; développer, fédérer autour des DAC et des champions locaux ; construire le portefeuille d'offres et de produits ; conquérir les marchés à l'international ; accompagner la montée en compétences et capacités des PME industrielles ; dispositifs d'accompagnement et de financement) pour 10 domaines d'activités cibles étudiés.

Sur ces 10 DAC, la Région en a identifié cinq qui correspondraient à ses objectifs :

- la mobilité durable et intelligente,
- les dispositifs médicaux cancer et cardiologie,

- les nutraceutiques,¹⁶
- l'agriculture durable et précise,
- ingénierie et conception numériques.

Les non retenus sont :

- la ville intelligente et durable,
- la e-santé appliquée aux neurosciences et au vieillissement,
- le transmédia et les contenus numériques,
- les applications spatiales,
- la défense.

Cette étude va entrer dans sa seconde phase d'instruction (dynamique collective, présence de leaders mondiaux, portefeuille technologique, connexion avec la recherche, connexion avec les marchés, capacités de financement) pour mettre en œuvre le plan stratégique sur 2 à 4 domaines d'activités.

Cette étude riche pose néanmoins la capacité des acteurs régionaux à travailler ensemble tant sur un diagnostic que sur les actions à mettre en œuvre avec une concentration des politiques et des budgets qui y sont consacrés.

Cette stratégie développée par la CCI a l'intérêt d'être pragmatique en partant du marché. Néanmoins, l'impact se fera sur du long terme à la vue du nombre d'entreprises impliquées dans ce projet aujourd'hui, même si l'intérêt est d'attirer toutes les entreprises de la filière.

¹⁶ relatif à un produit fabriqué à partir d'aliments et commercialisé sous forme de comprimé, de poudre, de potion etc. ayant un effet physiologique bienfaisant contre des maladies chroniques

Pour optimiser cette démarche, l'organisation du développement industriel de la CCI devrait être coordonnée régionalement pour être déclinée départementalement.

I.4.4 Financement

La Région va continuer à engager 157 millions d'euros sur son budget annuel, l'Europe n'a pas encore précisé son enveloppe et l'Etat devrait injecter 800 millions d'euros par région pour les 10 projets identifiés dans le cadre des 34 plans, dont la mobilisation n'a pas encore été définie (soit par évaluation arithmétique, en moyenne 3 à 4 millions par projet pour chacune des 22 Régions). A titre de comparaison, la Région Midi-Pyrénées va injecter 25 millions d'Euros sur 3 ans pour le plan Robotique et drones.

Néanmoins, le CESER souligne la nécessité que les politiques de financements soient sous conditionnalités et suivies d'évaluations. Les aides pourraient être conditionnées¹⁷ à l'engagement de l'entreprise aux critères liés à la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) et évaluées afin d'en connaître leur efficacité, comme les appels à projets des pôles de compétitivité qui n'ont apparemment pas fait croître la R&D.

Si fréquemment il est pointé une intervention financière régionale trop diffuse avec des moyens insuffisants alloués aux actions, la Région Midi-Pyrénées n'aurait jamais refusé un seul dossier intéressant.

¹⁷ Développé dans la partie III.2.2 Renforcer les métiers et le dialogue social p 92

II Enjeux d'une politique industrielle régionale

Il est toujours difficile de porter un œil critique sur ses activités ayant une tendance au positivisme. La France a l'image à l'étranger d'être « une belle du passé » avec des créations industrielles de qualité mais anciennes (Concorde, TGV, nucléaire...), elle a su créer des avancées technologiques, a une fibre d'innovation mais la France n'a pas de bons résultats en industrialisation, elle n'a pas assez d'investissements dans la R&D et a du mal à faire croître les entreprises.

L'industrie française doit également contrer le dumping social et faire face à des problèmes de marge des entreprises qui sont par exemple à 28% en France contre 35% en moyenne dans UE.

Les politiques industrielles françaises sont plutôt jugées générales sans choix industriels stratégiques forts. Aujourd'hui, il est nécessaire de réutiliser des technologies existantes, de développer « l'open innovation », la transversalité, de lever les freins au développement de la robotisation, de travailler en coopération active et de développer les matériaux innovants plus dans les usages (mise en œuvre, recyclages).

Il reste néanmoins que le principal potentiel de l'avenir de l'industrie se trouve dans le réservoir des compétences et la capacité à les valoriser.

II.1 Favoriser les filières à valeur ajoutée territoriale et celles implantées régionalement

L'optimisation d'un développement économique territorial repose sur une utilisation des ressources présentes sur ce territoire (naturelles , technologiques, humaines ...) tout en préservant l'environnement. Il est pour cela nécessaire de tisser des liens étroits entre les différents acteurs locaux pour décupler leur efficacité territoriale dans un cycle d'entraînement vertueux.

Il apparaît ainsi utile d'identifier et de favoriser le développement en premier lieu des filières régionales à potentiel de développement dont :

- les industries qui s'appuient sur les ressources locales,
- les filières qui assurent une diversification à l'aéronautique en étant vigilant aux mutations économiques,
- les compétences régionales qui existent et peuvent être développées par les PME,
- les produits qui ont un potentiel de développement à l'international,
- la transversalité et la complémentarité des technologies inter-filières qui peuvent être développées en termes technologiques ou de services.

Sur ces critères, le CESER estime que les domaines d'activité d'avenir à structurer de Midi-Pyrénées sont :

- la filière Bois (conception, exploitation, diffusion),
- la chimie verte (conception, développement, diffusion dans les secteurs aval),
- la silver économie et e-santé (télé-médecine, maintien à domicile, activités seniors),
- le numérique (Cloud computing, big data, systèmes d'informations, applications spatiales, logiciels),

- la robotique et drones (Drones, robotique industrielle, robotique de services, usage des robots)
- et l'usine du futur (contribuer à son élaboration et à son implantation).

Ces filières sont développées dans la partie « propositions »
 III.1 Soutenir la création et la structuration de clusters pour les filières d'avenir régionales page 65.

Ces filières si différentes, aux niveaux de structuration différents à l'implantation et à l'historique différents ne peuvent pas être considérées globalement. Quelles sont leurs spécificités ? Comment peut-on et sur quoi répondre à leurs besoins particuliers ?

II.2 Soutenir les filières au travers des clusters

Si les filières permettent une identification simple de la chaîne de production et de valeur, une politique qui viserait uniquement à la renforcer, continuerait à entraîner notamment un déséquilibre des relations donneurs d'ordres/sous traitants instauré par une politique de soutien aux champions nationaux, une instabilité en raison des innovations et comportements opportunistes créant une asymétrie entre donneurs d'ordre et sous-traitants, une vision court-termiste de baisse des coûts avec une recherche de la compétitivité par rapport aux sous-traitants.

Il est nécessaire d'enrichir la politique de filières, et la dynamisation du tissu productif par le soutien du développement de technologies horizontales et de relations de coopération pour casser la vision trop verticale des filières. L'entreprise évolue selon les compétences dont elle dispose et de celles qu'elle peut mutualiser avec d'autres

entreprises en coopération. L'appartenance à un groupe est caractérisée par la proximité de compétences et de qualifications qui transcendent le découpage de branche ou de filière. Les Clusters répondent à l'objectif de mobilité et de coopération horizontale et verticale basé sur un réseau de compétences qui favorise la capillarité et l'entrée progressive de ses membres dans de nouveaux champs d'activité. Il convient de mieux développer l'idée de « site industriel » ou de partage de l'innovation, pour avoir une stratégie à long terme sur les économies à réaliser sur la chaîne de valeur. Les politiques publiques doivent ainsi soutenir les clusters sous conditions de mutualisation, de coopérations et de compétences partagées entre les acteurs pour développer les filières.

Si le CESER encourage la poursuite des politiques de coopération des « pôles de compétitivité »¹⁸ qui sont bien implantés territorialement, organisés et financés, il a souhaité orienter ses travaux vers les clusters à créer ou à conforter.

La diversité des missions de « clusters » et de leurs dénominations (pôles, grappes d'entreprises, districts...) peut entraîner une confusion de définition, et peut amener à rassembler sous une même appellation des types hétérogènes de regroupements d'entreprises, pouvant donner une fausse image de cette dynamique d'autant plus que le terme « Cluster » est également le label d'une politique nationale attribué par la DATAR donnant droit notamment à des financements.

Les clusters¹⁹ pourraient néanmoins être définis comme un regroupement d'entreprises faisant partie d'un même secteur

¹⁸ Pôles de Midi-Pyrénées : Aérospace Valley, Agri Sud-Ouest Innovation, Cancer Bio Santé, Derbi, Eau

¹⁹ <http://www.franceclusters.fr/page-definition-15.html>

d'activité (même domaine de compétences) et qui sont ancrés dans un territoire ou localisés géographiquement. Ils sont principalement constitués de TPE/PME ; ils intègrent, lorsque cela est pertinent, des grandes entreprises ; ils associent ou intègrent des acteurs de la formation, de la gestion de l'emploi et des compétences, de l'innovation et de la recherche, en fonction des contextes et des initiatives ; ils ont un « noyau dur » ancré sur un territoire permettant des rapports aisés de proximité entre leurs membres et qui est pertinent par rapport au tissu d'entreprises concernées ; ils apportent des services aux entreprises qui peuvent porter sur l'ensemble de leurs besoins à travers des actions de mutualisation ou d'actions collectives, notamment concernant l'innovation sous toutes ses formes, l'emploi et les compétences, l'organisation du travail, le développement à l'international, la communication, les aspects environnementaux...; ils ont une structure de gouvernance propre, où les chefs d'entreprises ont un rôle moteur, avec une stratégie élaborée collectivement, mise en œuvre à travers un plan d'actions concerté ; ils s'articulent et coopèrent avec les acteurs publics et privés de leur environnement territorial ; ils favorisent les coopérations avec les autres acteurs publics et privés, notamment de la formation, de la gestion de l'emploi et des compétences et de l'innovation.

Les clusters, ou politique territoriale de filière, sont intéressants car ils donnent l'opportunité aux acteurs de se voir dans une temporalité différente, hors contrats marchands, mais :

- une filière n'est pas forcément liée à un territoire,
- cela suppose un système productif vertical et ordonné ce qui n'est plus forcément la réalité organisationnelle,

- cela ne favorise pas l'apparition d'activités transversales qui correspondent aux nouveaux besoins des usagers et qui présentent l'avantage d'être redéployables en cas de crise.

Les clusters devraient également devenir des lieux d'échanges économiques dans un objectif de développement du territoire avec une appréciation et une valorisation particulière des produits et services locaux.

13 clusters existent déjà en Midi-Pyrénées, mais quels sont leurs missions, leurs moyens, leurs dynamismes, leurs partenariats ? Si les chefs d'entreprises sont présents, quelle est la part de responsabilité des pouvoirs publics qui les soutiennent ? Engagés territorialement pour le développement économique, les clusters ne doivent-ils pas répondre aux attentes de la Responsabilité Sociétale des Entreprises et s'ouvrir aux représentants des salariés et acteurs locaux ? Ouverts à des partenariats structurants à long terme, notamment avec le système éducatif initial et professionnel, les GPEC de filières ou territoriales, ne devraient-elles pas être incluses dans les missions de ces clusters ?

II.3 Ancrer les entreprises sur le territoire

Les politiques publiques doivent attirer les entreprises mais surtout les ancrer dans le territoire. Si les financements sont nécessaires pour attirer et maintenir les entreprises en leur proposant terrains, haut débit, fiscalité intéressante, subventions, ils ne sont pas suffisants dans la mesure où ils ne protègent pas de la concurrence des autres territoires. L'ancrage des entreprises sur le territoire consiste à tirer parti de l'externalisation d'un volume important de leurs activités

pour leur proposer une offre coordonnée de compétences complémentaires à leur cœur de métier. De plus, il est important de rappeler que ce n'est pas parce que cette offre existe sur un territoire qu'elle est utilisée et que l'envie de coopérer, la confiance et le sentiment d'appartenance, qui sont les éléments essentiels de «l'intelligence industrielle», ne sont pas valorisés dans une logique de concurrence.

L'ancrage territorial nécessite également une forte cohésion sociale de ces territoires par des offres de service et des services publics de proximité, de qualité et en nombres suffisants, pour l'accueil des populations concernées.

Ainsi, les enjeux de l'ancrage territorial sont de créer des partenariats et coopérations resserrés et solidifiés par des objectifs à long terme afin de créer un tissu économique interagissant et dépendant mais offrant toute possibilité de s'appuyer sur son environnement de partenaires pour innover.

Au-delà de la mise à disposition des moyens physiques d'accueil des entreprises, quels sont les moyens mis en œuvre pour ancrer les entreprises sur notre territoire ? Quelles actions de partenariat et de coopération sont développées ? On pourrait estimer que toute politique transverse, groupée pourrait y répondre. Qu'en est-il de l'accès à des plateformes technologiques, de GPECT, de groupements à l'exportation, de constitution de réseaux, de regroupements autour de projets/de produits à créer ?

II.4 Implanter l'usine du futur

Sur les 34 plans, « l'usine du futur » est un plan transverse qui s'il est novateur, a des concurrents, avec des initiatives similaires en Allemagne et aux USA. Néanmoins, les intérêts à la robotisation répondent à des problématiques différentes selon les pays. En Allemagne et au Japon c'est principalement pour faire face au vieillissement de la

population, alors qu'en France et aux USA l'objectif premier est la création d'emplois.

Le Plan sur l'usine du futur poursuit deux objectifs : développer les PME dans les territoires et développer la technologie robotique par l'implication financière et la coopération.

Le but est de faciliter l'accès aux nouveaux outils numériques, d'accélérer l'adoption des techniques de fabrication avancées, d'accompagner la transition énergétique et d'améliorer les conditions de travail des opérateurs. Ce qui inclut des réflexions sur la compétitivité des entreprises et l'attractivité des métiers techniques.

L'usine du futur développera plusieurs techniques :

- **l'advanced manufacturing** : techniques de fabrication partant de la simulation et de la fabrication sous contrôle avec de la robotisation et de la cobotique,²⁰
- **le big analog data** : gestion des données issues de capteurs pour optimiser le processus global,
- **l'industrie 4.0** : (quatrième révolution industrielle) utilisation du numérique – Axe prioritaire de l'Allemagne,
- **les systèmes cyber-physiques** : lignes de productions pilotées par des systèmes logiciels embarqués, interconnectés et auto-adaptatifs.

Cette technologie recherche à construire des organisations agiles utilisant des compétences différentes de manière à innover plus rapidement et à créer des usines plus humaines, non seulement pour recréer de l'emploi de qualité mais

²⁰ Source - J.E. Colgate, E.L. Faulring, et M.A. Peshkin, 2006. "Le terme "cobotique" (cobotics) est un néologisme issu des deux mots "robotique" (robotics) et "collaboration" (collaborative robotics).

également pour améliorer les relations avec les fournisseurs ou les clients. Cette dimension humaine n'est pas prise en compte par la vision industrielle allemande qui la différencie de la France dans son approche.

Une usine globale différente des autres projets internationaux comme le souligne F. Sanchez, Président du directoire de Five, entreprise choisie pour développer le plan : « L'usine du futur à la Française, c'est du jamais vu ». Si l'Allemagne a investi 40 milliards pour l'industrie 4.0, en France il y a environ 4 milliards pour 34 plans. Le plan a ciblé les attentes globalement et identifié 43 leviers de compétitivité (entre autres : apporter un soutien de diagnostic à 5000 PME, définir des taux d'aides progressif, aider à l'emprunt et aux garanties, bénéficier de la R&D du plan robotique...), et de réaliser des démonstrateurs (auto et aéro). La vision de cette usine est globale au travers des aspects technologiques, humains et environnementaux (limiter pollution visuelles, environnementales et sonores) avec des unités adaptables à l'espace disponible, notamment pour répondre aux problématiques de pays émergents comme l'Inde, qui, avec des réseaux publics pratiquement inexistantes, doit construire des usines proches des habitations.

La feuille de route du plan est composée en 4 axes :

- financement (les machines-outils en France ont en moyenne 17 ans contre 9 en Allemagne). Les premières usines, qui coûtent plus cher, devront être accompagnées financièrement et doivent fonctionner pour prouver qu'elles ont un retour sur investissement global plus intéressant à long terme,
- l'organisation sur les territoires, pour le financement et l'implantation,
- développer des activités de R&D sur les composites et l'impression 3D,

- démontrer que l'usine du futur ça marche avec 15 à 20 projets sélectionnés en création ou en rénovation. Elles seront les vitrines et couvriront des domaines aux besoins très différents à l'exemple d'une cimenterie ou d'une usine automobile.

L'usine se construit en modules selon les besoins de l'entreprise. Les modules prennent en compte sous l'aspect environnemental la réduction des émissions, les recyclages des effluents et des déchets, les sources alternatives d'énergie. Là où ces nouveaux procédés sont appliqués, ils changent systématiquement la manière de travailler.

Un développement inéluctable basé sur une évolution du tissu industriel mais dans une concurrence internationale. L'intégration des enjeux environnementaux et des nouvelles normes relatives à la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) laissent imaginer une évolution des métiers et une optimisation des productions. De plus la reconstruction modernisée de la France industrielle en robotique sera une opportunité de rupture technologique, économique et de différenciation. Néanmoins, ces évolutions sont également rendues nécessaires par la concurrence des pays émergents où se créent les nouvelles usines qui bénéficient des dernières technologies et des autres pays qui travaillent aussi à leur évolution industrielle.

L'usine du futur projet transverse s'il en est reste une vision idéalisée de futur qui semble lointain pour beaucoup d'entreprises. Comment pourrait-on sensibiliser et inciter les PME à y réfléchir ? Et si les entreprises souhaitent les développer, comment pourront-elles trouver les financements importants nécessaires ? Et au-delà des aspects techniques, quels seront les moyens nécessaires à développer pour harmoniser par le haut les conditions sociales des salariés ?

III PROPOSITIONS

Le CESER a souhaité s'autosaisir sur le futur industriel de Midi-Pyrénées avec pour objectif de développer l'emploi et les métiers de demain dans les PME/PMI, par la concentration des efforts privés et publics régionaux, en prenant en compte les impacts sociaux et sociétaux.

Le CESER s'est fondé sur les acteurs industriels pour élaborer son Avis. Il s'est appuyé sur des auditions, des forums, des conférences d'acteurs institutionnels, de chefs d'entreprise, de chercheurs et a étayé son analyse par des rapports, des études et des articles.

Les enjeux identifiés pour les filières industrielles d'avenir sont :

- Favoriser les filières à valeur ajoutée territoriale et celles implantées régionalement
- Soutenir les filières au travers des clusters
- Ancrer les entreprises sur le territoire
- Implanter l'usine du futur

Les propositions du CESER sont à destination majoritairement des décideurs institutionnels régionaux pour qui les compétences économiques devraient évoluer à terme, dans le cadre de l'acte III de la décentralisation pour un schéma économique prescriptif. Néanmoins, le CESER souligne que le niveau de subsidiarité pour mener une politique est national et même européen et que les marges de manœuvre de l'échelon local sont limitées. Ceci justifie d'autant plus d'avoir une gouvernance claire et coordonnée entre les acteurs régionaux qui interviennent sur le développement industriel. Ainsi les collectivités territoriales et organismes publics, groupements professionnels, associations

et fédérations, autant de chefs d'entreprises que de salariés, doivent être interpellés.

Dans un contexte budgétaire aujourd'hui contraint pour l'ensemble des partenaires publics, la réalisation des propositions sont entendues comme des choix politiques d'inflexion des mesures en cours à court terme, avec pour ambition à long terme de créer des politiques industrielles de poids à l'image de celles de nos partenaires Européens²¹. Une politique économique ambitieuse ne pourra pas se réaliser sans la mise en commun des moyens de toutes les parties afin de concentrer les efforts sur les orientations stratégiques et éviter la dispersion financière au niveau des différentes strates décisionnelles actuelles.

Les propositions sont construites autour de quatre axes :

- Soutenir la création et la structuration des clusters pour les filières d'avenir régionales
- Compléter les chaînes de valeur et valoriser les compétences de chaque filière d'avenir
- Faire émerger des projets industriels régionaux
- Piloter le développement industriel régional

²¹ Quand l'Allemagne a un plan de 40 milliards pour son usine 4.0, la France y investit 1,4 Milliards

III.1 Soutenir la création et la structuration de clusters pour les filières d'avenir régionales

Au regard des priorités nationales, des enjeux internationaux, des ressources et capacités régionales, mais également des dispositifs existants à poursuivre, le CESER :

- considère qu'il est incontournable de poursuivre le soutien aux filières majeures de l'économie régionale portées par les pôles de compétitivité (aéronautique, espace, systèmes embarqués, agro-industrie, santé).
- sans vouloir être directif sur les choix qui reviennent aux industriels, le CESER considère que Midi-Pyrénées a des atouts pour développer les filières suivantes : filières du bois, de la chimie verte, de la Silver Économie, du numérique et de la robotique qui sont développées ci-après.

III.1.1.1 Les filières bois

Fiche signalétique²² :

- Au 2^{ème} trimestre 2012, la filière bois en Midi-Pyrénées comptait 3538 établissements inscrits au RCS rassemblant 16 978 salariés, dont près de 50% concentrés dans la Haute-Garonne et l'Aveyron.
- 87% des établissements ont moins de 10 salariés ; majoritairement en sylviculture et exploitation forestière.
- 270 000 propriétaires forestiers, 3 coopératives forestières, 520 entrepreneurs de travaux forestiers, 114 scieries.

²² <http://www.midipyrenees-eco.fr/-Bois-Ameublement-.html>

- CA de la filière : 1,2 milliard d'euros dont, 42% de bois-construction.
- Exportations : principalement la pâte à papier, le papier et le carton, soit 44% du montant des exportations de la filière en Midi-Pyrénées.
- Importations : avec 33% du montant, les meubles arrivent en tête des produits importés et proviennent majoritairement de Chine.

Avec 17000 emplois en Midi-Pyrénées, la diversité des activités autour de la matière première du bois souligne une grande variété de problématiques difficiles à globaliser, mais qui sont toutes parties prenantes d'une même ressource initiale, pour exercer leurs activités. Les métiers de la forêt et de la mobilisation puis d'approvisionnement en bois rond, les industries du sciage et de 1^{ère} transformation, les acteurs de la mise en marché des matériaux de base en bois et dérivés, les industries du meuble, de la construction, du papier, de l'énergie..., forment autant de filières d'ouvrages et de produits finis, enclenchant la mobilisation du « bois et des forêts » avec chacune leurs propres logiques de production et de positionnement sur le marché.

La filière bois repose sur le renouvellement durable de cette ressource naturelle exploitable qui peut être fragilisée. Le patrimoine naturel forestier de la région est considérable et varié (25% du territoire régional soit 1,1 millions d'hectares) ; outre l'enjeu économique réel qu'il représente, il participe à la richesse écologique de notre territoire.

Pour autant, il peut être fragilisé par de multiples aspects :

- **le cas particulier des forêts vieillissantes** (notamment sur le massif pyrénéen) dont la régénération nécessite la prise en compte des évolutions des stations forestières et de nouvelles contraintes environnementales.

- **plus généralement la régénération naturelle** doit localement et de façon circonscrite prendre en compte la pression des ongulés domestiques et sauvages qui peut l'affecter à court et moyen terme. Plus spécifiquement, face aux constats de la dynamique de développement de certaines populations d'ongulés et de la limite de capacité de régulation que pourrait rencontrer l'activité cynégétique (accessibilité des territoires, diminution des pratiquants), les démarches d'expérimentation et de solutions innovantes (notamment en matière de diagnostic partagé) sur des sites pilotes de gestion de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique sont à encourager. L'enjeu d'atteinte ou du maintien de cet équilibre figure dans les cadres de référence du système de certification²³ des productions forestières de Midi-Pyrénées, et dans divers documents de référence sur de la gestion²⁴ forestière.
- à plus long terme, le renouvellement de cette ressource doit intégrer **les impacts du changement climatique** (dépérissements, érosion, risques incendie...).

La filière doit être rendue plus compétitive en améliorant l'accès à la ressource forestière, en développant la construction bois et la seconde transformation en France et en favorisant les usages énergétiques et de chimie verte, à partir des connexes²⁵ de la biomasse. Le bois est le deuxième

²³PEFC <http://www.pefc-france.org/regions/midi-pyrenees-19>

²⁴Orientations Régionales Forestières (DRAAF Midi-Pyrénées), Schéma Inter-régional d'Aménagement et de Développement du Massif Pyrénéen (Commissariat de Massif)...

²⁵ Déchets qui découlent d'une part de la mobilisation de l'arbre dans la forêt, (branches et autres parties impropres aux bois d'œuvres, dont l'écorce,...) mais également tous ceux qui se

poste en déficit de la balance commerciale française, après l'énergie fossile, alors que les ressources locales pourraient être beaucoup mieux mobilisées. Aujourd'hui, le solde de la balance extérieure peut également être réduit en limitant les importations de biens, en les produisant régionalement. Le plan «Industries du bois» des 34 plans souhaite ainsi corriger le déséquilibre de la balance commerciale en réimplantant sur le territoire national les activités de transformation et en accélérant l'industrialisation de l'offre.

Il est ainsi essentiel de soutenir l'ensemble des segments de la filière globale qui permettront de fournir une meilleure compétitivité à chaque chaîne de production. C'est ainsi que le bois, matière première locale abondante, peut être valorisé sur tout le territoire afin de créer une valeur ajoutée par l'activité de chaque maillon, le long des chaînes de productions. Ces assemblages en chaîne, pour répondre à des besoins différents à partir du bois local, constituent autant de filières différentes implantées en Midi-Pyrénées. Toutes ces filières sont concernées, depuis la sylviculture jusqu'au client final, par le recyclage systématique. Il est important d'exploiter sur toutes les chaînes de productions, les déchets du bois pour les orienter et les valoriser, notamment vers les bois d'industries (des panneaux et des bois collés) et vers toutes les formes d'usages énergétiques ou dans d'autres cas, vers des matières premières ou de molécules pour la chimie verte²⁶. C'est à partir de la grande masse de la valorisation des

dégagent des différentes étapes de transformations jusqu'au produit final le plus abouti (Sciures, copeaux, chutes,...). Les feuilles et les fruits non comestibles, puis les racines font également partis des connexes de la biomasse forestière potentiellement mobilisables. Le produit fini en fin de vie devient également un connexe au moment où il faut le recycler...

²⁶http://www.francetvinfo.fr/landes-une-molecule-d-ecorce-de-pin-nouveau-fleuron-cosmetique_596013.html

matières premières, que les connexes dédiés au bois énergie, peuvent se développer sans concurrence d'usages. En respectant ces principes fondamentaux d'approvisionnement en combustibles, par le tri et l'orientation pertinente des connexes appropriés. Nous notons également que l'idée qui avait été avancée²⁷ d'améliorer l'extraction du bois, en particulier en zone de montagne, par des dirigeables à charge lourde pourrait se réaliser au travers du plan « dirigeables - charges lourdes » qu'il est nécessaire de soutenir.

Il est fondamental de combler les manques dans la chaîne de production de la filière régionale, la césure encore marquée, entre l'amont (l'exploitation de la forêt) et l'aval (la production manufacturière) reste le point faible majeur de la filière. Il manque une structuration de la 1^{ère} transformation qui soit mieux adaptée aux attentes et aux besoins de la 2^{ème} transformation. Si «Midi-Pyrénées bois, association interprofessionnelle du bois et de la forêt, regroupe dorénavant l'ensemble des 15 familles de métiers qui participent à cette filière globale et contribue à mieux les animer autour de projets fédérateurs, il reste nécessaire de poursuivre les échanges, l'écoute et la compréhension des différents acteurs pour que des liens durables soient créés entre les différents intervenants autour de projets et pour combler les besoins dans la chaîne de production.

Il est important de s'appuyer sur la création de projets, « produits ou chantiers concrets » stimulants des productions effectives correspondant à des besoins réels publics ou privés, dont les fondements volontaires seraient la recherche systématique de création de plus-values au sein des filières, à partir de la réalisation des produits durables, adaptés aux besoins des clients finaux mais aussi des

²⁷ Avis « La filière bis en Midi-Pyrénées » - 23 juin 2009

intervenants de la filière, qui permettront une juste et meilleure rémunération de tous les acteurs impliqués dans cette dynamique.

Sur cette idée et à titre d'exemple, partant du constat que le hêtre, ressource de bois régional, a de moins en moins de débouchés, les propriétaires forestiers publics et privés ont créé un projet ambitieux et structuré : « Hêtre - valorisation du bois des Pyrénées »²⁸. Basé sur le produit fini (gamme de produits, design), ce projet prend en considération toute la filière en développée depuis les besoins des clients sur le marché, jusqu'à la propriété forestière. L'objectif est de réamorcer l'exploitation de cette essence dans une perspective de création d'une filière locale complète pour tout le cycle de production afin de créer de la valeur ajoutée sur toute la filière et sur le territoire où elle est implantée.

L'exemple de ce projet, « démonstrateur concret pertinent » peut être reproduit avec la même ou d'autres essences locales sur les différentes zones géographiques de Midi- Pyrénées, pour répondre aux grands besoins d'autres produits comme le bois construction, pour la filière bâtiment par exemple.

Mutualiser les dynamiques et les moyens inter-régionaux ainsi que soutenir la R&D. Les filières bois ont un déficit important en R&D qu'il est nécessaire de promouvoir et de soutenir dans une perspective de développement nécessaire de l'image et de l'activité économique. Une mutualisation de régions forestières aux problématiques communes pourraient être envisagée entre les régions Aquitaine, Midi-Pyrénées, Auvergne et Languedoc-Roussillon.

²⁸ Projet porté par l'Union régionale des communes forestières

III.1.1.2 *La filière chimie verte*

Fiche signalétique de la chimie²⁹ :

- 5100 emplois répartis au sein de 130 établissements (dont 70% comptent moins de 10 salariés),
- 10^e rang national,
- 4% de l'emploi industriel,
- 75% des emplois de la chimie sont concentrés dans le Tarn et la Haute-Garonne compte tenu, en particulier, de l'implantation de grandes entreprises (PIERRE FABRE, SANOFI, MERIAL, SEPPIC...).

Chimie verte : 50 adhérents au cluster chimie verte.

Pour conserver sa place, et même progresser, il faut que la chimie, par un partenariat renforcé avec les autres disciplines issues de la recherche fondamentale et par l'attrait renforcé de ses métiers, puisse s'adapter aux nouvelles normes et innover dans tous les domaines aval de ses applications. La chimie présente la particularité d'être une science et simultanément de se placer au cœur des technologies, ce qui se traduit par l'existence d'une industrie de premier plan qui intervient largement, et souvent de façon induite, dans tous les secteurs aval clés de l'économie, notamment dans de nombreuses PME et PMI de la région Midi-Pyrénées. La recherche fondamentale en chimie régionale est elle-même très compétitive et très intégrée dans une démarche interdisciplinaire.

Ces objectifs de partenariat et d'attrait des métiers ne pourront être atteints qu'en prenant en compte deux facteurs, liés simultanément, à l'évolution de notre société qui exige de plus en plus un respect de l'environnement et la protection de la santé des êtres vivants. Ces deux facteurs s'inscrivent dans

²⁹ <http://www.midipyrenees-eco.fr/-Chimie-.html>

des domaines à la fois réglementaires et volontaristes. Il s'agit :

- des obligations liées à l'application des règlements, plus particulièrement européens et, en premier lieu, le règlement REACH (Registration, Evaluation, Autorisation and Restriction of Chemicals).
- Et l'adoption des principes de chimie verte, associés aux trois paramètres du développement durable : Economique, Sociétal et Environnemental, ce qui peut se résumer par la mise en place de « la Chimie Pour le Développement Durable ».

La réglementation REACH³⁰ est une opportunité de développement qui ouvre des perspectives de R&D pour le remplacement des « anciennes » molécules par des molécules plus respectueuses de la santé et de l'environnement, même si elle remet en cause l'organisation et qu'elle demande des investissements importants. Il est ainsi nécessaire de faire un état des lieux des développements dans la chimie du végétal pour venir en complémentarité et non en concurrence de l'existant. La chimie verte doit être considérée comme une continuité, sans rupture avec la chimie actuelle. Les efforts de recherche, 5 à 10 ans en moyenne, doivent être entrepris

³⁰ Wikipedia : Enregistrement, évaluation et autorisation des produits chimiques — en anglais : Registration, Evaluation, Authorization and restriction of CHemicals (REACH) — est un règlement du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne, adopté le 18 décembre 2006, qui modernise la législation européenne en matière de substances chimiques, et met en place un système intégré unique d'enregistrement, d'évaluation et d'autorisation des substances chimiques dans l'Union européenne. Son objectif est d'améliorer la protection de la santé humaine et de l'environnement, tout en maintenant la compétitivité et en renforçant l'esprit d'innovation de l'industrie chimique européenne.

autant sur des gros projets que sur des projets plus modestes. Au-delà des aspects techniques, c'est une logique de procéder différente de celle utilisée dans le passé en chimie qui doit être développée engendrant une mutation du secteur.

La chimie verte en Midi-Pyrénées pourra se développer autour du nouveau cluster Chimie verte. Ce cluster venant tout juste d'être créé en janvier 2014, sous l'impulsion du CESER³¹, sa structuration et ses orientations sont en cours de discussion. Néanmoins, il traitera des meilleures pratiques de la chimie sur deux axes : moins d'impact environnemental, par l'amélioration des procédés, la prise en considération du cycle complet de production notamment, et développer la chimie du végétal, par la valorisation de la richesse naturelle des ressources utilisées, principalement en exploitant les sous-produits agricoles.

Amplifier le développement industriel de la chimie verte passera par la création d'une Bio-raffinerie. L'investissement nécessaire à la création d'une Bio-raffinerie est d'environ 250 millions d'Euros, sur 20ha pour une création d'emplois directs relativement faible. L'évaluation est d'environ un million d'Euros d'investissement pour un emploi. Ces emplois sont très qualifiés en R&D ou en techniciens de fonctionnement de très haut niveau. Néanmoins, la chimie est surtout une industrie à forte intensité capitalistique et à forte valeur ajoutée qui génère beaucoup d'activité en amont, étant une porte d'entrée dans tous les domaines d'activités, avec une forte capacité exportatrice.

Le porteur d'un tel projet d'implantation est nécessairement une entreprise bien implantée avec un potentiel d'investissement important auquel très peu de sociétés

³¹ Proposition de création dans l'Avis « Vers une autre chimie » du 18/10/2007

françaises peuvent prétendre. La raffinerie familiale Roquette, installée dans le Nord qui s'appuie également sur la proximité et la bonne organisation décisive de ports maritimes pour son développement, est très bien implantée internationalement. Avec un tissu industriel important en chimie traditionnelle (chimie lourde ancienne), la région Rhône-Alpes pourrait jouer un rôle majeur dans le développement de la chimie verte mais il n'est pas possible de transformer un site de production de chimie lourde en chimie verte, laissant l'opportunité à d'autres régions de création de sites (ex. : nihilo). La région Champagne a un nouveau projet industriel très avancé et si Midi-Pyrénées a un gros potentiel d'approvisionnement en matières premières, elle ne pourra attirer/soutenir un projet qu'en complémentarité avec les régions voisines.

En termes de fonctionnement, outre les aspects d'approvisionnement et de distribution, la chimie consomme beaucoup d'énergie et sa localisation est fortement influencée par le coût de l'énergie. La forte baisse du coût de l'énergie aux USA attire l'installation des gros industriels européens.

De plus, au-delà des aspects financiers, techniques et de fonctionnement, une installation industrielle est également tributaire de l'acceptation sociale. Midi-Pyrénées doit prendre en considération le choc créé par l'explosion de l'usine AZF. Malgré les efforts considérables réalisés sur les installations à l'exemple du site Héraclès sur l'île du Ramier, le site reste toujours au centre de polémiques ce qui donne un signal négatif.

Ainsi de nombreux freins restent à surmonter, qui nécessiteront en premier lieu une impulsion politique importante.

L'impératif aujourd'hui est aussi de pouvoir articuler tous les outils³² existants du transfert technologique pour une meilleure efficacité au niveau des PME. Pour permettre les transferts technologiques qui sont nécessaires à l'innovation, puis à la mise sur le marché, il est indispensable d'associer le plus étroitement possible la recherche académique et l'industrie, particulièrement les PME et ETI qui n'ont pas toujours le personnel et les moyens financiers adéquats, ni le temps nécessaire pour réaliser les transferts technologiques. Ces dernières années, beaucoup d'efforts ont été consentis pour cet objectif de coopération induisant un foisonnement d'outils qu'il est nécessaire d'articuler pour en optimiser les effets.

La chimie, porteuse d'une image dégradée auprès des populations, nécessite un accompagnement et une valorisation de la chimie verte. Lorsque l'on décline les domaines d'activités et de recherche en Chimie, il apparaît naturellement en filigrane les questions sociétales de progrès et d'impact sur l'être humain. Ce lien étroit entre Chimie et Société « oblige » donc à se poser la question de la place de la Chimie dans la société et à favoriser plusieurs chantiers et

³² Services de valorisation et de transfert des organismes de recherches, Incubateurs d'entreprises innovantes, Consortiums de valorisation thématique (CVT), Pôles de compétitivité, Instituts Carnot, Instituts de recherche technologique IRT, Sociétés d'accélération du transfert de technologie SATT (financés par le Programme Investissements d'avenir PIA) , Instituts d'excellence sur les énergies décarbonnées IEED (Programme PIA), Fonds unique interministériel FUI, organismes financeurs comme OSEO , le Fond stratégique d'investissement FSI (Groupe Caisse des dépôts) et tout récemment la Banque Publique d'Investissement BPI, pour soutenir les PME innovantes, le programme CD2I (Chimie durable, Industries, Innovation) de l'ANR, le Crédit d'Impôt Recherche CIR et en 2013 le Crédit d'impôt Innovation CII pour les PME...

actions de sensibilisation, associant plus étroitement chercheurs académiques et industriels, notamment des PME et ETI, afin de renouer une confiance du consommateur vis-à-vis des produits issus de la chimie. Dans ce même cadre, il convient d'associer aussi les citoyens aux projets de développement de la chimie le plus en amont possible, et de manière plus globale, de poursuivre les actions de « culture scientifique et technique ». Ces deux leviers constituent des facteurs de réussite à la faisabilité sociale des applications de la chimie verte au sein de la société.

III.1.1.3 La filière de la Silver Économie

Fiche signalétique³³ :

- plus de 200 entreprises (80% de PME)
- plus de 20 laboratoires de recherche
- trois pôles de compétitivité : Cancer-Bio-Santé (Vieillesse), Aerospace Valley (diversification des technologies), Agri-Sud-Ouest Innovation (alimentation, prévention)
- trois clusters impliqués : RoboticsPlace (robotique de service), DigitalPlace (TIC), BioMédical Alliance (industries de la santé)
- le CHU-Gérontopôle de Toulouse I ; le Centre e-santé/plateforme mutualisée
- le Technopole de Castres-Mazamet
- la Pépinière gérontechnologies en Ariège
- le MEDES (centre de Médecine Spatiale, autour de la dynamique du CNES et du CHU).

33

- des laboratoires de pointe au niveau européen : LAAS (systèmes embarqués et robotique), IRIT (informatique et calculs), Toulouse 2 (sciences humaines et sociales).

Dans cet Avis, et ce chapitre en particulier, notre approche se placera essentiellement dans le champ économique. La dimension éminemment sociale et les enjeux sociétaux et médico-sociaux de l'autonomie des personnes et des situations de handicap, qu'elles soient âgées ou plus jeunes, restent cependant pour nous prioritaires dans les choix économiques à réaliser. Il en va de même des relations humaines à développer et à préserver pour un accompagnement avant tout humain des souffrances, de l'isolement et des maladies passagères ou durables liées à la vie qui nécessitent des services renforcés en terme de moyens financiers et en terme de personnels formés et suffisamment nombreux.

Midi-Pyrénées, au solde démographique positif, qui voit croître sa population à ses extrêmes les personnes âgées et les moins de 20 ans se doit d'anticiper l'évolution de sa population âgée et de son maintien en bonne santé le plus longtemps possible à son domicile. Les enjeux liés au vieillissement sont ainsi prégnants sur notre territoire aussi étendu et diversifié entre rural et urbain, vallées et montagnes. Avec ce potentiel d'augmentation important des personnes âgées, la société économique réfléchit au meilleur moyen d'accompagner ce nouveau marché de la Silver Économie.

La Silver Économie intègre un périmètre particulièrement vaste et hétérogène qui s'étend des technologies les plus avancées de la domotique et de la robotique, en passant par les aides techniques les plus simples (d'aide à la marche) et toute la gamme des services de téléassistance ou bouquets de

services, jusqu'à l'habitat (cuisine revisitée, salle de bains équipée...), mais aussi la mobilité pour les âgés et le tourisme pour seniors... Ce périmètre est de plus en expansion continue, puisque la Silver Économie a vocation à irriguer tous les marchés, dès l'instant où ils sont destinés aux seniors, qu'ils soient jeunes seniors ou plus âgés, jusqu'à la perte d'autonomie. Ce marché correspond aux biens de consommation, aux solutions pour âgés, aux services. En France, les personnes âgées de 60 ans et plus, au nombre de 15 millions en 2014, seront 20 millions en 2030. Le nombre de personnes âgées de 85 ans et plus sera multiplié par près de 4 en 40 ans passant de 1,4 à 4,8 millions d'ici à 2050.

Les seniors assureront une majorité des dépenses (54 %) sur les différents marchés à compter de 2015 selon une enquête du Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CREDOC) de 2010 : 64% pour la santé en 2015, 60 % pour l'alimentation, 58 % l'équipement, 57 % les loisirs, 56 % des dépenses d'assurance... Ce sont par conséquent les âgés qui déterminent une large majorité de la consommation française. Ces baby-boomers disposent globalement d'un pouvoir d'achat et d'une épargne qui dégagent un marché potentiel pour tous les secteurs de l'économie liée à l'âge : bien-être, adaptation et sécurisation du domicile, transports, loisirs, habillement, santé, équipements... L'offre doit donc s'adapter pour répondre à l'ensemble de cette demande.

Trouver un modèle économique porteur en France et des marchés à l'étranger. La population des seniors a une forte hétérogénéité, qui se révèle à la fois dans les revenus et les patrimoines, dans l'état de santé ou l'espérance de vie. Dans une vision économique, proche d'un marketing stratégique, cela suppose surtout des différences marquées dans les besoins comme dans les comportements de consommation,

ce qui fait souligner pour certains³⁴ que « la Silver Économie ne pourra émerger qu'en prenant appui, au moins dans un premier temps, sur les catégories les plus solvables de la population ».

Les marchés prometteurs à l'exportation, pour une population aujourd'hui de 900 millions de personnes âgées dans le monde, aura-t-il un potentiel de financement au moins équivalent à celui des français ? Mais quelle est la capacité du marché français qui semble aujourd'hui être dans une perspective limitée au regard de la difficulté à mettre en place un modèle économique pérenne ?

L'économie liée à l'âge doit s'appuyer à la fois sur l'industrie et les services. La filière de la Silver économie ne se limite donc pas à la dimension médico-sociale, même si le rôle des acteurs intervenant dans le maintien des seniors à domicile, essentiel à la bonne diffusion de certains biens et services, a été pris en compte dans l'action visant à coordonner la prise en charge et la centralisation des données relatives aux besoins des aînés dépendants. Les technologies pour l'autonomie et les services dévolus aux âgés sont parfaitement complémentaires, l'une et l'autre sont indispensables pour favoriser le bien vieillir, prévenir la perte d'autonomie et servir le bien-être de la personne âgée. Il est ainsi important d'innover autant dans l'organisation sociale que dans les technologies. Les technologies attendues ne sont pas forcément axées sur les hautes technologies du numérique et de la robotique, à l'exemple du gagnant du concours Lépine 2014, qui est porté en exemple par le site de la Silver Valley³⁵

³⁴ Rapport du Commissariat général à la stratégie et à la prospective : La Silver Économie, une opportunité de croissance pour la France, par Claire Bernard, Sanaa Hallal et Jean-Paul Nicolai, de décembre 2013

³⁵ <http://www.silvereco.fr/easyshower-medaille-du-concours-lepine-2014/3117145>

comme une réalisation industrielle et créatrice d'emplois, n'est autre que le concepteur français « Easy shower » qui réalise des douches à accès facilité (concepteur de la baignoire à porte) avec un nouveau modèle de douche à caisson prêt à poser en une journée. Ou encore, pour exemple, en termes de service privé, l'exemple de la société « Senior mobilité », qui fournit, à Paris et à Nice, un service de mobilité adapté et dédié aux seniors.

La clé de succès de la Silver Économie française se situe dans la fertilisation croisée. Mieux se connaître, tisser des partenariats stratégiques, renforcer les liens et les dynamiques économiques et industrielles apparaît primordial pour structurer la filière et exploiter les ressources technologiques déjà développées en Midi-Pyrénées par l'aéronautique, le spatial, les systèmes embarqués, la robotique, la santé et le numérique. Cette économie des seniors rassemble des activités très diverses voire disparates. Si elles rendent difficile l'emploi du terme « filière » à proprement parler, cette multiplicité et cette complexité imposent comme prioritaire la question de l'organisation de l'offre, qu'il conviendra de combiner avec une politique sociale et sociétale visant les plus fragilisés.

Encourager l'expérimentation de déploiement d'une Silver Économie en Midi-Pyrénées en collaboration avec tous les acteurs potentiellement concernés. Territoire d'expérimentation pour ses caractéristiques démographiques, géographiques, ses 200 entreprises, ses 20 laboratoires de recherche et sa volonté politique, Midi-Pyrénées se confronte à l'organisation d'un dispositif pouvant répondre aux attentes des populations vieillissantes par la création de mise en relation de la grande variété des acteurs impliqués qu'ils soient publics, institutionnels, associatifs ou privés. Il sera néanmoins nécessaire également d'élargir les partenaires

associés notamment avec la CARSAT³⁶, les professionnels de santé et du médico-social, les associations d'aides à domicile, les associations de familles de malades...

En termes de e-santé fortement lié à la Silver Économie, la Région Midi-Pyrénées peut se prévaloir du Centre Hospitalier Intercommunal de Castres-Mazamet (CHIC). Cet hôpital utilise « des services numériques et robotiques nouveaux pour rompre l'isolement du patient hospitalisé, améliorer le continuum des soins et le suivi du patient à domicile »³⁷. Fort de cet exemple, la modernisation et le déploiement de nouveaux hôpitaux doivent s'inspirer de ce modèle.

III.1.1.4 La filière du numérique

Fiche signalétique³⁸ :

- 5 300 entreprises, 34 300 emplois, un CA de 2,7 milliards d'€
- secteur informatique :
 - o 4600 entreprises, 19 000 salariés
 - o effectif multiplié par trois en quinze ans. 4 domaines d'activités représentent 65 % du secteur (programmation informatique, conseil en systèmes informatiques, traitement de données et édition de logiciels).
- l'électronique en lumière :
 - o 374 entreprises, 8 000 emplois. La plus forte concentration académique et scientifique de l'électronique de puissance de France.
- télécoms :

³⁶ Caisse Assurance Retraite et Santé Au Travail

³⁷ <http://www.castres-mazamet-technopole.fr/sante>

³⁸ <http://www.midipyrenees-eco.fr/-Technologies-de-l-information-et-de-la-communication-.html>

- 365 entreprises, 7 100 emplois. Un territoire d'expérimentation pour le secteur des télécommunications.

Si la nécessité du développement du numérique n'est plus à défendre, il est essentiel de différencier l'aspect structurel d'aménagement du territoire de l'aspect économique et dans celui-ci les entreprises productrices de biens ou de services numériques de celles qui doivent les utiliser pour notamment plus de compétitivité. L'aménagement du territoire géré par les pouvoirs publics est nécessaire pour fournir à tous l'accès à internet en haut voire très haut débit aux particuliers comme aux entreprises, avec un débit suffisant pour pouvoir échanger et commercer selon leurs besoins d'une part, et l'activité industrielle développée par les entreprises pour créer et vendre des solutions, des programmes et/ou des services d'autre part (cloud computing, big data, systèmes d'informations, applications spatiales, logiciels...).

Les PME alors qu'elles constituent l'essentiel du tissu économique de notre pays pourraient plus utiliser le numérique. Elles sont 3,2 millions, ce qui correspond à 99,9 % des entreprises, et représentent 52 % de l'emploi salarié. Elles réalisent 38 % du chiffre d'affaires, 49 % de la valeur ajoutée et 43 % de l'investissement de la France³⁹. Il est donc essentiel d'accompagner la transition numérique par des dispositifs de soutien public, comme le prêt numérique proposé par Bpifrance, et de poursuivre les actions de sensibilisation et de formation aux enjeux du numérique, notamment à l'égard des dirigeants.

39 <http://www.economie.gouv.fr/cedef/chiffres-cles-des-pme>

Ainsi, le Syntec numérique, à l'occasion de la publication d'un baromètre sur la maturité numérique des dirigeants⁴⁰, soulignait que « bien que conscients du lien entre numérique et performance, les dirigeants français tardent à franchir le cap de la transformation numérique de leur entreprise ». Ce constat concerne d'ailleurs autant les PME que les plus grands groupes.

Le secteur producteur des TIC (industrie, services et commerce de gros) a pris son essor et possède, malgré sa taille limitée, une influence majeure sur le reste de l'économie. L'économie contemporaine est portée par une révolution technologique, la numérisation, qui permet de très forts gains de productivité dans le stockage, le traitement et la transmission d'informations et se traduit par le développement rapide des technologies de l'information et de la communication (TIC). L'essentiel de sa production est utilisé sous forme de consommations intermédiaires ou d'investissements, par les autres secteurs de l'économie. La production et la diffusion des TIC produisent trois effets sur l'économie : - les TIC permettent des gains de productivité, en particulier dans le domaine du traitement, du stockage et de l'échange d'information ; - elles favorisent la formation et la croissance de nouvelles industries (multimédia, commerce électronique, logiciels) ; - elles poussent à l'adoption de modèles organisationnels originaux en vue d'une meilleure exploitation des possibilités de distribution et de diffusion de l'information.

Deux Clusters pour porter le numérique en Midi-Pyrénées. Le cluster Digital Place⁴¹ a été labellisé par la DATAR en

⁴⁰http://www.syntec-numerique.fr/sites/default/files/related_docs/barometre_idc_sn_maturite_numerique_des_dirigeants_oct2013.pdf

⁴¹ <http://www.digitalplace.fr/index.php/fr/>

2011. Représentant la filière du numérique (métiers des technologies de l'information et de la communication), 145 entreprises y sont adhérentes. Il est constitué d'entreprises de toutes tailles, de la startup à l'entreprise de taille intermédiaire (ETI) représentative de tous les métiers des technologies de l'information et de la communication. Son objectif est de développer la filière, de mettre en œuvre des projets collectifs pour permettre aux entreprises de se saisir de l'ensemble des leviers de croissance, d'aider ses adhérents à franchir des caps en matière de taille (CA et emplois) et d'accès à de nouveaux marchés. La Région Midi-Pyrénées soutient le Cluster de la filière numérique Digital Place et lance le deuxième appel à projet Agile IT pour soutenir des projets industriels novateurs et favoriser la mise en œuvre de compétences transverses.⁴²

De plus, un second Cluster concernant le numérique est référencé par la Région sur le site de Midi-Pyrénées Expansion⁴³. La Mêlée⁴⁴ est une Association fédératrice des acteurs de l'économie numérique qui compte 502 adhérents, elle joue plus un rôle de communication et de mise en réseau des acteurs. Ainsi, alors que le Cluster Digital Place est plus orienté vers les problématiques industrielles, la Mêlée semble plus destinée à créer et faire du réseau dans la filière numérique.

III.1.1.5 La filière robotique avec l'usine du futur et les drones

Fiche signalétique⁴⁵ :

- La filière en Midi-Pyrénées rassemble :
 - o 50 entreprises

⁴² Détail sur le site de la Région Midi-Pyrénées : <http://www.midipyrenees.fr/AGILE-IT>

⁴³ <http://www.midipyrenees-expansion.fr/-Reseaux-et-Clusters-.html>

⁴⁴ <http://www.lamelee.com/>

⁴⁵ <http://www.midipyrenees-eco.fr/-Robotique-.html>

- 17 laboratoires
- 9 plateformes technologiques
- 1500 emplois industriels.

La robotique industrielle est très déficitaire en Midi-Pyrénées, ainsi que le secteur des machines-outils, alors que ce sont des leviers pour la compétitivité. La machine-outil a été abandonnée en France il y a 20 ans et il est maintenant difficile de réimplanter cette activité dont les leaders internationaux sont l'Allemagne, l'Italie et le Japon. En Allemagne les entreprises auraient 5 fois plus de robots qu'en France (150 000 robots contre 33 000 en France). Toutefois, si la filière machine-outil organisée en France dans le Syndicat des machines et technologies de production (SYMPO⁴⁶), regroupe 250 entreprises et 16000 emplois, et est intégrée dans une grande partie des Comités stratégiques de filières (aéronautique, automobile, ferroviaire, énergie...), elle doit être soutenue et également développée par l'achat de ses machines par les industriels français.

Des atouts et des moyens affectés régionalement en continuité du plan et de l'expérimentation nationale. Avec ses 116 entreprises, ces 17 laboratoires de recherche et 9 plateformes regroupant des équipements de pointe, la région figure parmi les plus dynamiques de France dans ce secteur. L'excellence de la filière a d'ailleurs permis à Midi-Pyrénées de figurer parmi les trois Régions retenues par le ministère du Redressement productif pour le déploiement du plan national. « France Robots Initiatives »⁴⁷ a été créé pour valoriser la robotique et accompagner les PME dans un

46 Organisation dirigée par les professionnels, il est affilié à la FIM (Fédération des Industries Mécaniques - 30 syndicats de la mécanique, 2 500 entreprises) - <http://www.symop.com/fr/>

47 <http://www.dgcis.gouv.fr/secteurs-professionnels/plan-national-pour-la-robotique-france-robots-initiatives>

diagnostic en besoin de robotisation des productions et particulièrement dans les IAA. S'inscrivant dans la continuité de ce programme, le Conseil régional Midi-Pyrénées a mis en place un Plan Robotique et Drones pour la période 2013-2016. Décliné en 20 actions phares élaborées en concertation avec les acteurs locaux de la robotique, et des drones civils, ce plan vise à soutenir les entreprises innovantes, structurer l'offre régionale, développer l'accès au marché international mais aussi assurer la promotion de ce domaine d'activités. Afin d'améliorer la visibilité de la filière Robotique et Drones, la Région soutient la tenue à Toulouse de la 1^{ère} édition des États généraux de la robotique en 2014. En Midi-Pyrénées le plan Régional robotique, qui vient en complément du plan Régional Aéronautique, souhaite structurer ces deux filières avec 22 M€ affectés à la filière Robotique et Drones sur la période 2014 à 2018. Le club économique régional DRIME a fait de la robotique un enjeu majeur de l'activité régionale.

L'agriculture, l'aide à la personne et la ville intelligente, trois marchés, pour lesquels l'introduction de la robotique est devenue évidente :

- **Une ville plus intelligente :** le concept de "smart city" désigne un type de développement urbain apte à faire face aux besoins des institutions, des entreprises et des citoyens, tant sur le plan économique et social qu'environnemental. Cette conception de la ville se fait à différents niveaux qu'ils s'agissent des transports, de l'énergie ou encore de l'urbanisme.
- **Le marché de l'aide à la personne :** la robotique d'assistance est actuellement l'un des secteurs les plus investis avec de nombreuses recherches et une forte diversité de produits, du robot d'aide à la motricité jusqu'au robot compagnon, véritable auxiliaire de vie. L'objectif permanent est d'améliorer sans cesse l'autonomie des personnes dépendantes. Cet enjeu

prend une résonance particulière dans le contexte démographique actuel, marqué par un fort vieillissement de la population.

- **Le marché agricole** : la robotique fait son apparition dans le monde agricole, apportant plus de souplesse aux producteurs quant aux contraintes du métier et à l'organisation du travail. Qu'ils s'agissent de planter des graines, de désherber des parcelles ou de transporter des charges, les robots agricoles semblent capables d'assister l'agriculteur dans toutes ses tâches. Ainsi, l'agriculture a de grands besoins en machines, pour moderniser sa production, pour faire face à des exploitations de plus en plus grandes et pour répondre aux enjeux de durabilité. Il y a des besoins urgents en termes de maintenance localement. L'agriculture aura besoin de personnels de plus en plus formés.

La robotisation, comme l'usine du futur doit anticiper les conséquences sociales en termes de qualification, de formation et de dialogue territorial. L'usine du futur intègre les aspects technologiques, les processus de fabrication, l'économie circulaire, le partage des machines et des ressources, les compétences des salariés vers des fonctions de conduite et de maintenance des machines qui ne sont pas sans conséquences sociétales et sociales. Ainsi, l'implantation de la robotisation et de l'usine du futur doit s'accompagner d'une anticipation des conséquences sociales notamment sur les évolutions des qualifications et les besoins de formation pour qu'ils soient pris en considération par les entreprises en développant un dialogue social territorial afin de pas exclure les salariés et leurs représentants. Comme pour le LEAN⁴⁸, il

⁴⁸ Wikipédia : Mode organisationnel de l'entreprise qui recherche de la performance (en matière de productivité, de qualité, de délais, et enfin de coûts), censé être plus facile à atteindre, par l'amélioration continue et l'élimination des gaspillages (muda en

est nécessaire de se préoccuper de l'impact social des nouveaux modèles d'organisation. Actuellement en Midi-Pyrénées la DIRECCTE⁴⁹, par le MIDACT⁵⁰, expérimente dans 10 entreprises le déploiement du LEAN respectueux des salariés. Ainsi, intégrer la robotique dans l'Usine du futur est une occasion d'aborder une réflexion sur l'organisation du travail (conditions sociétales et sanitaires). Depuis le SRDE et les contrats d'appuis, la Région intervient dans l'entreprise sur le développement de projets globaux modulables. Si dans l'élaboration des projets des entreprises un volet d'accompagnement des salariés est proposé, il n'est pas systématiquement retenu par l'entrepreneur.

Déployer un plan d'action de prévention des risques professionnels notamment induits par les nouvelles formes d'organisation. Afin de soutenir la compétitivité des entreprises, la région participe à la structuration des filières industrielles par le financement d'actions collectives, dont les nouvelles formes d'organisation de production (Lean). Cependant, un certain nombre d'études montrent que des effets négatifs sur la santé existent, notamment l'étude d'Antoine VALEYRE⁵¹ pour la DARES⁵². Pour Antoine

japonais). Les mudas sont au nombre de sept : surproduction, attentes, transport, étapes inutiles, stocks, mouvements inutiles, corrections/retouches.

⁴⁹ Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi

⁵⁰ Action Régionale pour l'Amélioration des conditions de travail

⁵¹ Chargé de recherche au CNRS en économie et sociologie, Centre Maurice Halbwachs Ecole Normale Supérieure Paris 14^{ème}.

⁵² Etude quantitative du CEE (Centre d'Etude de l'Emploi en 2006 - N°73) pour la DARES « Conditions de travail et santé au travail des salariés de l'Union Européenne : des situations contrastées selon les formes d'organisation » - <http://www.cee-recherche.fr/publications/document-de-travail/conditions-de-travail-et-sante-au-travail-des-salaries-de-lunion-europeenne-des-situations>

VALEYRE « La voie est donc ouverte pour une dynamique d'innovations dans les organisations du travail qui ne s'accompagne plus nécessairement d'une amélioration des conditions de travail, en raison notamment des effets négatifs dont est porteuse la logique d'intensification du travail dont procède la Lean production ». Le développement du Lean en région pourrait ainsi dégrader une situation sanitaire déjà préoccupante⁵³ ainsi que les nouvelles organisations qui ne seraient pas accompagnées dans un souci de meilleures conditions de travail. Il est ainsi nécessaire de déployer un plan d'action de prévention des risques professionnels, notamment en ce qui concerne les Risques Psychosociaux (RPS) et des Troubles Musculo-Squelettiques (TMS) qui représentent aujourd'hui l'une des questions les plus préoccupantes en santé au travail. Ils constituent la première cause de maladies professionnelles indemnisées et la première cause de journées de travail perdues du fait des arrêts de travail. Ce plan de prévention doit également s'accompagner du contrôle par la DIRECCTE et la CARSAT du respect des dispositions relatives à l'évaluation des risques professionnels (DUERP), et du respect des principes généraux de prévention.

Le développement de la robotisation nécessite de faire face à différents freins sur de nombreux domaines :

- **Freins de compréhension sémantique :** les termes techniques utilisés peuvent dérouter autant les chefs

⁵³ depuis 2006 le taux de signalement des pathologies et la prévalence de la souffrance psychique et des affections de l'appareil locomoteur en Midi-Pyrénées sont plus élevées que dans l'ensemble des régions participantes, selon le bilan 2012 des maladies à caractère professionnelle de l'Invs http://www.invs.sante.fr/content/download/77577/284343/version/1/file/plaquette_MCP_midi_pyrenees_quinzaine_2012.pdf

d'entreprises que le grand public. Il convient de différencier l'automatisation (reproduction de tâches identiques), de la robotique industrielle (machines intelligentes très complexes qui gèrent de l'imprévu) de la cobotique (système global où il y a collaboration du robot avec l'Homme. (ex. : tags sur toutes les pièces qui leur permettent de communiquer entre elles).

- **Freins techniques :** Il existe une très grande variété de bras robotisés standards (une commande numérique qui commande 6 systèmes) de grande qualité, qui ont une programmation de plus en plus simple, et qui sont produits par seulement 4 entreprises majeures. Néanmoins, l'intégration d'un système robotique demande une remise à plat du fonctionnement de l'entreprise qui peut se faire par des sociétés d'accompagnement (intégrateurs) qui écoutent les besoins, aident au choix des robots, les installent et les mettent en service.
- **Freins sociaux :**
 - o Problème acceptabilité : la robotisation fait planer des peurs de perte d'emplois ou de danger physique... Selon l'expérience des intégrateurs (15 ans pour certains), chaque robotisation a entraîné de la création d'emploi dans les entreprises qui les ont mis en place, particulièrement parce que pour monter de tels projets d'envergure, c'est que ces PMI étaient en période de croissance et de développement. L'implantation de robots demande un accompagnement des entreprises dans leur stratégie de changement autant auprès des partenaires sociaux que de tous les salariés des techniciens aux cadres (par exemple, Airbus en Angleterre fait travailler

ensemble ingénieurs et psychologues à la robotisation de leur usine).

- Néanmoins, une image qui devrait s'améliorer car les emplois industriels seront plus faciles et plus qualifiés qu'aujourd'hui. On peut considérer cette évolution comme le passage de l'utilisation de la machine à écrire à l'ordinateur. C'est une évolution des relations entre l'Homme et la machine. L'évolution des tâches des employés ne sera pas forcément plus complexe mais demandera une autre culture.
- **Freins sociétaux :** la robotisation de masse doit également répondre à la question de la création de richesses induite par les robots dans une société à 4 millions de chômeurs.
- **Freins financiers :** les différents plans nationaux pouvant s'arrêter à tout moment, la capacité des PME à se robotiser doit être posée. Il est nécessaire pour que les PME se robotisent, qu'elles aient un projet avec un bon retour sur investissement. Cela demande à l'entreprise d'avoir une stratégie globale avec un choix politique fort qui nécessitera une étude des usages et une révision des procédés. Il n'y a pas d'aide des Fonds Européens sur la robotisation, mais il est tout à fait possible de solliciter les aides à l'innovation en raison des changements dans l'entreprise.
- **Freins normatifs :** Les entreprises se voient ajouter de nouvelles normes de sécurité quand il y a une volonté de robotisation, ce qui peut les freiner. Mais on peut également argumenter que le projet doit en premier lieu apporter plus de sécurité, ce qui est un gain de valeur plus qu'un coût.
- **Freins de complexité :** la robotisation semble complexe pour les entreprises avec beaucoup de

paramètres à considérer, un accompagnement serait nécessaire pour réaliser des diagnostics de productivité.

III.2 Structurer chaque filière d'avenir par la valorisation des métiers et la complétude des chaînes de valeur

III.2.1 Compléter la chaîne de valeur et améliorer l'attractivité

Une filière ne peut se structurer de manière autonome et durable qu'en ayant une continuité dans sa chaîne de production. Il est ainsi nécessaire de créer une attractivité de notre territoire par la valorisation des compétences techniques disponibles dans les entreprises implantées ainsi qu'au sortir des formations initiales ou professionnelles et par l'existence de réseaux d'entreprises de type clusters permettant une coopération d'innovation, une mutualisation de services et une visibilité sur des marchés potentiels. Si l'attractivité ne se décrète pas, elle peut se construire autour de projets de territoires ambitieux et notamment industriels (voir proposition suivante) offrant des perspectives de développement économique.

III.2.2 Renforcer les métiers et le dialogue social

Une construction stratégique des ressources en main d'œuvre doit être systématisée au sein des opérateurs économiques pour valoriser les compétences techniques et professionnelles régionales. La Région peut développer des clauses de conditionnalité pour la création d'études et l'organisation de GPEC de filières ou territoriales, lors de soutiens à la structuration des filières ou des Clusters. Ainsi par leur soutien à l'économie, la Région et l'Etat doivent se préoccuper de la formation des personnes et notamment des

personnes en exclusion et faire apparaître une articulation visible entre la politique industrielle et le projet social (lien social, coopération, entraide...).

Utiliser et développer les outils régionaux existants en faveur de la gestion des compétences. Le club d'analyse économique DRIME⁵⁴ dont la dynamique est intéressante et les enseignements riches, comme souligné dans un Avis précédent, devrait élargir à plus de secteurs économique sa représentativité pour englober tous les secteurs économiques qui sont concernés dans les pôles, clusters et filières d'avenir. De plus avec l'appui des compétences et connaissance du CARIF-OREF⁵⁵ le DRIME devrait enfin exploiter tous les éléments répertoriés et compilés par les entreprises elles-mêmes consciencieusement depuis plus de 5 ans sur l'état et les besoins notamment en ressources humaines sur l'activité des entreprises qui y adhèrent pour élaborer une politique de GEPC.

Accompagner concrètement le développement d'un dialogue social territorial avec une vision économique, sociale et environnementale à moyen et long terme pour porter les intérêts, les besoins et les contraintes de chacun dans un objectif commun de développement. Le dialogue social aura pour intérêt de mobiliser tous les acteurs concernés et de permettre à chacun de mieux vivre les évolutions économiques en connaissant et en maîtrisant les enjeux. Pour cela, il y a la nécessité de prendre en considération tous les

⁵⁴ Piloté par la Région Midi-Pyrénées et son agence de développement Midi-Pyrénées Expansion (MPE). Pour 2014, DRIME s'intéressera au secteur de la robotique, afin notamment d'accompagner le Plan que la Région vient d'adopter pour les 4 ans à venir, avec une enveloppe de 22 M€

⁵⁵ Centres d'animation, de ressources et d'information sur la formation et des Observatoires régionaux sur l'emploi-formation

acteurs économiques, sociaux et environnementaux dans les politiques d'investissement de l'Etat et de la Région.

La RSE constitue l'outil privilégié de cette politique. La Commission Européenne définit la RSE comme étant « la responsabilité des entreprises vis-à-vis des effets qu'elles exercent sur la société » et « un processus destiné à intégrer les préoccupations en matière sociale, environnementale, éthique, de droits de l'homme, en collaboration étroite avec les parties prenantes. »

La RSE représente donc un enjeu important si l'on veut replacer les dimensions sociales et environnementales au cœur de notre développement économique. Le dialogue social et sociétal avec les parties prenantes sont, en effet, essentiels pour réduire les impacts négatifs de l'activité d'une entreprise sur son environnement.

La RSE constitue un outil majeur pour lutter contre les effets induits de dumping social et environnemental, et instaurer des rapports de coopération entre les entreprises en particulier entre les entreprises donneuses d'ordre et les entreprises de sous-traitance.

La RSE ne doit pas rester qu'une démarche facultative de vitrine et ne pourra viser l'efficacité qu'en étant transparente et avec des contrôles.

C'est dans cet esprit que le CESER recommande de conditionner l'attribution d'aides publiques à l'engagement de l'entreprise dans la RSE mais aussi en fonction du résultat des aides antérieures accordées, et la communication des données non financières des entreprises par, notamment, le renforcement du dialogue des entreprises avec les parties prenantes et la reconnaissance de nouveaux droits des salariés.

III.3 Faire émerger des projets industriels régionaux

Des projets régionaux pourraient être structurés autour des PME et des ressources et besoins locaux au contraire des projets nationaux très ambitieux qui concernent plus particulièrement les très grandes entreprises qui dans leur sillage entraîneront des plus petites.

Identifier les besoins des populations et en accord avec les ressources locales, et dans la logique des 34 plans, dans une perspective transverse au-delà des filières, soutenir 2 ou 3 projets régionaux tels que ceux liés par exemple à la transition énergétique. Ou inversement, partant de nos ressources régionales, tant en matières premières qu'en savoir faire, remonter la chaîne de production pour proposer des biens qui correspondent à des besoins, à l'exemple du projet « Hêtre - valorisation du bois des Pyrénées »⁵⁶ présenté plus haut (III.1.1.1 Les filières bois page 65).

Ces projets pourraient être initiés autour des « plateformes d'innovation » à partir de besoins territoriaux dont les commandes publiques impulseraient la réalisation et en feraient des vitrines commerciales. Ces projets devront être identifiés et développés par un partenariat structurant public/privé dans un objectif de complémentarité et de prise en considération de tous les acteurs concernés. Placé au dessus des contingences administratives, il sera nécessaire de créer une commission transverse par projet qui permettrait de fluidifier le traitement des projets notamment à la Région.

⁵⁶ Projet porté par l'Union régionale des communes forestières

III.4 Piloter le développement industriel régional

Le CESER maintient et renforce sa conviction de la nécessité de structurer une politique économique autour du Chef de file que serait la Région Midi-Pyrénées, dans l'attente des nouvelles loi et mesures liées au troisième volet de la décentralisation. Néanmoins, cette nécessité de coordination, d'optimisation, d'efficacité qui serait rendue plus efficace par un Schéma de développement économique et d'innovation prescriptif, doit être conçue par un modèle de collaboration partenarial exemplaire avec tous les acteurs touchant au domaine de l'économie qu'ils soient institutionnels, consulaires, privés, représentants des salariés, des entreprises et des territoires.

Le CESER énonce de nouvelles actions ou reprend des propositions importantes précédemment présentées pour poursuivre la dynamisation de l'industrie régionale :

- **Soutien des Clusters :**
 - o Clarification par la Région des actions de clusters qu'elle finance ou pas et conditionnement de ce financement aux impacts attendus. Inciter à développer un modèle d'accompagnement du fonctionnement des structures portant à l'autonomie financière par exemple à 5 ans avec un appui financier dégressif ;
 - o Engager un travail en réseau entre les clusters afin de favoriser la connaissance mutuelle, d'échanger sur les bonnes pratiques, d'initier des relations partenariales sur des missions et/ou des projets, et de favoriser la transversalité entre filières. Créer ou renforcer les équipes par un appui des techniciens de

l'agence MPE/MPI afin de donner une cohérence d'action et d'information de mesures ou de projets, développer des partenariats de coopération entre Régions européennes ;

- Promouvoir l'implication des sociétés de service dans les clusters afin d'associer à l'outil industriel les domaines connexes nécessaires à son développement.

- **Accompagnements individuels des entreprises :**

- Suivi individuel personnalisé des plus grandes entreprises industrielles régionales⁵⁷. On constate qu'environ 500 entreprises industrielles, ou à vocation industrielle, réalisent un CA de plus de 1,5 M€. Ces entreprises représentent près de une part largement majoritaire du potentiel de développement installé et de la capacité d'exportation, et elles génèrent directement ou indirectement une part importante de l'emploi. Il serait souhaitable qu'un suivi individualisé soit établi pour toutes ces entreprises, afin d'instaurer un dialogue et une relation de confiance à long terme pour marquer l'intérêt de la région à soutenir ces entreprises dans leurs stratégies d'identifier leurs projets d'investissement et d'anticiper les problèmes éventuels. La Région pourra faire appel aux structures d'animation économique régionales et assurera la coordination et le suivi de ce processus ;

⁵⁷ Avis « Pour une stratégie industrielle de Midi-Pyrénées au travers des PME-PMI » du 11 février 2011

- Créer un guichet unique « humain »⁵⁸, où les chefs de PME/PMI pourraient poser tous leurs problèmes, et pas seulement en rapport avec les soutiens publics, et trouver en face d'eux des personnes physiques compétentes, attentives, rompues aux problèmes des PME/PMI qui sauront à la fois les conseiller, les orienter et les suivre si nécessaire ;
 - Raccourcir les circuits et temps de décision.
- **Organisation et actions structurelles :**
- Clarifier et questionner le rôle, les missions, les fonctions, les actions des différents acteurs économiques (organismes professionnels, interpro, consulaires, Région, agence de développement économique...) pour rationaliser et faire converger les actions dans un objectif d'efficacité ;
 - Répondre aux difficultés administratives qui freinent le développement d'actions collectives et/ou transverses (missions sectorielles ou limites territoriales administratives) en organisant des outils dont la logique d'action est le produit ou le projet ;
 - Mettre en place une communication valorisant l'industrie dans l'économie car créatrice d'emplois d'avenir et de richesses ;
 - Suivi et évaluation des dispositifs financés par la Région ;
 - Développer un « Small business act »⁵⁹: faciliter l'accès aux marchés publics⁶⁰,

⁵⁸ Ibidem

⁵⁹ sur le modèle des Etats-Unis : Favoriser les petites et moyennes entreprises dans le tissu économique du pays, notamment par les marchés publics

nécessité de sensibiliser et d'accompagner les services publics qui rédigent les appels d'offres afin de permettre aux petites entreprises locales de pouvoir faire valoir leurs compétences et leur permettre de répondre aux marchés proposés notamment en divisant les offres par corps d'état, en petits lots. Une assistance à maître d'ouvrage devrait être étudiée en ce sens. Cette action est particulièrement nécessaire pour faire face à de grosses PME françaises ou étrangères qui, pour être les plus compétitives, sous-traitent à des entreprises étrangères dont les conditions sociales sont inférieures à celles de la législation française. Les chantiers et les actions utilisant des fonds publics doivent veiller à l'égalité du respect des conditions sociales des salariés ;

- Continuer et améliorer le soutien de la Région à l'orientation et l'organisation de la formation professionnelle, ainsi qu'au dialogue social et à la structuration de GPEC Territoriales ;
- Créer des écoparcs et améliorer les zones industrielles pour développer une économie territorialement solidaire avec une activité circulaire notamment de traitement et de valorisation des déchets. Inciter les industriels à connaître et à connecter leurs flux (déchets, approvisionnements, services, énergie...).

- **Initier un sursaut industriel :**

⁶⁰ Avis « Pour une stratégie industrielle de Midi-Pyrénées au travers des PME-PMI » du 11 février 2011

- Mobiliser le sentiment d'appartenance régional et de coopération des différents acteurs à l'exemple de certaines régions comparables à la nôtre (Pays basque Espagnol, Nord-Pas-de-Calais) qui ont pris en main de manière ambitieuse et prioritaire leur devenir industriel ;
- Préparer un avenir construit sur une stratégie ambitieuse partagée. Midi-Pyrénées doit saisir l'opportunité en cette période de bonne santé industrielle sur les secteurs historiques de la Région en phase de maturité, et en présence en région de centres de recherche et d'innovation de niveau international et d'économistes de renom ;
- Décliner les Comités Stratégiques de Filières en région sur l'exemple de l'aéronautique, de la santé et de l'agroalimentaire ;
- Prévoir dans les comités stratégiques de filière, une charte éthique engageant les entreprises bénéficiaires des politiques publiques à privilégier dans les appels d'offres des entreprises de leurs territoires pour renforcer l'appareil productif régional et national ainsi que les écosystèmes.

CONCLUSION

Dans un environnement concurrentiel, notre région résiste plutôt bien à une situation de faible croissance et bénéficie d'une industrie en phase de maturité. Dans cette période, même s'il faut continuer à soutenir l'activité des secteurs moteurs de la région, aéronautique, espace, systèmes embarqués, agro-industrie et industrie de santé, il est nécessaire de préparer l'industrie de demain, objectif affiché des « 34 plans industriels » au niveau national.

Sans oublier les cœurs de métiers, il semble indispensable, d'une part, d'utiliser les compétences acquises par les entreprises et leurs salariés dans des technologies porteuses d'avenir, (par exemple le numérique et la robotique utilisés dans les bureaux d'études pour les systèmes embarqués). D'autre part, il faut s'appuyer sur les connaissances des nombreux chercheurs que nous avons la chance d'avoir dans notre région, y compris en sciences économiques et sociales, pour aider des entrepreneurs à innover et investir dans une industrie d'avenir à forte valeur ajoutée et visant en priorité l'amélioration des conditions économiques, sociales et environnementales de tous les citoyens. De plus, si l'attractivité économique reste importante à assurer, il est aujourd'hui primordial de structurer et d'animer l'ancrage régional des entreprises au travers des coopérations territoriales, des services associés à l'activité, des réseaux d'échanges, de l'interdisciplinarité et par la vie sociale et associative et la présence de services publics.

C'est un projet ambitieux qui nécessite l'envie et la motivation des citoyens de Midi-Pyrénées qui veulent que leurs enfants vivent le mieux possible. Il faut pour cela soutenir et défendre les activités d'industrie et de service

générateurs de notre richesse pour ne pas quelles soient délocalisées.

Le dialogue social territorial prend toute son importance pour ce projet ambitieux. Les entrepreneurs ont besoin du soutien de tous, dans un système libéral et démocratique où ils peuvent choisir d'investir ailleurs. De la même manière, les entrepreneurs doivent tenir compte de l'aspiration naturelle des salariés à occuper un emploi de qualité, source pour tous de bien être et par conséquence d'efficacité économique et sociale, pour une croissance durable de l'entreprise.

Les acteurs publics régionaux sont appelés à être à l'écoute des acteurs et à faciliter ce dialogue qui permettra également de progresser sur des éléments importants de l'industrie à créer :

- L'industrie doit s'entendre au sens large, en incluant notamment les services à forte valeur ajoutée exportables,
- les coopérations transversales entre filières sont source d'idées et de nouveaux produits comme d'utilisation croisée de compétences et de reconversions de main-d'œuvre,
- la formation initiale et continue et la GPEC restent un atout essentiel pour l'usine du futur qui nécessitera des compétences accrues et une réflexion sur le volume et les conditions de travail,
- l'analyse des besoins sociétaux et des marchés, locaux comme plus lointains, est un outil qui doit être mobilisé facilement pour guider l'innovation,
- les « chaînons manquants » ou compétences essentielles non disponibles en région doivent être repérées et développés car ils sont souvent la source de notre attractivité ou de délocalisation plus importantes,

- la commande publique locale pourrait utilement être plus ouverte aux petites entreprises (Small Business Act), et la commande privée plus ouverte à l'achat régional dans un esprit de solidarité des acteurs d'un même territoire,
- l'activité industrielle durable ne pourra être construite qu'en alliant les exigences de la Responsabilité Sociétale des Entreprises qui consiste à intégrer les préoccupations en matière sociale, environnementale, éthique, de droits de l'Homme dans l'activité économique,
- le développement économique s'entend à une échelle locale avant tout mais aussi internationale.

Le CESER a souhaité dans cet avis court, donner des exemples de secteurs à valeur ajoutée sur lesquels Midi-Pyrénées semble bien positionnée sans vouloir être ni directif, ni exhaustif, l'initiative restant du ressort des entrepreneurs :

- La filière bois, car la ressource est disponible en abondance mais insuffisamment exploitée et valorisée notamment pour les filières nobles du meuble et de la construction,
- la chimie, dans le sens où les entreprises qui l'utilisent, sans être spécialisées, pourraient monter en gamme et également parce que la réglementation REACH et la chimie du végétal peuvent être l'opportunité de créer de nouvelles unités de production pour de nouvelles molécules et de nouvelles matières premières,
- la Silver Économie, au-delà du mieux vieillir, c'est accompagner une évolution sociétale qui génère de nouvelles attentes en termes de produits et de services,
- la robotique et le numérique, parce qu'ils permettent notamment des gains de compétitivité et de mobiliser les compétences des bureaux d'études en perte de

charge vers des produits et services comme la Silver Économie, les drones, les robots agricoles, la « smart city » et l'usine du futur.

Enfin, le CESER souligne que le positionnement des pouvoirs publics régionaux, en soutien aux initiatives de qualité et à l'animation économique, doit être exemplaire de la solidarité et de la coordination que l'on attend des acteurs économiques, entrepreneurs comme salariés pour développer le territoire. Il en relève de la responsabilité collective.

ANNEXES

IV Annexes

IV.1.1 Annexe : liste des 34 plans industriels



LES 34 PLANS DE RECONQUETE *pour dessiner la France industrielle de demain*

Les 34 plans de reconquête industrielle fédéreront grands groupes et PME autour de priorités concrètes et seront soutenus par l'Etat. Un objectif: hisser au meilleur niveau de la compétition mondiale ses filières les plus prometteuses et réinventer son récit industriel.



compte Twitter: @fil_gouv



gouvernement-fr.tumblr.com

Service d'information du Gouvernement (SIG) - 2013

IV.1.2 Annexe : Pôles et clusters régionaux

Pôles de compétitivité de Midi-Pyrénées

➤ **Agri-Sud-Ouest Innovation**, Pôle national Agroalimentaire – Labellisé 12 Juillet 2007 - <http://www.agrisudouest.com/> - Ingénierie des agrochaînes, maîtrise du caractère des produits

➤ **Pôle Européen de la céramique, Pôle National** – Labellisé 12 juillet 2005 - <http://www.cerameurop.com/> - Développement de nouvelles applications des céramiques pour l'habitat, la production et les économies d'énergie, la santé, l'optique, l'électronique et l'optoélectronique / Valorisation des compétences et des résultats de recherche en céramique auprès des industriels utilisateurs / Décoration et arts de la table

➤ **Eau, Pôle à vocation mondiale Ecotechnologies** – Labellisé 11 mai 2010
<http://www.pole-eau.com/index.php/Le-Pole/Presentation>
- Identification et mobilisation des ressources superficielles et souterraines en eau / Gestion concertées des ressources en eau et des usages/ Réutilisation des eaux de toutes origines, recyclages des eaux usées

➤ **Cancer-Bio-Santé, Pôle national Biotechnologies/santé** – Labellisé 10 octobre 2005
<http://www.cancerbiosante.fr/fr/> - Prévention alimentaire / Cibles thérapeutiques / Innovations thérapeutiques / Outils biomédicaux

➤ **Aerospace Valley**, Pôle mondial Aéronautique/Espace TIC – Labellisé 12 juillet 2005

<http://www.aerospace-valley.com/> - Aéromécanique, matériaux et structures / Equipement motorisation, propulsion énergie et accès espace / Ingénierie générale et productique collaborative / Systèmes embarqués / Maintenances et services / Terre vivante et espace / Systèmes autonomes / Sécurité et sûreté du transport aérien / Navigation, positionnement et télécommunications

Clusters de Midi-Pyrénées

- **Mecanic Vallée - labellisé DATAR 2010 - réseau France Cluster**
<http://www.mecanicvallee.com/accueil.php> - Aéronautique, de l'automobile et de la machine outil, sur un territoire interrégional allant de Tulle à Rodez, en passant par Brive, Saint Céré, Figeac, Villefranche et Decazeville - 210 entreprises
- **Saveurs des Pyrénées - labellisé DATAR 2011 -**
<http://www.saveurs.net/> - Agroalimentaire.
- **Water Sensors Membranes - labellisé DATAR 2011 – réseau France Cluster** <http://wsm-cluster.org/> - Technologies membranes et capteurs appliquées au domaine de l'eau.
- **Pyrénées Industries Céramiques (PIC) - labellisé DATAR 2011** - <http://www.tarbes-industries-ceramiques.com/> - Céramiques techniques, en particulier les Hautes-Pyrénées
- **Midi-Pyrénées Saveurs - labellisé DATAR 2011 - avec MPE** <http://www.saveurs-mipy.com/> - Produits agro-alimentaires de qualité, labellisé par l'État grappe d'entreprises
- **Digital Place - labellisé DATAR 2011** - <http://www.digitalplace.fr/index.php/fr/> - cluster

- d'entreprises numériques (métiers des technologies de l'information et de la communication) - 145 adhérents
- **La Mêlée** <http://www.lamelee.com/> - Association fédératrice des acteurs de l'économie numérique - 502 adhérents
 - **TouIX** <http://www.touix.net/> - Le Touix est un dispositif qui vise à créer les conditions techniques, réglementaires et économiques nécessaires à l'émergence d'une place de marché numérique en région Midi-Pyrénées.
 - **Mipyrail** http://www.mipyrail.com/wp/?page_id=15 - Toute entreprise ayant une activité ferroviaire en Midi-Pyrénées.
 - **Robotics Place** <http://www.robotics-place.com/1.html> - Robotique en région : intégrateurs, fournisseurs de briques technologiques, fournisseurs de composants, utilisateurs, organismes de formations et de recherche et la liste n'est pas exhaustive. Aucun secteur de la robotique n'est exclu.
 - **Midi-Pyrénées Bien-être avec MPE** <http://www.bien-etre-mipy.com/> - Filière cosmétique
 - **Automotech Cluster avec MPE** <http://www.automotech.fr/> - Association régionale de l'industrie automobile en Midi-Pyrénées (toutes mobilités)
 - **Cluster bâtiment économe** – réseau-inter cluster du bâtiment - <http://batimenteconome.com/> - Fédérer les acteurs économiques, sociaux et industriels autour de la maîtrise de l'énergie au sein des bâtiments
 - **InSpace - avec MPE** - En projet - Institut des Applications Spatiales

V Sources / Bibliographie

L'usine nouvelle. Dossier « l'usine de demain » n°3370 du 27 mars au 2 avril 2014.

Forum de l'industrie de la CCI 31. Les marchés de demain : opportunités, stratégies et pratiques industrielles - 17/04/2014

Thibaut Bidet-Mayer, Louisa Toubal. Paris, Presses des MINES, 2013 - commentaires de Jean-Paul BETBÈZE, Gabriel COLLETIS, Sylvain DORSCHNER, David ENCAOUA, Jean-Luc GAFFARD, André GAURON. La fabrique de l'industrie – Laboratoire d'idées. Commentaires de la note « A quoi servent les filières ? »

Colletis, Gabriel. L'urgence industrielle, par, Le bord de l'eau, 2012, 200 p.

Les Cahiers n°14, Mai 2013 Chimie et PME/ETI des secteurs aval : Contraintes et opportunités, ingénieurs et scientifiques de France – Comité Chimie,

Bernard, Claire. Hallal, Sanaa. Nicolai, Jean-Paul. Rapport du Commissariat général à la stratégie et à la prospective : La Silver Économie, une opportunité de croissance pour la France, de décembre 2013

Silver économie Contrat de filière, Signé au siège de la Fédération des industries électriques, électroniques et de communication (FIEEC) le jeudi 12 décembre 2013

Conseil Régional Midi-Pyrénées. « Région Midi-Pyrénées, un territoire innovant pour la Silver économie »,

CCI 31. « Pour une stratégie offensive du développement industriel du territoire toulousain », mars 2013.

Erhel, Corinne et de la Raudière, Laure. Députées. Rapport d'information assemblée nationale déposé par la commission des affaires économiques sur le développement de l'économie numérique française
Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 14 mai 2014 - <http://www.assemblee-nationale.fr/14/rap-info/i1936.asp>

Sites internet :

www.midipyrenees.fr

www.midipyrenees-expansion.fr

www.midipyrenees-eco.fr

www.mp-i.fr

<http://fr.wikipedia.org>

www.digitalplace.fr

www.robotics-place.com

<http://www.observatoire-du-numerique.fr/macroeconomie>

GLOSSAIRE

VI GLOSSAIRE

ARF	Association des Régions de France
BRICS	Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud
CARIF-OREF	Centres d'animation, de ressources et d'information sur la formation et des Observatoires régionaux sur l'emploi-formation
CCI	Chambre de Commerce et d'Industrie
CD2I	Chimie durable Industries Innovation
CII	Crédit Impôt Innovation
CNI	Conseil National de l'Industrie
CPER	Contrat de Plan Etat Région
CREDOC	Centre de Recherche pour l'Étude et l'Observation des Conditions de Vie
CSF	Comité Stratégique de Filières
CSFR	Comité Stratégiques de Filières Régionales
CVT	Consortiums de Valorisation Thématique
DAC	Domaine d'Activité Cible
DIRECCTE	Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
DGCIS	Direction Générale de la compétitivité de l'industrie et des services
DRIME	Club d'analyse économique, piloté par la Région Midi-Pyrénées et son agence de développement Midi-Pyrénées Expansion (MPE)
ETI	Etablissement de Taille Intermédiaire
FEDER	Fonds Européen de Développement Régional
FSE	Fonds Social Européen
FSI	Fond Stratégique d'Investissement
FUI	Fond Unique Interministériel
GPEC	Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences
GPECT	Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriale
IAA	Industries Agroalimentaires

IEED	Institut d'Excellence sur les Énergies Décarbonnées
INSEE	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
IRT	Institut de Recherche Technologique
LEAN	Ensemble de techniques visant à l'élimination de toutes les activités à non valeur ajoutée
MIDACT	Action Régionale pour l'Amélioration des conditions de travail
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economiques
OSEO	Ancienne dénomination de « BPI France », Etablissement public placé sous la tutelle de l'État et du Ministère de l'économie et des finances la mission principale est le financement de la croissance des PME
PIA	Programme Investissements d'avenir
PIB	Produit Intérieur Brut
PME	Petite Moyenne Entreprise
PMI	Petite Moyenne Industrie
REACH	L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des produits chimiques
R&D	Recherche et développement
RPS	Risques Psychosociaux
RSE	Responsabilité Sociétale des Entreprise
SATT	Société d'Accélération de Transfert de Technologie
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
TPE	Très Petite Entreprise

EXPLICATIONS DE VOTE

EXPLICATIONS DE VOTE

Intervention de Michel DOLIGÉ Pour le 1 ^{er} Collège	125
Intervention de Bernard CASSAGNET Pour le 3 ^{ème} Collège et le Groupe Santé	131
Intervention de Michaël PINAULT Pour la CFDT/UNSA/CFE-CGC/CFTC	135
Intervention de Michel LAMARQUE Pour Force Ouvrière	141
Intervention de Cécile POMIES Pour la CGT	143
Intervention d'Eric LALANDE Pour la filière Bois	147
Intervention de Daniel MEMAIN Pour la Coordination Syndicale Solidaires en Midi-Pyrénées	151

Suffrages exprimés : 106

Pour : 86

Contre : 16

Abstentions : 4

Intervention de Monsieur Michel DOLIGÉ Pour le 1^{er} collègue

Monsieur le Président du CESER,
Monsieur le Commissaire au Redressement Productif,
Madame et Messieurs les Vice-Présidents,
Chers collègues,

Dans un contexte de prise de conscience du rôle d'entraînement de l'industrie pour notre économie, la compétitivité des entreprises industrielles est devenue une priorité des pouvoirs publics. L'ensemble des rapports qui animent aujourd'hui le débat national font état du processus de désindustrialisation de la France.

Malgré ce processus de désindustrialisation de la France et une perte de compétitivité, l'industrie demeure un secteur clé et particulièrement structurant de notre économie :

- elle représente 85% de la R&D privée en France,
- et 81 % des exportations françaises.

Des politiques volontaristes en faveur du redressement productif

L'industrie est désormais au centre des préoccupations des pouvoirs publics, avec l'engagement de politiques volontaristes menées en faveur du développement industriel.

Au niveau européen :

- › La « Stratégie de Spécialisation intelligente » adoptée par la Commission Européenne, encourage les territoires à cibler et focaliser leurs investissements publics sur leurs secteurs prioritaires.
- › La Commission mise sur l'innovation, notamment les « technologies clés génériques », avec l'ambition de faire

passer la part de l'industrie dans le PIB de l'UE de 16% à 20% à horizon 2020.

Au niveau national :

› A la suite des Etats Généraux de l'Industrie, le « Rapport Gallois » (décliné par le Gouvernement en Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi) replace le débat national sur la croissance des PME et sur la reconquête industrielle.

› Plus récemment, le Gouvernement a déterminé les priorités pour « la nouvelle France industrielle ». En lien avec les pôles de compétitivité et les comités stratégiques de filières, 34 plans de reconquête industrielle ont été retenus au regard de trois critères : se situer sur un marché en croissance, se fonder sur des technologies maîtrisées, occuper une position forte sur ces marchés et disposer d'un écosystème académique, technologique, économique et industriel.

Les atouts de l'industrie française sont indéniables

› La France dispose de pôles mondiaux et de grands groupes dans les secteurs stratégiques.

› La création d'entreprises est plus active en France que chez nos voisins, avec l'émergence de PME innovantes qui bénéficient du programme des Investissements d'Avenir.

› Le très haut niveau de la recherche est reconnu mondialement, avec des ingénieurs bien formés.

› La France dispose de technologies transverses : logiciel et systèmes complexes, matériaux, nanotechnologies...).

› Par ailleurs, la France reste la première destination européenne pour l'accueil des investissements étrangers dans le secteur industriel.

En Midi-Pyrénées :

› La croissance économique est tirée par les grands groupes industriels (Airbus, Airbus Défense & Space, Thalès, CNES, Pierre Fabre...) l'automobile, la filière agroalimentaire et les services aux entreprises.

- › 1^{ère} région pour l'effort de Recherche et Développement, en effet, c'est la région qui consacre le plus de dépenses en R&D en proportion de son PIB (4,4% contre 2,3% en moyenne nationale).
- › Des Pôles de compétitivité dont un mondial et clusters (Agri Sud-Ouest Innovation, CBS, Aerospace Valley, Mecanic Vallée, Digital Place, Bio Médical Alliance, Aria, Mipyrail, Automotech, Robotics Place, Chimie Verte,...).
- › Notons l'implantation récente du CEA Tech à Toulouse, avec en perspective le potentiel de transfert de technologies clés génériques vers l'industrie de la région (nanoélectronique, matériaux avancés,...).
- › Des filières dynamiques :
 - Des filières matures et structurantes :
 - aéronautique - plus de 60 000 emplois,
 - capitale européenne du spatial - 12 000 emplois
 - santé - plus de 10 000 emplois
 - agroalimentaire - 2^{ème} employeur de la région - 26 000 emplois
 - Des filières historiques comme l'automobile avec plus de 11 000 salariés.
 - Des écosystèmes à fort potentiel (systèmes embarqués, applications spatiales, TIC,...).

Au-delà de ce contexte, les CCI de Midi-Pyrénées partagent les enjeux et orientations stratégiques identifiés dans ce projet d'avis « Que futur industriel pour Midi-Pyrénées ? ».

- › Le secteur industriel est confronté à un double défi environnemental et technologique. Sa compétitivité future en dépend. Ces défis représentent une opportunité pour l'industrie en montrant sa capacité à innover et satisfaire les nouvelles attentes des consommateurs et des marchés.

- › Les PME et TPE concentrent la majeure partie des perspectives d'emploi et d'innovation et doivent devenir l'axe majeur sur lequel nous devons porter tous nos efforts.
- › Accompagner les PME dans leur stratégie et leur croissance.
- › Concentrer nos efforts d'accompagnement sur les entreprises à potentiel, leur permettre d'améliorer leur compétitivité, d'anticiper, d'envisager des perspectives de développement de leur activité et de bâtir leurs stratégies (innovation, marchés, exportation, organisation).
- › Favoriser l'innovation dans toutes ses dimensions : technologique, process, design, marketing et méthodes de mise sur le marché.
- › Les leviers d'action à l'innovation : encourager l'expérimentation, consacrer une part de la commande publique à des projets innovants, organiser des moments d'échanges entre acteurs (entreprises, scientifiques, institutionnels).
- › Engager les entreprises dans la « troisième révolution industrielle » : transition énergétique, numérique, robotique, filières d'avenir.
- › Plus particulièrement, la compétitivité de l'industrie française passera par la qualité des outils de production, leur modernité, la robotisation et la construction de l'usine du futur.

L'ensemble des réflexions et actions menées par les CCI de Midi-Pyrénées s'inscrivent dans ce contexte, avec la volonté d'agir en faveur de la compétitivité des PME/PMI et de développer notre socle industriel.

Concernant les filières d'avenir et l'usine du futur, les CCI de Midi-Pyrénées ont porté une contribution globale au CPER 2014-2020. Le 1er collège partage cette contribution. Nos 21 propositions d'actions concernent :

- d'une part, la mise en œuvre d'une « **stratégie offensive du développement industriel** » qui s'appuie

les travaux menés par les organisations consulaires et syndicales, et mis en avant dans ce projet d'avis,

- d'autre part, **un focus sur certaines filières infrarégionales** pour répondre aux enjeux auxquels ces territoires sont confrontés : les territoires de Midi-Pyrénées ont notamment vocation à accélérer l'atteinte des engagements en matière de lutte contre le changement climatique et d'efficacité énergétique.

Plus particulièrement, les travaux engagés dans le cadre de la stratégie offensive du développement industriel ont conduit à retenir un positionnement stratégique qui consiste à :

- **faire des choix d'activités à fort potentiel** (10 Domaines d'Activités Cibles (DAC) ont été identifiés),
- **consolider le tissu industriel** existant en accompagnant sa diversification,
- **accélérer l'accès aux marchés** sur les activités à fort potentiel.

La concertation a fait émerger des défis partagés pour le développement industriel qui s'inscrivent dans le sillage des rapports qui animent actuellement le débat national sur la compétitivité des entreprises et en particulier la reconquête industrielle (Rapport Gallois, Pacte national pour la croissance...) :

- Accélérer la croissance des PME,
- Faire émerger des champions sur des activités à fort potentiel,
- Diversifier le tissu économique Midi-Pyrénéen,
- Ancrer l'industrialisation des produits et des savoir-faire,
- Partir à la conquête des marchés nationaux et internationaux.

Aujourd'hui, la phase opérationnelle est lancée. 5 domaines d'activités seront instruits : la mobilité durable et intelligente, les dispositifs médicaux cancer et cardiologie, les nutraceutiques, l'agriculture durable et précise, l'ingénierie et conception numériques.

En concertation avec l'ensemble des acteurs industriels et les acteurs institutionnels du développement économique, il s'agira de faire les choix de domaines d'activités prioritaires, qui permettront de faire émerger de nouveaux champions sur de nouvelles activités, d'industrialiser localement les produits et de diversifier in fine le tissu industriel.

En conclusion, par ses contributions et actions en faveur du développement industriel, le 1^{er} collège veillera à ce que le CESER puisse agir aux côtés des pouvoirs publics, au service de la compétitivité des entreprises et des territoires.

Cette volonté implique l'étroite coordination de tous les acteurs du développement économique, avec pour impératif de replacer les entreprises au cœur du dispositif.

Le 1^{er} collège approuve le projet d'avis du CESER.

Intervention de Bernard CASSAGNET Pour le 3^{ème} Collège et le Groupe Santé

Monsieur le président du CESER,
Monsieur le Commissaire au Redressement Productif,
Madame et Messieurs les Vice-Présidents,
Chers collègues,

Tout d'abord, permettez-moi d'adresser mes remerciements à notre rapporteure Chantal Gauthier, mais aussi à Stéphane Gauthier pour son esprit de synthèse et sans qui, rien ne serait possible et à Isabelle About qui l'assiste dans sa tâche.

Merci au Président de la commission, Daniel THEBAULT, pour son dynamisme et sa maestria à mener les débats tout en respectant les horaires.

Enjeux d'une politique industrielle régionale, la commission a tenté de porter un œil critique sur les activités industrielles de notre Région.

Si l'on peut s'enorgueillir de créations industrielles de qualité, aujourd'hui anciennes (Concorde, TGV, nucléaire...), on constate des difficultés à innover et à faire croître les entreprises, surtout les PME/PMI.

L'avenir de l'Industrie, se trouve dans le réservoir des compétences et dans la capacité à les valoriser. Il nous faut favoriser les filières territoriales à valeur ajoutée et en particulier, celles implantées régionalement, améliorer l'exploitation des ressources naturelles ou technologiques et en utilisant les compétences disponibles sur le territoire. Il est nécessaire de tisser des liens étroits entre les ressources et les compétences locales pour décupler leur efficacité territoriale dans un cycle d'entraînement vertueux.

Sur ces critères, le CESER estime que les domaines d'activité d'avenir à structurer de Midi-Pyrénées sont : les filières du

bois, la chimie verte, le numérique, la robotique et la Silver Économie qui sont développés dans le projet d'Avis.

La Silver Économie porte des enjeux sociétaux importants. Midi-Pyrénées, au solde démographique positif, qui voit croître sa population à ses extrêmes, les personnes âgées et les moins de 20 ans, se doit d'anticiper l'évolution de sa population âgée et de son maintien en bonne santé le plus longtemps possible à son domicile, tout en préservant l'accompagnement et le lien social. La Silver Économie intègre un périmètre particulièrement vaste et hétérogène qui s'étend des technologies les plus avancées de la domotique et de la robotique, en passant par les aides techniques les plus simples (d'aide à la marche) et toute la gamme des services de téléassistance ou bouquets de services, jusqu'à l'habitat (cuisine revisitée, salle de bains équipée...) et les objets connectés, mais aussi la mobilité pour les âgés et le tourisme pour seniors... Mais la population des seniors a une forte hétérogénéité, qui se révèle à la fois dans les revenus et les patrimoines, dans l'état de santé ou l'espérance de vie, et il faudra trouver un modèle économique porteur en France et des marchés à l'étranger. L'économie liée à l'âge doit ainsi s'appuyer à la fois sur l'industrie et les services. La clé de succès de la Silver Économie française se situe dans la fertilisation croisée tant technique qu'humain. On peut féliciter la Région pour être devenue territoire d'expérimentation de déploiement d'une Silver Économie en Midi-Pyrénées en collaboration avec tous les acteurs potentiellement concernés.

Cette capacité à dessiner un avenir industriel n'est pas sans questions :

A ce point de mon exposé et en présence de Monsieur le Commissaire au Redressement Productif, je voudrais intervenir en mon nom personnel concernant la filière bois. Dans notre avis, nous préconisons de développer un projet

de débardage et de transport du bois par dirigeable gros porteur (DGP). Il en découlerait une économie importante de l'entretien des routes et la préservation des milieux naturels. Pourquoi ne pas mutualiser les moyens des régions Midi-Pyrénées, Aquitaine, Languedoc-Roussillon et Auvergne pour étudier la faisabilité d'un tel projet ?

Quel modèle économique et pour quelle clientèle ?

Pour l'usine du futur, projet transverse s'il en est, reste une vision idéalisée de futur qui semble lointain pour beaucoup d'entreprises. Comment pourrait-on sensibiliser et inciter les PME à y réfléchir ? Et si les entreprises souhaitent les développer, comment pourront elles trouver les financements importants nécessaires ? Et au-delà des aspects techniques, quels seront les moyens nécessaires à développer pour gommer les freins sociaux ?

De plus, il faut favoriser les activités transverses qui correspondent aux nouveaux besoins des usagers et qui présentent l'avantage d'être redéployables en cas de crise.

Les politiques publiques doivent attirer les entreprises mais surtout les ancrer dans le territoire.

Au-delà de la mise à disposition des moyens physique d'accueil des entreprises, quels sont les moyens mis en œuvre pour les ancrer sur notre territoire ? Quelles actions de partenariat et de coopération sont développées ? On pourrait estimer que toute politique transverse, groupée pourrait y répondre. Qu'en est-il de l'accès à des plateformes technologiques, de GPECT, de groupements à l'exportation, de constitution de réseaux, de regroupements autour de projets/de produits à créer ?

Pour répondre à ces défis, le CESER développe des propositions pertinentes et concrètes autour de 4 grandes thématiques :

- Soutenir la création et la structuration des clusters pour les filières d'avenir régionales
- Compléter les chaînes de valeur et valoriser les compétences de chaque filière d'avenir
- Faire émerger des projets industriels régionaux
- Piloter le développement industriel régional.

Et c'est certainement ce pilotage régional des politiques industrielles qu'il est nécessaire de réaliser en tout premier lieu en initiant un sursaut industriel, en organisant et apportant les réponses structurelles, individuelles et collectives qu'attendent les industriels. Bref, avoir des réponses pragmatiques pour porter un développement économique durable respectueux de tous et de chacun.

Ce sont les défis auxquels devront répondre les acteurs économiques de la Région.

Le 3^{ème} Collège votera favorablement cet avis

Intervention de Michaël PINAULT Pour la CFDT/UNSA/CFE-CGC/CFTC

Monsieur le Représentant de Monsieur le Préfet,
Monsieur le Représentant du Président du Conseil Régional,
Monsieur le Président du CESER de Midi Pyrénées,
Chers collègues, chers amis,

Les enjeux de maintenir et développer une activité industrielle dans notre Région ne sont plus à démontrer. Et comme toute politique à appuyer et mettre en œuvre, la pertinence d'une telle réflexion est bien de poser des choix et des priorités.

C'est l'occasion pour les organisations syndicales CFDT/UNSA/CFE-CGC/CFTC de rappeler plusieurs de leurs priorités en matière de politique industrielle.

En préalable

Mais avant tout, que ce soit l'occasion de préciser que devant de tels enjeux, nous sommes tous réunis devant l'obligation de gagner ce défi : salariés, employeurs et entrepreneurs, investisseurs, pouvoirs publics.

Car tout d'abord, la construction d'un nouveau modèle de développement économique ne peut se passer d'un dialogue économique et social permanent pour faire des projets industriels un objectif partagé.

Et disons-le, la création de richesse et d'activité sur nos territoires est le préalable pour permettre de construire et réinventer entre tous les acteurs une dynamique territoriale

qui apporte emploi et lien social, innovation et qualité de service, envie d'entreprendre et d'investir.

Aussi, l'avenir industriel dans notre région ne se joue pas dans un affrontement entre une posture défensive pour maintenir encore quelques temps certains acquis sociaux et une posture visant le dumping social et la course à la compétitivité des coûts. Notre région a du talent, le sens de l'innovation et le goût de la qualité : qualité de vie, qualité sociale, qualité de services.

Une politique industrielle sur notre territoire doit ainsi déjouer toutes ces crispations, car notre territoire est devant l'obligation de toutes les manières de négocier avec intelligence le virage de la compétitivité mondiale avec ses atouts, son génie, sa plus-value industrielle, ses compétences humaines et ses préoccupations sociales.

Nos priorités et points de vigilance

Alors, si nous partageons l'état des lieux et les enjeux décrits dans cet avis, quelques points de précision, voire de vigilance. Il va aujourd'hui sans le dire : il n'y a pas d'avenir industriel possible sans développement fort d'écologie industrielle. Assétons donc cette nécessité qui transcende bien largement toute considération de compétitivité à court terme. Le respect de l'environnement, la bonne utilisation des ressources, le maintien d'une qualité de vie au travail sont des principes fondateurs pour inscrire sur le long terme une politique industrielle sur un territoire comme le nôtre, en Europe. Cela aurait pu être davantage développé.

Dans le même ordre d'idée, et l'avis le retranscrit assez bien, nous poussons vers cette impérieuse nécessité de développer l'innovation. Et sans démarche transversale, sans

regroupement et mutualisation des compétences, sans lieux d'excellence comme la mise en œuvre de clusters, sans implication des filières de recherche, sans un maillage territorial permettant le flux des compétences, besoins et solidarité économiques, sans tout cela, l'innovation restera un vœux pieux. Sans doute aurait-on pu développer davantage tous les enjeux liés aux biotechnologies et à la nanotechnologie.

Autre point crucial cher à nos organisations, la vitalisation des bassins d'emplois qui s'appuie de fait sur des secteurs qui représentent en MP 90% de l'emploi privé... : les PME/PMI et TPE. Cela rejoint nos préoccupations envers ces entreprises de rompre leur isolement à la fois géographique, technologique et économique et de favoriser leur ancrage dans le territoire.

Un bémol cependant sur la notion d'externalisation, sûrement plus efficace et profitable à nos yeux s'il s'agit avant tout de s'appuyer sur l'existant et l'excellence que nous pouvons trouver dans la région. Nous avons là, collectivement, un gros chantier à mettre en œuvre pour travailler sur les relations Donneurs d'Ordres / Sous-Traitants, pour anticiper la prévisibilité de charge, et de manière générale pour favoriser une plus forte coopération (technique, RH, commerciale) entre entreprises sur un même territoire. Autre point crucial, l'accès aux dispositifs de financement, aux labos de recherche, et développement des infrastructures de transports qui sont des ingrédients essentiels pour porter les projets industriels des TPE/PME.

Des points de vigilance également...

Tout d'abord, lorsque l'on parle d'usine du futur. Et il y a eu débat dans notre commission.

Si nous pensons que la notion d'usine du futur peut être créatrice d'emplois nouveaux, sur la robotique ou le numérique, nous réaffirmons notre souhait que cette évolution industrielle soit absolument associée à une réflexion sur la vie au travail. Car la robotique doit être au service de l'amélioration de la qualité de vie au travail. Et ce chantier nécessite un très fort dialogue social.

Autre point sur un atout industriel en voie de galvaudage avancé, la filière bois. Nous accumulons un retard sur le développement de cette filière avec des enjeux et des contraintes fortes notamment sur l'amélioration de la collecte de la ressource bois et la réduction des exportations des industries de 1^{ère} et 2^{ème} transformation. Nous sommes devant l'impérieuse nécessité d'optimiser l'impact économique, écologique, énergétique et social d'une matière première abondante en région.

Enfin, la question des personnes, des compétences et de la fidélisation des savoir-faire sont des points cruciaux pour ancrer une politique industrielle sur notre territoire. Une formation professionnelle spécifique des personnes est à mettre en œuvre en parallèle de la structuration des filières d'avenir. Nous sommes de plus convaincus que les entrées sur les nouveaux métiers liées à la transition écologique sont éminemment stratégiques et pas encore suffisamment traitées. Idem en ce qui concerne la filière de l'industrie du bâtiment, réel enjeu pour une Région dont le taux de migration est particulièrement important.

En conclusion, sur les propositions

Nous partageons globalement ces choix d'intégrer le virage industriel de MP en anticipant un éventuel « après tout aéronautique » et en répondant aux nouveaux besoins de la

Société. Les filières mises en exergue par cet avis nous paraissent pertinentes. Nous rajouterions l'enjeu énergétique, mère de l'industrie et enjeu majeur. Ce qui nous fait dire que la transition énergétique et la transition industrielle sont liées.

Nous retrouvons dans cet avis nos principales préoccupations comme le développement de l'emploi, la volonté de la mise en œuvre d'une politique sociale responsable, innovante et sécurisante. Nous approuvons le nécessaire développement des activités industrielles sur le tissu des PME/PMI, au plus près des territoires, en suivant un carnet de route qui s'appuie sur un « mieux vivre » à la fois social et professionnel.

La CFDT/UNSA/CFE-CGC/CFTC voteront ce projet d'avis.

Intervention de Michel LAMARQUE Pour Force Ouvrière

Monsieur le Président du CESER,
Monsieur le Commissaire au Redressement Productif,
Madame la Rapporteuse,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Mesdames et Messieurs,

Comme l'a clairement souligné la Rapporteuse de la Commission, la région Midi-Pyrénées a relativement bien résisté à l'inertie de la croissance et aux dégâts de la crise.

Les activités maîtresses de la région comme Aéronautique, Espace et Défense, les industries de Santé, l'agro-alimentaire, les systèmes embarqués, et d'autres moins apparentes ont permis à Midi-Pyrénées de garder la tête hors de l'eau.

Mais si cela a permis à la région de passer le cap, cela ne lui suffira pas pour assurer un avenir raisonnablement pérenne. Son nécessaire développement implique de relever les défis d'aujourd'hui, qui sont principalement de deux ordres :

- Asseoir le socle industriel actuel, en renforçant les filières afférentes et en les conservant ;

- Développer l'attractivité de la région à travers une structuration réelle et efficace de nouvelles activités ainsi que leur ancrage dans le paysage industriel de Midi-Pyrénées.

Le danger le plus perceptible pour ces deux points reste bien évidemment l'inscription de toute activité d'aujourd'hui dans un contexte économique ultra libéral, avec son cortège de délocalisations combien coûteux non seulement au plan régional, mais aussi national, voire européen.

C'est donc en connaissance de cause que l'avis présenté à cette assemblée tient compte de cette contrainte en opposant à ce dogme les principales pistes de travail suivantes :

- soutenir les filières incluant la coopération interfilières ;
- aider à la création et au développement de clusters ;
- soutenir la création de l'usine du futur par la formation continue et la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences doit être un souci du quotidien ;
- favoriser l'ancrage des entreprises régionales dans le paysage industriel de Midi-Pyrénées avec entre autres pistes l'orientation de la commande publique vers les PME et les TPE locales ;
- profiter de la richesse de la recherche existant sur notre territoire pour développer et mettre en œuvre les technologies d'avenir sans lesquelles il serait illusoire de parler de progrès et de prospérité ;
- renforcer et généraliser le dialogue social, seul garant aujourd'hui d'efficacité économique et donc de croissance durable ;
- enfin il est plus que souhaitable comme précisé en page 16 de l'avis que les politiques de financement soient sous conditionnalité certes, mais surtout suivies d'évaluation.

Ces quelques points largement détaillés dans l'avis sont les briques de base dont Midi-Pyrénées a impérativement besoin pour prétendre à une activité durable.

Les talents existent dans notre région, il est maintenant essentiel de les faire connaître et d'aider à leur mise en œuvre.

C'est en raison de ces observations et des différents points relevés ci-dessus que Force Ouvrière donnera un avis favorable à l'avis présenté.

Je vous remercie.

Intervention de Cécile POMIES Pour la CGT

Monsieur le Président du CESER,
Monsieur le Commissaire au Redressement Productif,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,
Mesdames et Messieurs,

Cet avis du CESER, dès la première phrase de son introduction pourrait laisser penser que le premier but recherché par les politiques industrielles, dans notre pays et donc dans notre région, serait de se mettre au service de la société et de tous ses citoyens.

Mais dès que nous rentrons plus précisément dans le détail du texte, les notions de compétitivité, de productivité et de concurrence sont prégnantes et nous renvoient systématiquement à la recherche de rendement de capital au détriment du développement humain durable, revendication que la CGT n'a de cesse de porter.

Si, par le biais de ses 34 Plans Industrie, la relance industrielle est affichée comme visée gouvernementale, les mesures prises ou engagées n'affrontent pas le coût du capital, amoindrissant de fait les indispensables moyens pour pérenniser un développement industriel répondant aux enjeux contemporains.

De plus, elles portent en germes l'aggravation des fractures territoriales.

À notre avis, la réindustrialisation de notre région ne pourra se faire qu'en s'appuyant sur la coopération de services publics forts et de l'industrie.

Aujourd'hui les politiques d'austérité, au nom des théories libérales, prônent la non-intervention de l'État.

La privatisation des services publics (France Telecom, EDF, GDF) a conduit à une réduction drastique des potentiels de développement et de recherche de la nation au profit de l'entreprise, dans un monde concurrentiel.

D'autre part, la mise en place du pacte dit de responsabilité réussit le tour de force de ne présenter aucune proposition qui concerne l'emploi. Le patronat ne prend aucun engagement, ni en termes d'emplois (1 million en 5 ans rythme naturel de créations d'emplois), ni en termes de relance de l'investissement (renouveler les capacités de production, en investissant sur le long terme devrait être le fonctionnement normal d'une entreprise).

La CGT ne peut accepter que l'enveloppe globale des 230 milliards d'euros d'aides publiques aux entreprises, sous forme d'exonérations sociales et fiscales, échappe au contrôle, au suivi et à l'évaluation. Ces aides accordées par la puissance publique, représentent un coût indirect du capital, car au moins une partie de ces sommes va, en dernière analyse, vers les actionnaires; alors qu'elles pourraient être utilisées pour améliorer les conditions économiques et sociales.

Non seulement le travail n'est pas un coût, mais sa richesse, celle qu'il crée, celle qu'il répand dans la société, ne saurait s'évaluer en termes de balance comptable, pas même en comparaison coût du capital / coût du travail.

La vraie valeur du travail n'est pas de répondre aux objectifs de rentabilité. La vraie valeur du travail est de répondre à la soif de reconnaissance et d'utilité sociale, de lien social et de réalisation de soi, d'émancipation de celles et ceux qui travaillent.

La vraie valeur du travail est de permettre à la société de mieux vivre, de maîtriser son devenir et celui de la planète.

Elle détermine le droit pour les salariés à intervenir sur les stratégies de gestion des entreprises et, au-delà, sur tous les rouages économiques et sociaux ; pas seulement pour un autre partage des richesses, mais pour décider de ce que l'on doit produire ou pas, au service de quels besoins, comment et avec qui.

Vous comprendrez aisément que cet avis du CESER ne peut pas nous convenir même si les débats qu'il a suscités nous ont permis d'y inscrire à la marge :

- Un plan d'action de prévention des risques professionnels notamment induits par les nouvelles formes d'organisation.

- La RSE comme condition à l'attribution d'aides publiques pour lutter contre les effets induits de dumping social et environnemental, et le renforcement du dialogue des entreprises avec les parties prenantes.

La conjoncture économique et sociale actuelle aurait mérité d'autres axes de débats, et un regard sur des propositions alternatives à ces positions unilatérales libérales.

La CGT est porteuse de propositions en matière de relance industrielle autour de cinq axes majeurs :

- Favoriser l'investissement, les emplois qualifiés, la formation, la recherche en lien avec les enjeux environnementaux ;

- Créer un pôle public financier et un livret d'épargne industrie ;

- Évaluer l'ensemble des financements publics ;

- Donner les moyens à la puissance publique de reprendre la main en matière de politique industrielle ;

- Doter les salariés de nouvelles prérogatives en matière d'interventions et des droits sociaux.

La CGT ne votera pas cet avis. Je vous remercie.

Intervention d'Éric LALANDE Au nom de la Filière Bois

Monsieur le Président du CESER,
Monsieur le Commissaire au Redressement Productif,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,
Mesdames et Messieurs,

J'attire votre attention sur le fait qu'à un jour près, il y a 5 ans, nous avons voté dans cette même salle plénière, notre avis « La filière bois en Midi Pyrénées » à l'unanimité, c'était le 23 Juin 2009. J'interviens exclusivement sur la dimension « filières bois » dans la logique du suivi et comme le dit notre Président Jean Louis CHAUZY « dans l'esprit du service après-vente » que nous assurons depuis 5ans... J'interviens également avec l'accord de notre Collègue Olivier BRUSQ qui représente « Midi Pyrénées Bois », l'interprofession qui réunit toutes les organisations des métiers du bois et de la forêt au niveau Régional.

L'industrialisation est aujourd'hui au centre des préoccupations avec la volonté de produire à partir de nos ressources, pour satisfaire les nombreux besoins, des populations locales.

Dans notre projet d'avis, nous nous préoccupons des Filières « Bois/Forêts » de Midi- Pyrénées. Elles sont reconnues « filières à enjeux territoriaux » ce qui est valable pour toutes les régions de France et qui par le cumul attendu de leurs résultats, nous ramène a des enjeux, d'envergure Nationale !

Car, que ce soit aux échelles Régionales ou Nationale, les populations consomment déjà massivement des produits et des ouvrages mobilisant un fort volume de Bois & Dérivés...

Matériaux rarement issus de nos ressources forestière locales, alors que Midi Pyrénées dispose d'un grand réservoir de résineux et de feuillus.

La diversité de nos essences bois est répartie sur différentes zones géographiques, dont les Pyrénées et le Massif Central. La totalité des ressources mobilisables doit être prise en compte, pour ne pas perdre du potentiel !

Depuis plusieurs décennies, les flux d'importation de bois, de ses dérivés et de leurs produits finis, ont satisfait les demandes d'entreprises de l'aval et de leurs clients.

Ces pratiques d'achats encouragées par différents prescripteurs ont contribué à augmenter le déficit commercial et à déplacer la création de valeur ajoutée et d'emplois, du local vers l'international...

Les prises de consciences et la mise en place d'un plan industriel pour la France décliné en Régions permettent d'envisager un positionnement différent des entreprises le long des filières».

Nous devons viser le développement de nouvelles chaînes de productions « manufacturières & industrielles » de proximité, sur la base d'une plus grande valeur ajoutée et d'une répartition équilibrée des ressources, canalisées en fonction des usages.

La création de cette forte valeur ajoutée à ancrer localement, est liée à un travail collaboratif entre les différents maillons

des chaînes de productions, pour construire des modèles différents de ceux des chaînes standardisées ou les marges sont plus faibles.

Il est donc nécessaire d'être créatif et innovant !

Pour accompagner ces nouvelles filières régionales d'avenir, le CESER propose une approche selon 4 axes :

- soutenir la création et la structuration des clusters,
- compléter les chaînes de valeur et valoriser les compétences,
- faire émerger des projets industriels régionaux,
- piloter le développement industriel régional.

Nous préconisons également la déclinaison du Comité Stratégique Forêts-Bois, en régions...

Pour accompagner cette industrialisation, les différents acteurs de l'appui aux entreprises doivent soutenir les démarches opérationnelles.

Celles des entreprises et des regroupements collaboratifs d'entreprises, dont les projets contribuent à la pérennité des chaînes de valeur, porteuses d'activités et d'emplois sur nos territoires.

Enfin, les entreprises du Bois et de la Forêt ont de nombreux besoins en matériels et en services innovants.

Ils constituent à part entière des opportunités de création d'entreprises autour des autres plans industriels pour la France tels que : « la robotique, le numérique, l'usine du futur... ».

Selon la même logique de développements industriels répondant aux besoins des filières bois, j'en profite pour saluer la perspicacité de notre collègue Bernard CASSAGNET

à propos de son intervention pour inciter la production de dirigeables gros porteurs, moyens de débardage et de transports alternatifs, économiques et à faible impact environnemental que nous avons déjà proposés, pour déplacer les lourdes charges de bois depuis les forêts jusqu'aux zones de 1^{ère} transformation, mais également pour transporter tous composants d'ouvrages, encombrants et lourds, depuis les unités de production vers leurs destinations finales.

Pour toutes ces raisons et en conclusion, la déclinaison du plan industriel pour les filières «Bois & Forêts » en Midi-Pyrénées est donc une bonne stratégie !

Nous voterons l'avis.

Intervention de Daniel MEMAIN Pour la Coordination Syndicale Solidaires en Midi- Pyrénées

Monsieur le Commissaire,
Monsieur le Président du CESER,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,
Mesdames et Messieurs,

Le pari de faire un avis court (moins de 50 pages) sur la question de l'avenir industriel de notre région était risqué. Le temps imparti pour les auditions nécessaires ne permettait pas de rencontrer et entendre tous les acteurs. Le risque était donc grand de reproduire des positions et préconisations prises lors de précédents avis.

Nos craintes se confirmaient dans les premières versions de ce rapport où la thèse développée était, en caricaturant à peine le propos : " il faut développer l'industrie en Midi-Pyrénées notamment à l'international, sur des produits à forte valeur ajoutée, pour la balance commerciale, et pour améliorer les profits des entreprises et de leurs actionnaires". Les débats auxquels nous avons contribué avec nos camarades au sein de la commission économique ont permis de rééquilibrer un peu le texte dans un sens beaucoup moins libéral.

Dans la version de l'avis soumise à notre vote, il est affirmé que l'avenir industriel de Midi- Pyrénées doit partir de la satisfaction prioritaire des besoins sociaux et sociétaux, dans le respect et l'amélioration des conditions de travail des salariées et salariés, et ce en phase avec les enjeux environnementaux. Ainsi la Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) devient une condition primordiale dans l'octroi des aides. Le Lean management est dénoncé comme une méthode d'organisation du travail causant plus de dégâts que d'améliorations dans la vie au travail.

Dans cet avis, la primauté est donnée aux mutualisations de moyens et aux coopérations entre les entreprises en lieu et place du sempiternel dogme de la concurrence exacerbée « libre et non faussée » ou de la compétitivité avec son corollaire affligeant de larmes de crocodile sur la baisse des "charges". Le chapitre consacré à la filière bois est particulièrement exemplaire de ce point de vue et nous tenons à le souligner car il a été essentiellement rédigé et finalisé par des représentants éclairés du collège 1.

Nous aurions pu nous abstenir sur cet avis (c'était notre intention initiale) en prenant en compte ces avancées. Mais nous tenons à vous faire part de notre malaise après avoir entendu la présentation de cet avis faite par la rapporteuse. Cette présentation selon nous reflète plus une position idéologique personnelle (saluée d'ailleurs à ce titre par le représentant du collège 1 que nous venons d'entendre) que les débats au sein de la commission et la position plus équilibrée de l'avis.

C'est pour cela et parce qu'il reste trop de scories de l'idéologie libérale dans cet avis, comme par exemple le mythe de l'Usine du Futur, sans salariés (et donc certainement sans conflits sociaux dans l'esprit de ses promoteurs) que la Coordination Solidaires votera contre.

CONCLUSIONS

**JEAN-LOUIS CHAUZY, PRÉSIDENT DU CONSEIL
ÉCONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL
RÉGIONAL DE MIDI-PYRÉNÉES 155**

**ROBERT CASTAGNAC, COMMISSAIRE AU
REDRESSEMENT PRODUCTIF EN MIDI-PYRÉNÉES 159**

Conclusion de Jean-Louis CHAUZY Président du Conseil Économique Social et Environnemental Régional

M. LE PRÉSIDENT.-

Merci Éric LALANDE d'avoir gardé la mémoire cinq ans après, mais il est vrai que tu es tous les jours à la mise en œuvre de nos préconisations au sein de ce grand espace qu'est le Massif Central.

Il n'y a plus d'intervenants, j'ai compris que sur ce projet d'avis il y avait des votes contre, vous le manifestez en levant le bras,

- *Contre* : 16

- *Abstentions* : 4

24 pouvoirs, 82 Conseillers présents, 106 votants, cela fait 86 votes pour, vous le manifestez en levant le bras. **Par 86 votes pour, le projet d'avis est adopté.**

Daniel THÉBAULT souhaite intervenir.

M. Daniel THÉBAULT.-

À cette heure-ci comme dirait notre ami, ce n'est pas l'heure du débat, je voudrais juste rappeler à toute l'assemblée que c'est un travail collectif qui a été fait au sein de la commission 2. Nous avons écouté tout le monde et nous avons essayé, au-delà des postures idéologiques, de faire un avis qui d'après moi est issu de tous les membres de la commission. Je suggère donc à tous ceux qui ne l'auraient pas lu de le lire pour se faire leur propre opinion.

M. LE PRÉSIDENT.-

Je vais aussi défendre la rapporteure Chantal GAUTHIER, dont je ne me permettrais pas de mettre en doute en public

l'honnêteté intellectuelle. Il ne m'a pas échappé qu'il y avait des éléments de vocabulaire qui n'étaient pas dans l'avis, elle a abordé la question de l'organisation socioéconomique libérale, ce n'est pas dans l'avis, mais aujourd'hui les pays démocratiques soutiennent l'économie de marché et, j'ajouterai, plus trois régulations : la régulation économique pour éviter la jungle, la régulation sociale pour le dialogue social et la RSE régulation environnementale qui est une obligation. Et les pays qui s'écartent de ces considérations-là vivent sous le régime de la dictature, regardez la Corée et il n'y a pas que la Corée.

Je voulais ajouter quelques éléments avant de donner la parole à notre ami Robert CASTAGNAC. Dans l'histoire industrielle de la région, il faut remonter à l'industrie de l'armement, l'arsenal comme on disait n'était pas à Lille, mais à Tarbes, et la Cartoucherie à Toulouse.

Deuxième exemple la chimie, au lendemain de la première Guerre Vincent AURIOL et la création de l'ONIA qui a assuré pendant 80 ans la richesse économique de Toulouse avec la conclusion terrible, la catastrophe industrielle du 21 septembre 2001. Je dis au passage un mot d'amitié à Jacques MIGNARD qui a passé sa vie dans cette usine.

Il y a eu ensuite l'industrie aéronautique (de Sud Aviation à Airbus), l'industrie spatiale, décidée par Michel DEBRÉ, Premier ministre du Général de Gaulle avec l'implantation des Grandes Écoles à Toulouse dans les années 60 et vous ajouterez la merveilleuse aventure de Pierre FABRE, commencée depuis la place Jean Jaurès et la pharmacie de Castres pour construire un groupe de 10 000 salariés.

Pour avoir une industrie et envisager le futur, il faut aussi défendre je ne dis pas cela simplement pour Isabelle RICO-LATTES- la recherche, l'innovation, la science et le progrès. On ne peut pas parler d'usines du futur, d'innovation si on diabolise la science, la recherche et le progrès. Parfois je me

dis que si Pasteur vivait aujourd'hui, ou Pierre et Marie CURIE, au nom du principe de précaution, ils arrêteraient vite leurs travaux.

La dernière considération au sujet du travail qu'on a à faire, cela concerne bien sûr aussi la commission 5, sur les questions d'orientation, formation ; pourquoi y a-t-il autant de pénurie d'ingénieurs ? Le patron de la Mecanic Vallée chaque semaine me demande où en est le projet de financement d'école d'ingénieurs en mécanique par la Région. La commission des titres à Paris a donné son accord. Il n'y a pas d'industrie sans hommes et femmes formées, Michel LAMARQUE le sait, c'est sa responsabilité au sein du comité d'entreprise d'Airbus.

Enfin sur la transition énergétique qui est un vrai sujet, il ne faut pas oublier que dans les quelques domaines où nous restons encore leader mondial, il y a l'énergie. La difficulté aujourd'hui c'est la cacophonie européenne puisque les Allemands, qui ont dans l'espoir de nous y entraîner, ont renoncé au nucléaire chez eux préférant nous l'acheter chez nous la nuit. La facture des ENR en Allemagne en 2013 est de 22,5 milliards d'euros de subventions, pour la France ce sont 8,5 milliards d'euros répercutés sur le consommateur à cause de la contribution au service public de l'électricité. L'Allemagne, dans une indifférence quasi générale, a ouvert 22 centrales au lignite, bonsoir le CO2 et je demande où est Daniel COHN-BENDIT qui préfère commenter la coupe du monde de football, je le comprends dans la période.

C'est très difficile, et je regarde en région les projets d'implantation d'éoliennes qui est une énergie renouvelable ; dans certains coins de la région, l'Aveyron notamment, mais pas que l'Aveyron, il y a beaucoup de vent en continu, mais il y a autant de comités « anti » qu'il y a de projets. Notre

malheur est d'inventer des financements de soutien sans avoir construit une industrie sur les ENR. On essaie de faire une industrie de service en aval, mais en amont on importe quasiment tout.

C'est aussi par rapport à ces questions-là qu'il nous faut évoluer, je propose qu'on regarde de près le projet de loi sur la transition énergétique validé par le dernier Conseil des ministres qui me semble a priori équilibré pour faire comme sur les transports, n'opposer aucun transport entre eux et n'opposer aucun mode d'énergie entre eux, on aura besoin de tous, il faut regarder combien cela coûte puisque le coût est de 70 % supérieur en Allemagne qu'en France. Il nous faut regarder comment évoluer, il est plus facile de dire « je vais fermer Fessenheim » que de dire combien cela coûte et qui va payer les 8 milliards d'euros.

C'est par rapport à tous ces paramètres-là qu'il nous faut fonctionner, bien sûr c'est une obligation pour des raisons largement identifiées et partagées, mais il faut regarder là où l'on est fort. Ne pas se saborder pour faire plaisir au voisin qui ne fait pas comme nous, parce qu'on a fermé toutes les mines, eux ont 22 centrales au lignite et quand vous regardez comment ils s'y prennent pour les ouvrir, vous vous croiriez en Chine. On rase des villages, des fermes ! Cela se passe de l'autre côté.

Je laisse la parole pour conclure à Monsieur le Commissaire au Redressement productif que j'ai pris plaisir à retrouver ici. Je le remercie de son écoute et de sa porte ouverte en continu 12 mois sur 12 sur tous les dossiers difficiles. Il m'a informé qu'on se retrouverait le 11 juillet après-midi avec l'intersyndicale de Sanofi pour la première réunion que nous réclamons depuis six mois, le comité de suivi de la mission confiée par le Ministre du Redressement productif à Jean-Pierre SAINTOUIL sur le dossier Sanofi. Merci Monsieur le Commissaire de nous dire quelques mots.

Intervention de Robert CASTAGNAC Commissaire au Redressement Productif en Midi-Pyrénées

Merci de votre accueil. Merci de parler d'industrie. Vous avez demandé le regard du Commissaire au Redressement productif sur votre rapport, je vais donc me livrer à cet exercice en vous rappelant la place du Commissaire au Redressement productif dans le dispositif que l'État a mis en place sans rappeler la totalité, mais en listant rapidement : le pacte de responsabilité et de solidarité, la stratégie des filières, les 34 plans et la nouvelle France industrielle, le concours mondial de l'innovation sur les innovations majeures de rupture.

Notre rôle, puisque nous sommes 22 comme l'a rappelé le président du CESER, un dans chaque région, est d'être les interlocuteurs privilégiés dans un dispositif auquel le Conseil Régional est pleinement associé, qui est à l'écoute des entreprises en difficulté pour les orienter vers des solutions.

Ce regard est assez particulier, je vais vous dire un mot de ce concept d'entreprises en difficulté. Je préfère d'ailleurs parler d'entreprises qui rencontrent des difficultés, car les entreprises qui rencontrent des difficultés sont des entreprises comme les autres qui participent à notre écosystème et dont la crise est à la fois traumatisante pour les salariés, les équipes de cette entreprise et les dirigeants. Notre attention vise à détecter le plus précocement possible ces difficultés, de le faire en apportant aux entreprises à la fois la confiance, la confidentialité et une inébranlable volonté d'orienter notre action vers la recherche de solutions.

Solutions qui demandent deux choses :

- comprendre l'origine des difficultés, des crises, des turbulences que rencontrent les entreprises, elles sont nombreuses, il n'y a pas une crise ;

- bien connaître l'environnement dans lequel elles évoluent pour pouvoir avec elles et avec leurs salariés, avec l'ensemble des acteurs, trouver des solutions. Je considère tous les acteurs de l'entreprise, à la fois les dirigeants les managers, les actionnaires ce ne sont pas forcément les mêmes, les salariés, leurs représentants, les clients, les fournisseurs, le secteur bancaire, et les territoires dans lesquels elles vivent. C'est ensemble que ces solutions sont recherchées pour chaque cas particulier d'entreprise qui rencontre des difficultés.

En Midi-Pyrénées, quelle lecture donne le regard du Commissaire au Redressement productif de l'industrie et des travaux que vous avez menés ?

La première, et je pense qu'on la partage, c'est qu'il est essentiel, il est vital de parler d'industrie alors qu'à un moment donné, on envisageait des entreprises sans usines et plus de produits manufacturés dans notre pays. J'ajoute, et vous l'avez mis dans votre rapport, qu'on peut associer industrie et services à haute valeur ajoutée. Ce n'est pas l'objet d'opposer l'industrie et les services à haute valeur ajoutée, c'est le même moteur de l'économie qui fonctionne et qui est nécessaire à l'économie nationale, à l'économie régionale.

Dans votre rapport, vous avez diagnostiqué un certain nombre d'enjeux et de freins pour l'économie régionale que je partage pour une grande part, d'autant que nous sommes en fait à un moment clé où nous avons partagé ces réflexions dans le cadre des ateliers sur la préparation du nouveau contrat de plan entre l'État la Région. Nous avons tenu dans

cette même maison il y a quelques mois des ateliers sur les grandes thématiques de cette réflexion stratégique, dont bien entendu l'économie, l'industrie, la recherche, l'innovation et je retrouve une partie de ces travaux dans votre rapport.

Vous avez bien identifié les leviers, les freins, je ne reviendrai pas dessus, simplement pour mettre en avant ce que vous avez fait et l'encourager, c'est la stratégie d'alliance (clusters, grandes entreprises, systèmes productifs localisés). L'essentiel est cette volonté de travailler ensemble entre des entreprises et un territoire en mettant en jeu à la fois la qualité des emplois, la formation, les indispensables liens entre l'entreprise et son environnement, son écosystème, et la formation de tous les jours de tous les instants, qui nous amène à ce concept que vous avez mis en avant d'usine du futur.

Sur l'usine du futur vous avez eu un débat, je pense que l'usine du futur c'est d'abord l'usine d'aujourd'hui dans le futur. Pour qu'on ait l'usine du futur, il faut qu'on ait des usines aujourd'hui, il faut qu'on ait des entreprises industrielles, et notre rôle est de travailler avec leurs dirigeants, leurs équipes salariées, les représentants des salariés, l'ensemble des acteurs de ces entreprises sur l'industrie d'aujourd'hui, sur ce que vous avez révélé dans votre rapport, les freins, les enjeux et de se projeter dans l'avenir.

Je vais raccourcir mon propos pour aller vite à la conclusion que vous nous proposez, c'est le sursaut. Je ne sursaute pas quand on parle d'industrie, mais peut-être y a-t-il des gens qui sursautent quand on parle d'industrie, donc il est probablement important de reparler encore et toujours, et encore plus et encore mieux de l'industrie, mais j'ajouterai une notion qui, je pense, est indispensable à associer à cette question de l'industrie, c'est la question des mutations

permanentes. Quand Monsieur le Président rappelle d'où nous venons, Verchère de Reffye à Tarbes, Pierre Fabre à Castres, les décisions d'aménagement du territoire dans les métropoles d'équilibre pour mettre Sud Aviation dans le sud, et tant d'autres, des décisions importantes sont prises et des mutations nous sont imposées.

Vous l'avez cité dans votre rapport, vous ne l'avez pas cité dans vos débats, mais c'est assez éclairant, le textile qui est une industrie sinistrée de la région, qui a compté dans le sud du Tarn et dans le pays d'Olmes autour de Lavelanet des entreprises importantes qui étaient en plus ancrées dans leur territoire et qui étaient l'illustration d'une culture industrielle partagée par tous, a connu d'énormes difficultés, des catastrophes industrielles longues et douloureuses. Malgré cela, il reste des capacités industrielles dans le textile sur des niches, on n'est plus sur les volumes d'emplois du passé, mais il reste encore dans le textile des activités qui sont innovantes, qui sont parties de la recherche et qui ont des marchés à l'international et qui se battent sur des marchés mondiaux.

Vous évoquez dans ce sursaut le nécessaire dialogue social territorial, bien évidemment l'État prend sa part de cette biodiversité administrative et économique parce que je crois que les premiers échelons de présence de l'État que sont les sous-préfets jouent auprès des entreprises un rôle important, à la fois un rôle réglementaire parce que le représentant de l'État de proximité qu'est le sous-préfet peut faire cette synthèse sur l'ensemble des questions réglementaires et il y en a, vous en avez rappelé. La thématique de l'environnement n'est pas étrangère à ces préoccupations légitimes.

L'autre approche que nous avons est cette solidarité territoriale que vous avez rappelée Madame la Rapporteuse et chère Chantal, Midi-Pyrénées n'est pas que une région agricole. Je pense qu'on peut le dire différemment ou on peut

le préciser en disant que Midi-Pyrénées est une région vaste avec de grands territoires agricoles, des paysages somptueux, mais également aussi des territoires industriels avec des usines pivots qui sont indispensables à l'économie régionale et à l'équilibre territorial. Quand une usine pivot sur un bassin d'emploi est fragilisée, c'est toute l'économie, c'est toute l'activité sociale de ce territoire qui est fragilisée. Cela rajoute une responsabilité à notre travail vis-à-vis de cet équilibre et de cette armature économique. Nous avons prévu d'ailleurs dans la réflexion stratégique sur le contrat de projet État-Région de travailler sur ce qu'on appelle les territoires vulnérables, avoir une veille permanente sur les fragilités qui existent dans les territoires, sur les capacités de rebond des territoires. Il n'y a pas de territoires sans avenir, il y a des territoires sans projets. Il s'agit donc d'avoir avec tous les territoires ce dialogue sur leurs besoins, leurs aspirations, ces ambitions que vous rappelez dans votre rapport pour construire l'avenir. Je profite du tout récent départ vers les Pays de Loire du préfet de région Henri-Michel COMET, auprès de qui j'ai travaillé ces dernières années pour saluer son engagement dans le domaine économique et industriel, pour rappeler et m'approprier ses propos, je pense qu'un certain nombre d'entre vous l'ont entendu, c'est ce qu'il appelle l'intelligence territoriale.

Je trouve que cette façon d'aborder ce dialogue économique et social territorial est bien résumée dans ces mots et c'est celui que j'appelle de mes vœux, auquel je souhaite participer, auquel l'ensemble des acteurs de l'État, que ce soit les acteurs du financement donc nos collègues des Finances publiques qui sont aussi là pour protéger la dette publique, mais aussi pour travailler avec les entreprises, pour faire des moratoires et travailler avec bon sens et discernement, nos collègues de la DIRECCTE, la Direction Régionale des

Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du travail et de l'Emploi, nos collègues de direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt, DRAAF. J'ai noté que vous aviez un intérêt très fort pour la forêt et le bois, je pense que nous nous reverrons sur ces questions.

En matière d'industrie, je voulais vous remercier pour la qualité de vos travaux, la qualité de vos échanges. Pour bien comprendre comment on peut conseiller une entreprise en difficultés, comment on peut l'accompagner, il est aussi extrêmement important de connaître son écosystème, de connaître l'environnement dans lequel elle évolue pour pouvoir avec elle regarder les solutions puisque notre dispositif est orienté pour chercher des solutions chaque fois que c'est possible.

D'ailleurs récemment une ordonnance un peu technique est intervenue sur le fonctionnement de la justice commerciale et surtout sur la recherche le plus en amont possible de solutions, avec la recherche de ces procédures dites « amiables ». On retrouve ces notions qui font le cœur de métier du Commissaire au Redressement productif, la proximité, la précocité des alertes et la confiance et la confidentialité pour la recherche de solutions.

Encore merci pour votre accueil, pour la qualité de vos débats. Je pense qu'il faut continuer à parler d'industrie et je sursauterai avec vous pour continuer à en parler. Merci.

